RAPPORT ANNUEL
1981/82

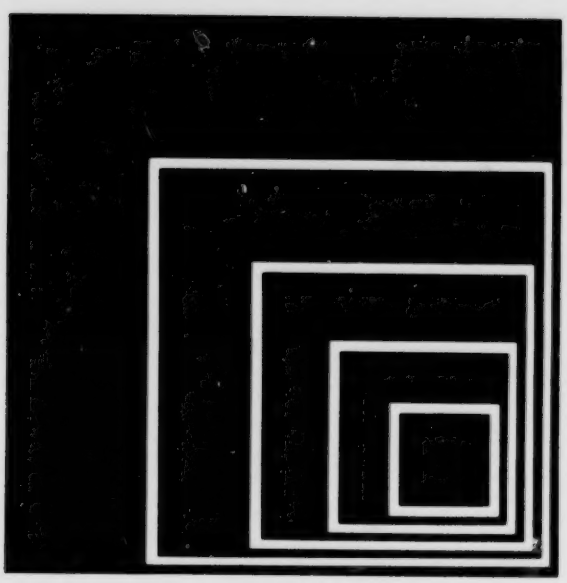

Corporation professionnelle des Technologues des sciences appliquées du Québec

JUIN 1982

LA CORPORATION PROFESSIONNELLE DES TECHNOLOGUES DES SCIENCES APPLIQUÉES DU QUÉBEC

Adresse du siège social:

4152, rue Saint-Denis

MONTRÉAL, Québec

H2W 2M5

Téléphone: (514) 845-3247

DEUXIÈME RAPPORT ANNUEL

1981-1982

JUIN 1982

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières 3
Lettres de présentation 5
Membres du Bureau 11
Membres du Comité administratif 12
Employés permanents de la Corporation 12
Rapport du président 15
Rapport du directeur général 29
Rapport du secrétaire d'élection 39
Les activités du Bureau 43
Les activités du Comité administratif 55
Les activités du comité d'inspection professionnelle. 83
Les activités du comité du syndic 83
Les activités du comité de discipline 83
Les activités du comité des examinateurs 85
Les activités du comité de la réglementation 87
Les activités du comité de planification 103
Les activités du comité conseil au vice-président aux finances 145
Les activités du comité du colloque sur les chapitres 149
Les activités du comité de sélection des bourses aux étudiants 153
Les activités du comité ad hoc sur l'avis de l'Office concernant les comités de formation et les conditions supplémentaires 159
La cotisation 161
Statistiques 163
Rapport des vérificateurs au 31 mars 1982 167
Prévisions budgétaires 1982-1983 183

Conseil exécutif
Gouvernement du Québec

Monsieur Claude Vaillancourt
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Corporation professionnelle des Technologues des sciences appliquées du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 1982.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre responsable de l'application des lois professionnelles.

Camille Laurin

Québec, juin 1982

Corporation professionnelle des technologues
des sciences appliquées du Québec
4152, rue Saint-Denis
Montréal, Québec H2W 2M5
Téléphone: (514) 845-3247

Monsieur Camille Laurin
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le deuxième rapport annuel de la Corporation professionnelle des technologues des sciences appliquées du Québec.

Préparé conformément à l'article 183c, ce rapport couvre l'exercice financier 1981-82 (1er avril 1981 au 31 mars 1982).

Recevez, Monsieur, le Ministre, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Charles A. Vigneault, T.Sc.A.
Président

Corporation professionnelle des technologues
des sciences appliquées du Québec
4152, rue Saint-Denis
Montréal, Québec H2W 2M5

Monsieur André Desgagné
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le deuxième rapport de la Corporation professionnelle des technologues des sciences appliquées du Québec.

Préparé conformément à l'article 183c, ce rapport couvre l'exercice financier 1981-82 (1er avril 1981 au 31 mars 1982).

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Charles A. Vigneault, T.Sc.A.
Président

MEMBRES DU BUREAU

Pour le Chapitre du Bas St-Laurent	:	Georges Arsenault Raymond Pelletier
Pour le Chapitre de l'Estrie	:	Fernand Boucher Denis Dubois Adélard Lachance
Pour le Chapitre de la Mauricie	:	Yvan Champoux Gaston Grenier Gaétan Lapierre Jean-Claude Montplaisir
Pour le Chapitre de Montréal	:	Michel Ecrement Gilles Y. Hamel Philippe Lecompte* Claude Pépin* Paul Lacasse** Jacques St-Marseille** Pierre Yelle
Pour le Chapitre de Québec	:	Yvan Barrette Guy Leclerc Alain Malenfant Yves St-Louis** Jean-Paul Turgeon*
Pour le Chapitre du Saguenay/Lac St-Jean	:	André Gagnon Marcel Laforte
Administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec	:	Jean Bouchard Marie-Josèphe Farizy-Chaussé Suzanne Coallier Henri L. Keleny

Membres du Comité administratif	:	Charles A. Vigneault, Président
		Lionel Verreault, vice-président à l'administration
		Jacques Sarrazin, vice-président aux finances *
		Claude Pépin, vice-président aux finances **
		Jean-Guy Chrétien, administrateur élu
		Jean Bouchard, administrateur nommé

* jusqu'au 5 juin 1982
** depuis le 5 juin 1982

EMPLOYÉS PERMANENTS DE LA CORPORATION

Claude Bélisle (jusqu'en septembre 1981)	Responsable des finances
Lyne Bérard (jusqu'en mars 1982)	Secrétaire
Guy Boivin (de mars 1982 à mai 1982)	Responsable du Tableau des membres
Suzanne Brière	Réceptionniste
Denis Daigneault	Directeur des services professionnels
Gisèle Desjardins	Chargée de projets
Michel Douville	Chargé de projets
Louise Julien (depuis mai 1982)	Secrétaire des services professionnels
Micheline Lepage (depuis novembre 1982)	Directeur des services administratifs
Roméo Malenfant	Directeur général
Danielle Royer Laliberté (depuis septembre 1981)	Secrétaire des services administratifs et comptabilité
Louise Tremblay (depuis mai 1982)	Responsable du Tableau des membres

Johanne Turcotte (jusqu'en mars 1982)	Responsable du Tableau des membres
Dominique Vincent (jusqu'en septembre 1982)	Directeur des services administratifs
Francine Vinet	Secrétaire de direction

RAPPORT DU PRÉSIDENT

L'année administrative 1981-1982 de la Corporation professionnelle des technologues des sciences appliquées du Québec, fut une année fort active, marquée d'actions remarquables auxquelles viennent se greffer de multiples réalisations rendues possibles grâce à la généreuse collaboration de plusieurs personnes. J'essaierai ici, au terme de ce mandat à la présidence de notre Corporation, d'en décrire les grandes lignes.

ADMINISTRATION

C'est au cours du présent mandat que les administrateurs procédèrent à la mise en place de la structure opérationnelle de la Corporation, la dite structure ayant été élaborée au cours des dernières années et planifiée en fonction des exigences du code des professions. C'est ainsi que le Comité administratif autorisa l'engagement d'un directeur des services professionnels ainsi que celui d'un directeur des services administratifs. L'effet de combler ces postes, dégagea par le fait même le directeur général, lui permettant une plus grande disponibilité pour vaquer aux affaires de la Corporation.

Au cours de ce mandat qui s'échelonne du 1er avril 1981 au 31 mars 1982, le Comité administratif s'est réuni à quatorze (14) reprises, tandis que le Bureau, se réunissait à quatre (4) occasions. A la lueur du nombre de ces rencontres, nous pouvons, à juste titre, affirmer que les divers paliers d'administration de la Corporation ont eu à jouer un rôle très important dans les décisions administratives de celle-ci.

Chaque membre du Comité administratif a eu à jouer un rôle important au sein de l'administration de la Corporation; c'est grâce au zèle inlassable de ceux-ci et à leur esprit de travail que nous avons pu arriver à finaliser bon nombre de dossiers importants. Il en fut de même, d'ailleurs, pour les membres du Bureau.

Les discussions furent chaleureuses et chacun et chacune y apportèrent des idées constructives. Bien que parfois divisées, rarement les opinions ne furent-elles irréconciliables! Chaque administrateur s'est acquitté de sa tâche avec conscience et le mandat de la protection du public a toujours su primer au-dessus des intérêts personnels.

Durant le présent mandat, quelques changements sont survenus. C'est ainsi que le Bureau de la Corporation nommait Monsieur Claude Pépin au poste de vice-président aux finances, poste laissé vacant par la démission de Monsieur Jacques Sarrazin. Monsieur Pépin devenait ainsi automatiquement membre du Comité administratif. D'autres démissions amenèrent le Bureau à combler ces vides. C'est ainsi que Monsieur Yves St-Louis remplaça Monsieur Jean-Paul Turgeon, dans la région de Québec, et que Messieurs Jacques St-Marseille et Paul Lacasse remplacèrent Messieurs Claude Pépin (nommé au Comité administratif), et Philippe Leccrpte dans la région de Montréal. Nous remercions toutes ces personnes qui se sont dévouées aux affaires de la Corporation et nous félicitons les nouveaux pour leur nomination.

Nous ne pouvons faire que des éloges de nos administrateurs nommés par l'Office des professions; chaque fois qu'ils en ont eu l'occasion, ils nous prodigèrent de judicieux conseils et travaillèrent à l'avancement de notre Corporation.

Je m'en voudrais de passer sous silence l'apport exceptionnel de Monsieur Jean Bouchard en tant que membre du Comité administratif et représentant du public. Ses implications aux travaux de la Corporation, sa grande disponibilité et le sens de son jugement en fit un allié de tout instant qui sut nous inspirer tout au long de nos travaux. Nous ne pouvons que féliciter l'Office des professions du Québec pour ce choix judicieux des administrateurs nommés et nous nous faisons le porte-parole de nos membres pour remercier chaleureusement ceux-ci.

Bien sur, nos administrateurs ont à leur crédit un grand nombre de réalisations, mais qu'auraient-ils pu faire sans l'appui de l'équipe de gestion de la Corporation, mieux connu chez-nous sous la désignation de "permanents". Nous n'avons que des félicitations à faire à notre personnel qui tout au cours du mandat a été à notre service et a su mener à bien tous les travaux que nous leur avons confiés. Sans leur dévouement, nous n'aurions pu réaliser autant de choses. Ces personnes méritent toute notre considération.

Il me fait plaisir de vous les présenter dans ce rapport, il s'agit en l'occurence du directeur général et secrétaire de la Corporation, Monsieur Roméo Malenfant, de Monsieur Denis Daigneault, directeur des services professionnels, de Madame Micheline Lepage-Quenneville, directeur des services administratifs, de Madame Suzanne Brière,

secrétaire-réceptionniste, de Mademoiselle Gisèle Desjardins, chargée de projets (admission), Madame Danielle Royer-Laliberté, comptable et secrétaire aux services administratifs, de Mademoiselle Francine Vinet, secrétaire de direction, de Mademoiselle Louise Tremblay, responsable du tableau des membres, de Monsieur Michel Douville (contractuel) chargé de projets, (réglementation et recrutement), et de Mademoiselle Louise Julien, secrétaire aux services professionnels.

La reconstruction du siège social fut sans contredit, l'une des décisions les plus importantes qu'ont eu à prendre les membres du Bureau, au cours du mandat. Mais nous ne pouvons que nous féliciter de cette décision, car nous avons agi sagement en acceptant de reconstruire le siège social au lieu de le relocaliser. En effet, la valeur de notre construction s'est accrue de près de 60% depuis la prise de notre décision. Habité par notre personnel depuis le 1er juin 1981, c'est en septembre qu'avait lieu l'ouverture officielle du siège social à laquelle étaient invitées plusieurs personnalités de marque. La Campagne de financement sollicitée auprès de nos membres n'a pas donné le succès escompté, mais nous nous proposons de faire une relance au cours de l'été. Pour votre information, nous donnerons le nombre de participants par région.

Section Cantons de l'Est:	9 dons	2 prêts
Section Côte Nord:	8 dons	1 prêt
Section Gaspésie/Bas St-Laurent:	6 dons	1 prêt
Section Montréal:	85 dons	19 prêts
Section Nord-Ouest:	1 don	
Section Outaouais:	3 dons	
Section Québec:	23 dons	4 prêts
Section Saguenay/Lac St-Jean:	7 dons	1 prêt
Section Trois-Rivières:	11 dons	1 prêt
Section hors Québec/Canada:	3 dons	

soit un total de 156 dons et 29 prêts. Nous en profitons pour remercier les généreux donateurs ainsi que les bailleurs de fonds.

LES COMITÉS

Au cours du présent mandat, plusieurs Comités ont travaillé sur divers sujets et projets très importants aux affaires de la Corporation. Afin de vous familiariser avec ceux-ci, nous énumérerons ces Comités et donnerons un aperçu de leur raison d'être.

- Comité administratif: affaires et administration de la Corporation;

- Comité des examinateurs: admission des membres;

- Comité de la réglementation: préparation des règlements;

- Comité de planification: planification (3 années);

- Comité conseil au vice-président aux finances: préparation des prévisions budgétaires:

- Comité du Colloque sur les sections régionales: orientation et raison d'être des section régionales:

- Comité ad hoc sur l'avis de l'Office des professions du Québec sur la formation des professionnels et sur les conditions supplémentaires:

- Comité des bourses: choix pour la distribution des bourses.

Tous les membres de ces Comités ont eu à fournir un effort soutenu afin de mener à bien les mandats qui leur avaient été désignés. Toutes les personnes concernées ont accompli des tâches inestimables et se sont dévouées sans tenir compte des heures de travail mises à la disposition de la Corporation. Pour sa part, le Comité de la réglementation, sous la présidence de Monsieur Albert Pronovost, produisit le règlement numéro 4, règlement sur les diplômes donnant accès à la Corporation; ce règlement, à mon avis, est l'un des plus importants, car il est le premier jalon posé dans le processus de définition du "Technologue des sciences appliquées". Le règlement du gouvernement, qui a reçu l'assentiment du Bureau en Mars dernier, sera transmis aux autorités concernées pour acceptation après les consultations d'usage.

Un autre Comité qui a joué un grand rôle dans les affaires de la Corporation, est sans contredit, le Comité de planification; ce Comité sous la présidence de Monsieur Jean-Guy Chrétien, a préparé la planification triennale en tenant compte des priorités déjà établies conjointement

entre la Corporation et l'Office des professions du Québec. Cette planification nous permettra une plus juste répartition à court et moyen terme des programmes mis de l'avant, en plus de minimiser nos efforts dans l'atteinte de nos objectifs.

Il serait bon de souligner l'excellent travail déployé par le Comité du colloque sur les sections régionales présidé par Monsieur Jean-Claude Montplaisir: ce Comité à l'occasion des Comités administratifs du 30 avril 1982 et du 1er mai 1982 a déposé un volumineux rapport sur les attentes des membres de la Corporation face à l'existence actuelle des sections régionales. Bien sûr, il ne s'agit que d'une première sensibilisation, mais le Bureau devra au cours du prochain mandat, se pencher sur la situation actuelle des sections régionales et développer une formule acceptable qui tiendra compte des spécialités , de l'orientation et de la raison d'être des sections régionales.

Je m'en voudrais de passer sous silence l'excellent travail déployé par le Comité conseil au vice-président aux finances sous la présidence de Monsieur Claude Pépin; ce Comité a eu un grand rôle à jouer du côté des finances de la Corporation. Un nouveau genre de gestion budgétaire par projets a été établi afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur la gestion financière de la Corporation. Ce Comité a eu à travailler conjointement avec le Comité de planification, à plusieurs occasions, afin d'en arriver à un consensus sur la planification et les budgets disponibles.

Nous tenons à remercier les membres de tous les Comités, pour l'apport positif qu'ils y ont apporté. Je vous réfère à la partie du rapport annuel qui traite des Comités pour plus de détails.

COMMUNICATIONS

Au niveau des communications, il faut distinguer les communications internes, c'est-à-dire dirigées vers nos membres seulement, et les communications externes, c'est-à-dire dirigées vers le public en général.

- Communications internes

Au niveau des communications internes, certains changements sont intervenus afin de rationnaliser les dépenses et de rendre plus effectives les communications.

Le principal moyen de communication avec les membres était par le biais de la revue Québec-Technologie, magasine qui contenait à la fois des articles scientifiques et des articles d'information. Sa parution était de quatre (4) numéros par année. Ne pouvant informer adéquatement nos membres sur les affaires de la Corporation et des décisions du Bureau, le Comité administratif opta pour une nouvelle formule, soit celle du Bulletin d'information publié et transmis à toutes les trois (3) semaines. Cette formule qui est en vigueur depuis juin 1981, n'a reçu que des commentaires favorables de la part des membres.

Quant à la revue Québec-Technologie, les coûts de production sous forme de magasine scientifique de qualité étant trop élevés, il n'a pas été possible d'en reprendre la publication. De plus, l'arrivée du magasine Science et Technologie sur le marché, distribué gratuitement à nos membres et auquel ceux-ci peuvent participer, remet en cause la pertinence de poursuivre nos efforts pour la production de Québec-Technologie.

Un autre outil fut développé durant l'année, lequel visait à la fois le public interne et externe, soit le montage d'un document audio-visuel présentant notre Corporation. Sa préparation a nécessité passablement de temps puisqu'il fallait d'une part s'assurer de l'exactitude du texte et d'autre part, pour en minimiser les coûts, trouver le matériel de base (diapositives et documentation) auprès des membres. Nous sommes fiers du résultat et les réactions très positives des membres et des étudiants dans les Cégeps nous portent à croire que nous avons entre nos mains un excellent outil de promotion.

- Communications externes

Ce montage audio-visuel sert déjà comme moyen de décrire la Corporation. Il est d'ailleurs très utilisé dans notre programme de recrutement par toutes les sections régionales

et son contenu objectif permet aux conférenciers dans les Cégeps de faire porter leur intervention sur les questions des participants, ce qui facilite leur tâche.

Le Comité administratif a commandé également la recherche d'un slogan autour duquel il serait possible de véhiculer son dynamisme et de bâtir sa personnalité nouvelle. Il a arrêté son choix sur "L'Avenir est entre nos mains", phrase identifiant très bien le rôle que la Corporation et les technologues sont appelés à jouer durant les années 1980. Ainsi, notre publicité écrite, sous forme d'annonce, se présente maintenant en ces termes:

"TECHNICIENS, DEVENEZ TECHNOLOGUES,
L'AVENIR EST ENTRE NOS MAINS".

Nous avons également émis quatre (4) communiqués de presse annonçant:

- la tenue du congrès 1981;
- le dévoilement du logo;
- la reconduction du mandat des administrateurs et du Comité administratif;
- l'ouverture officielle de nos locaux rénovés.

IMAGE ET RELATIONS PUBLIQUES

Bien sûr, pour pouvoir s'affirmer, une Corporation comme la nôtre doit pouvoir montrer l'image d'une association évolutive et rayonner par l'apport positif que nous pouvons apporter à la société.

Cette image, nous l'avons développée en posant plusieurs jalons susceptibles de la propager par le processus de la réaction à chaîne. Nous avons mis en évidence partout où nous passions, le nouveau logo de la Corporation. Nous avons produit une épingle de revers à l'effigie de ce nouveau logo; la dite épingle de revers est disponible pour nos membres et elle nous permet de nous identifier et de nous reconnaître lorsque nous nous rencontrons en public. Le projet d'épingle de revers fut même mis à la disposition de nos membres en reconnaissance de leurs efforts pour le recrutement.

Nous avons même acheminé l'image de la Corporation dans le monde des Cégeps en permettant aux étudiants du secteur professionnel des concentrations reconnues par notre Corporation, de pouvoir devenir membre à titre d'étudiants affiliés. Afin de présenter une image objective de la Corporation, nous avons institué deux programmes, se rapportant directement à ces mêmes étudiants affiliés, soit l'octroi de bourses d'études aux étudiants en technologie et l'octroi de prix d'expositions étudiantes afin de récompenser les jeunes technologues pour leur esprit de créativité. Nous ne pouvons que nous féliciter de cette initiative car déjà, elle nous apporte des résultats.

Du côté des relations extérieures, notre Corporation a toujours su être présentée à bon nombre d'activités professionnelles et notre siège social a entretenu des relations plus que cordiales avec les autres organismes du réseau corporatif.

Nos relations avec l'Office des professions du Québec se sont maintenues dans le même climat de cordialité et de positivisme qui caractérisait nos contacts préalablement. L'Office nous a été d'un précieux secours lors d'obtention des avis sur la réglementation, sur l'interprétation du code ainsi que sur les procédures d'engagement d'un syndic. Sur recommandation de l'Office des professions du Québec, nous avons pu obtenir du Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, une subvention de l'ordre de 13 900$ pour nous aider au démarrage de notre Corporation.

D'autre part, l'Office a sollicité notre collaboration dans différents dossiers dont celui des inhalothérapeutes, de l'Association des techniciens en prévention des incendies, de l'Association des techniciens agricoles et de l'Association des techniciens forestiers.

Nous avons aussi produit un mémoire sur l'avis de l'Office des professions sur "Les CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES au diplôme ou à la formation de base et les COMITÉS DE LA FORMATION".

Du côté du Conseil interprofessionnel du Québec, votre président en tant que représentant de votre Corporation s'est impliqué et a participé aux prises de décision sur chaque dossier concernant les travaux positifs pouvant aider la cause du corporatisme au Québec. Nous avons permis à certains de nos permanents d'assiter à quelques

réunions en plus de leur permettre également de participer à plusieurs journées d'étude afin de les sensibiliser aux obligations des corporations. Nous avons finalement transmis notre opinion lors de la préparation de la réaction du C.I.Q. à l'avis préliminaire de l'Office des professions portant sur la formation et les conditions supplémentaires.

Nos contacts avec le Conseil canadien des techniciens et technologistes ont été beaucoup plus positifs. Nous sommes persuadés que sous le mandat du président actuel, Monsieur Lionel Verreault, T.Sc.A., nos relations continueront de s'améliorer et que les administrateurs et représentants au C.C.T.T. apporteront une oreille attentive aux demandes et recommandations de notre Corporation. Nous avons déjà sensibilisé les responsables du C.C.T.T. aux vingt et une (21) technologies que nous regroupons ainsi qu'au titre réservé qui nous a été octroyé par le législateur lors de l'inclusion de notre Corporation au code des professions.

En ce qui a trait à notre représentativité, la Corporation a toujours essayé d'être à la hauteur de la situation. Nous avons essayé d'être présent sur tous les dossiers importants auxquels nous étions invités.

L'énumération ici de toutes les activités auxquelles nous avons participé serait beaucoup trop longue, nous nous contenterons de nous souligner les plus importantes:

- Rencontre avec le représentant de l'Office des professions du Québec concernant les dossiers des inhalothérapeutes/ technologistes médicaux et des techniciens en prévention des incendies.

- Présence à l'assemblée générale du Conseil canadien des techniciens et technologistes à Ottawa.

- Conférence par votre président à l'Association des techniciens en assainissement des eaux de Vaudreuil.

- Colloque provincial sur les sections régionales à Trois-Rivières en novembre dernier.

- Inauguration du pavillon Léon Provencher à l'université du Québec à Trois-Rivières.

- Participation au congrès de l'Association des technologistes agricoles du Québec, de l'Association québécoise des techniques de l'Eau (A.Q.T.E.) et de l'Ordre des Arpenteurs-géomètres à l'occasion du centenaire de leur fondation.

- Participation aux audiences publiques de l'Office des professions du Québec, sur l'avis traitant des conditions supplémentaires et des Comités de la formation.

- Rencontre avec le président du Conseil des collèges et du directeur général de la Direction générale de l'Enseignement collégial, concernant la formation continue et le rôle de la femme dans la technologie.

- Conférence par votre président sur les droits et responsabilités professionnelles du technologue en génie civil devant les étudiants de I,II et III ième année en technologie de génie civil du Cégep de Sherbrooke.

- Le congrès provincial 1981 fut, sans contredit, l'une des activités les plus importantes au cours de l'année. Il a permis aux technologues de faire le point sur l'ancienne Corporation par rapport à la nouvelle et d'être sensibilisés aux devoirs et droits de sa profession face aux obligations du code des professions. Tenu sous le thème "Technologue des sciences appliquées, professionnel de droit et de fait", nos membres ont pu prendre contact avec des représentants de plusieurs milieux professionnels qui ont su leur dispenser l'information pertinente à leur profession. Nous profitons de l'occasion pour féliciter le président du congrès, Monsieur Denis Dubois ainsi que les membres de son équipe pour l'immense travail accompli et le succès obtenu.

LES DÉFIS A RELEVER

Au cours des prochains mandats, la Corporation professionnelle des technologues des sciences appliquées du Québec devra s'attaquer à des dossiers extrêmement importants et les mener à bien si elle veut prouver au législateur qu'elle avait une raison d'être et répondait réellement à un besoin du public, éléments importants ayant permis son inclusion au code des professions.

Afin de vous sensibiliser, nous toucherons les trois (3) dossiers les plus importants, soit: le dossier des sciences appliquées, le perfectionnement continu et l'inspection professionnelle.

- Le dossier des sciences appliquées

Il est d'une extrême urgence que la Corporation définisse le champ de pratique de ses membres avant que d'autres le fassent à leur place.

- Le perfectionnement continu

Les dirigeants de la Corporation devront dans la mesure du possible travailler à la structuration et à la mise en place de programmes de perfectionnement continu afin de permettre aux membres d'être toujours à la fine pointe des développements technologiques et de maintenir chez eux les plus hauts standards de connaissance face à leur formation de base et à leur cheminement de carrière.

- L'inspection professionnelle

Il devrait en être de même pour l'inspection professionnelle. Si l'on veut que la Corporation joue pleinement son rôle dans la protection du public, elle devra voir à poser les premiers jalons, qui lui permettront de mettre en place par la suite, les mécanismes de l'inspection professionnelle.

Les plus grands défis de l'heure pour la Corporation sont, sans contredit, ceux auxquels faisait allusion Monsieur Louis Rousseau, secrétaire de l'Office des professions, lors de l'allocution qu'il prononça au congrès provincial 1981 à Sherbrooke. Permettez-moi de vous rappeler ces grands défis qui sont au nombre de trois: premièrement, l'adaptation du corporatisme à un milieu de travail organisé, caractérisé par le salariat et la syndicalisation ; en second lieu, la gestion efficace des obligations imposées par le législateur à une corporation regroupant des professionnels de vingt et une disciplines; troisièmement, la valorisation du titre réservé.

1) Le corporatisme en milieu organisé

Ceux qui autrefois étaient qualifiés de professionnels exerçaient majoritairement de façon autonome, en cabinet privé; maintenant ils sont dans une proportion de 84%

salariés d'une entreprise privée ou publique. Chez les technologues, cette proportion atteint environ 95%. Ces professionnels salariés subissent la pression d'une clientèle réclamant des services complets et personnalisés, en même temps que l'organisation qui les emploie réclame efficacité et compétence. Dans ce contexte, le professionnel ne peut manifester son dévouement envers sa clientèle que dans la mesure où ses conditions de travail, c'est-à-dire son horaire, la définition de sa tâche, les moyens que lui donne son employeur le lui permettent. Le professionnel salarié n'est pas le seul responsable de la nature et de la qualité des services offerts à la clientèle.

Le choix des moyens utilisés pour répondre aux besoins du public ne dépend plus seulement de l'éthique individuelle des professionnels, mais aussi du compromis entre la poursuite d'objectifs d'efficacité et de rentabilité et la revendication de conditions de travail améliorées. Cette situation comporte certes des inconvénients, mais dans une société où les droits collectifs des travailleurs constituent une valeur acceptée, on voit mal comment le professionnel pourrait être privé de ce droit.

La question qui se pose au système professionnel est celle de la conciliation de la déontologie collective avec la déontologie de l'individu, c'est-à-dire, en simplifiant, celle d'assurer des services professionnels aux usagers tout en permettant l'utilisation de moyens de pression dirigés vers l'amélioration des conditions de travail. Les technologues, à titre d'agents du système professionnel, devront contribuer à la solution de ce problème qui touche leur propre avenir et celui du système.

2) Le regroupement de professionnels

Lorsqu'il a recommandé au gouvernement la constitution de notre corporation, l'Office était conscient des avantages reliés au regroupement horizontal des technologues de diverses disciplines. Cette formule, par la mise en commun de ressources humaines et financières, favorise une meilleure organisation de la Corporation et, dans une certaine mesure, la mobilité des membres.

Un tel regroupement évite non seulement la création de barrières inutiles entre professions, mais encore il permet de prévenir un morcellement abusif des champs d'activité. Toutefois, la gestion efficace des obligations imposées par le législateur à une Corporation regroupant des professionnels de vingt et une disciplines, le contrôle

et le maintien de leur compétence, constituent pour nous un défi de taille. L'Office entend suivre de près l'activité de notre corporation. Notre expérience permettra probablement d'évaluer la possibilité d'étendre cette formule de regroupement horizontal à d'autres groupes.

3) La valorisation du titre réservé

En troisième lieu, je voudrais vous rappeler certaines caractéristiques du système professionnel du Québec.

Le Code des professions reconnaît deux types de corporations: celles qui ne possèdent que le titre réservé et celles qui, en outre, se sont vues attribuer un champ exclusif. Les membres des corporations à champ exclusif sont les seuls à pouvoir exercer la profession et à porter le titre. Il existe vingt et une (21) corporations à champ exclusif, dont celles des ingénieurs, des arpenteurs-géomètres, des architectes, des ingénieurs forestiers, pour ne nommer que celles-là.

Le champ exclusif accordé à un groupe équivaut à lui accorder le monopole d'un marché. Le contrôle d'un champ exlusif connaît cependant des difficultés d'application en raison, en particulier, de l'imbrication des connaissances et de l'évolution du travail en équipe où se côtoient des spécialistes professionnels appelés à collaborer.

Le régime du titre réservé sans l'octroi d'un champ exclusif, ne vise pas, quant à lui, à resteindre l'exercice d'une profession. Cependant, seuls les membres de la Corporation ont le droit de porter le titre professionnel; on peut parler ici de monopole de titre.

En fait, le titre réservé laisse ouvert à d'autres personnes un champ d'activités, tout en identifiant, parmi les personnes qui exercent dans ce champ, celles dont la compétence est garantie par les contrôles d'une Corporation professionnelle. Ce mécanisme évite une rigidité abusive dans la définition des activités professionnelles laissant ainsi au client la possibilité de choisir la personne qui lui semble la plus apte à lui dispenser les services qu'il recherche. Le client aura tendance à s'adresser aux membres des corporations professionnelles dans la mesure où celles-ci regrouperont les personnes capables d'offrir, en plus, des services garantis par un contrôle de qualité et de compétence et d'intégrité.

Notre Corporation et ses membres ont donc à relever ce défi, à faire la preuve que le titre qu'ils portent est un sceau dont la valeur ne cessera de croître.

Je ne doute pas que notre Corporation saura relever ces défis. La qualité des échanges que nous avons avec les représentants, de l'Office des professions et le support que cette dernière peut nous fournir pour relever les défis qui nous confrontent, notre sens de l'imagination nous permettront certainement d'en arriver à des solutions tangibles et palpables.

En terminant, à la fin d'un mandat, il est du devoir d'un président de faire une rétrospective afin d'évaluer si les réalisations furent positives ou négatives. A mon humble avis, le fait d'être admis au Code des professions, la restructuration de notre siège social ainsi que sa reconstruction et l'image de dynamisme que nous avons créée auprès de cette jeune Corporation professionnelle, nous prouvent que nous avons accompli tous ensemble, beaucoup plus que ce que nous nous étions fixés le soir du 23 septembre 1978 à Trois-Rivières. Le fait d'en être arrivé là, n'est pas le travail d'une seule personne, mais le fruit du travail d'une équipe tout entière qui quelques jours après ce 23 septembre, s'était retroussée les manches, comme on dit communément, pour en arriver aujourd'hui à-vous présenter le fruit de ses réalisations. j'aurais l'impression de me sentir injuste si j'oubliais de remercier du fond du coeur, tous ceux et celles qui de près ou de loin, m'ont permis de compléter ce mandat et d'en arriver à bon port. Aux membres du Comité administratif, à ceux du Bureau, aux présidents et administrateurs des sections régionales et sous-sections régionales, aux présidents et membres des différents Comités ainsi qu'à l'équipe de gestion: merci pour votre zèle, votre dévouement et votre grande compréhension.

Je vous remets une corporation en pleine effervescence et toute prête à vous servir, faites en sorte qu'elle réponde à vos aspirations professionnelles et qu'elle s'acquitte toujours dignement du mandat qui lui est échu, soit celui de la protection du public.

Le président,

Charles A. Vigneault, T.Sc.A.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le présent rapport touche essentiellement les services aux membres et couvre la période du 1er janvier 1981 au 31 mars 1982.

SERVICES AUX MEMBRES

Au début de l'année, il fallait avant tout assurer une révision des services socio-économiques. Ainsi des précisions et une supervision constante furent apportées aux services suivants, obtenus via Richard Sauvé Inc:

- l'assurance automobile;

- l'assurance salaire;

- l'assurance biens mobiliers;

- l'assurance maison (feu-vol-responsabilité).

Il a fallu faire de même avec le régime enregistré d'épargne retraite (R.E.E.R.) et l'assurance-vie, obtenus via le plan du C.C.T.T. proposé par Nalaco. Malheureusement, Nalaco, pour ce plan, procède via son bureau de Toronto et nous constatons qu'il répugne à nos membres d'envoyer leurs épargnes en Ontario. Ce qui fait que la participation à ce plan est très faible. Nous continuons nos efforts pour convaincre Nalaco d'avoir un pied à terre à Montréal car leur plan est très avantageux. Une relance a été faite pour ce plan en janvier 1982, dans le cadre d'un spécial anniversaire. Environ 2% des membres se sont prévalus de cette promotion, et ce à cause des problèmes déjà mentionnés, à savoir: l'envoi d'argent à Toronto.

L'enquête-salaires fait partie également des services socio-économiques très importants. A preuve, plus de 50% des membres y ont répondu en 1981 et la tendance est semblable pour l'enquête 1982.

Selon le désir du Bureau, nous avons également négocié la mise en place d'une assurance-responsabilité professionnelle. Ce plan, qui a nécessité une analyse approfondie du champ de pratique du technologue, fut finalement offert aux membres en janvier 1982, après une acceptation finale par le Bureau en septembre 1981. A la fin de mars, déjà plus de 80 membres s'en sont prévalus

Enfin, à classer parmi les services socio-économiques mais servant aussi d'éléments de recrutement, les bourses d'études (12 annuellement) et les prix lors des expo-sciences sont très bien accueillis par le milieu cégépien. Les premières bourses seront remises à l'assemblée annuelle 1982. A la fin mars, 106 demandes nous étaient parvenues. Pour ce qui est des prix d'expositions, 18 avaient été accordés à la fin mars, dépassant toutes nos prévisions.

En 1981-1982, un service en particulier a pris de l'ampleur: le service de consultation et d'aide aux membres. Plus de cinquante (50) demandes téléphoniques par mois sont traitées, auxquelles s'ajoutent huit (8) à dix (10) visites mensuelles et une quinzaine de demandes écrites.

Ces demandes vont du simple renseignement concernant l'exactitude d'une nouvelle à la demande très précise consernant le champ de pratique et les droits des technologues. Plusieurs de ces demandes nécessitent des avis juridiques.

Mentionnons cependant que ce service prend énormément de temps et une utilisation intense du téléphone.

Le service de placement a connu également des développements. Au début de l'année, les bulletins d'emploi étaient envoyés à des catégories précises de membres seulement. La venue du Bulletin d'information a permis l'envoi à tous les membres de ces offres d'emplois sans augmenter exagérément les coûts. De plus, la banque de curriculum vitae, qui n'avait pas été mise à jour depuis quelques années, fut épurée de ses éléments non à date et une formule standard de curriculum vitae sera expédiée à tous les membres, facilitant ainsi la cueillette de données essentielles pour transmission à des employeurs éventuels. Nous constatons cependant, un certain ralentissement depuis janvier 1982, dû principalement à la crise économique actuelle. Cependant, la moyenne reste de l'ordre de 30 par mois.

Un service d'identification est venu s'ajouter aux autres cette année. Ce service consiste en la vente de joncs (le jonc du technologue), la vente de divers modèles de sceaux, la vente d'épingle de revers et la délivrance d'un permis d'exercice professionnel, en plus de faciliter l'utilisation du logo sur les cartes d'affaires. Ce service, nous l'avons vu au niveau administratif, est très populaire.

De plus, le service de formation continu, grâce à la collaboration constante des sections régionales a rendu accessible à nos membres des conférences, des colloques et des visites industrielles régulièrement organisés dans les sections régionales, favorisant ainsi la formation de nos membres.

Pour sa part, le service de l'admission s'adresse autant, évidemment, à de futurs membres et de ce fait nécessite beaucoup de temps et d'énergie et implique le Comité des examinateurs. Il comprend, entre autres, sur demande, une évaluation du curriculum d'un candidat et l'établissement d'un plan d'études pouvant le conduire à son admission à la Corporation. Ce service reste très actif.

En effet, environ soixante (60) demandes mensuelles sont traitées au téléphone alors qu'une dizaine de visiteurs sont accueillis sur place à chaque mois.

Durant ces quinze (15) mois, en plus de l'assurance-responsabilité professionnelle, trois (3) nouveaux services ont été initiés alors qu'un autre était négocié et s'actualisera en 1982:

- nous avons négocié avec Les Galeries Frontenac une entente qui fait que la carte de nos membres donne accès à une réduction de 25 à 40% sur l'achat de meubles et d'accessoires ménagers;

- un nouveau moyen de communication interne s'est ajouté durant cette période. En effet, nous avons négocié une entente avec la direction de la nouvelle revue Science et Technologie qui fait que cette revue scientifique est envoyée gratuitement à nos membres, la Corporation n'en défrayant que le coût des timbres (soit 0,11$ l'exemplaire);

- nous avons initié le Bulletin d'information. Ce bulletin parvient aux membres à toutes les trois (3) semaines (quatorze (14) numéros de juin 1981 à mars 1982) pour leur apporter nouvelles, articles importants, annonces et offres d'emploi, les activités de leur section régionale et autres. De par les commentaires que nous recevons, nous pouvons affirmer qu'il est très apprécié et très lu;

- le nouveau service à venir est le bottin des membres, bottin qui n'a pas été publié depuis 1976. Une entente a été négociée avec Publicité Corona pour l'impression gratuite de huit mille (8 000) bottins des membres 1982-1983. Ce bottin sera disponible en septembre et contiendra les noms et coordonnées de tous les membres inscrits au Tableau au 30 juin 1982.

Enfin, signalons que le Code de déontologie de 1977 a été ré-édité suite au besoin. Cependant, il n'est envoyé qu'aux nouveaux membres dans ce qu'on appelle le "kit" du nouveau membre.

De plus, beaucoup de membres ont utilisé les prêts à photographier pour leurs cartes d'affaires selon la politique adoptée à cet effet par la Comité administratif.

En terminant cette section, voici quelques données statistiques:

- il entre, en moyenne, plus de 850 appels téléphoniques par mois;

- nous recevons 250 visiteurs par mois (que ce soit des membres, de futurs membres ou des personnes en affaires avec la Corporation);

- nous émettons environ 200 chèques par mois;

- nous préparons, à chaque mois, un état financier complet, une conciliation bancaire, une liste des comptes à payer et une des comptes à recevoir;

- nous avons vendu ou distribué en 1981-1982:

  . 650 sceaux
  . 699 joncs
  . 354 épingles de revers: 227 en émail, 48 en bronze, 4 en or, 75 en argent;

- nous faisons régulièrement les mises à jour au Tableau des membres (nouveaux membres, changement d'adresse, changement de titre);

- nous expédions régulièrement (environ 150 par mois) des formulaires de demande d'adhésion;

- nous traitons, principalement au printemps, plus de 6 000 reçus de cotisation, cartes de cotisation, étiquettes de validation, cartes de membres et, en 1981, 6 200 permis de pratique;

- nous effectuons une dizaine de facturations par mois;

- nous expédions près de 75 Bulletins d'information à des adresses non informatisées à chaque parution.

LE RECRUTEMENT

En 1981, il nous est apparu important d'intensifier le recrutement auprès des finissants.

En février, nous avons donc engagé un contractuel qui a reçu comme mandat de visiter les finissants des départements de technologie des Cégeps en collaboration avec les sections régionales, et de produire des recommandations.

111 départements de 34 cégeps regroupant environ 1615 finissants furent visités, et ce dans toutes les sections régionales.

De cette tournée, il s'est dégagé que la plupart des étudiants en technologie n'ont jamais entendu parler de la Corporation, qu'il est difficile de vendre une marchandise pour plus tard, les finissants n'ayant pas le droit de devenir membre avant d'avoir obtenu leur diplôme, que la Corporation était perçue comme une "vendeuse" de cartes de membres et que même les membres de la Corporation avaient de la difficulté à présenter une image objective de leur Corporation.

Ces constatations ont conduit à la préparation d'un plan de recrutement cohérent, plan qui fut accepté par le Comité administratif et consistant en:

- l'octroi de bourses d'études aux étudiants en technologie;

- l'octroi de prix d'exposition pour récompenser (ces deux éléments changeant l'image de la Corporation de "vendeuse" de cartes de membres à "donneuse" de bourses);

- la préparation d'une pochette du recruteur pour outiller le bénévole qui va donner des conférences de présentation;

- la tenue d'une session annuelle de formation des bénévoles et consistant en l'apprentissage de la démarche de conférences, conférences types, réponses types à certaines questions, etc;

- deux tournées systématiques des cégeps, une à l'automne et une au printemps.

De plus l'effort a porté également auprès des ex-membres ou de nouveaux membres par la mise au point d'un plan de promotion aupres de nos membres, plan consistant en:

- l'octroi d'une épingle de revers en argent pour le recrutement d'un membre;

- l'octroi d'une épingle de revers en or pour le recrutement de deux (2) autres membres;

- l'octroi d'un (1) voyage dans le sud (valeur de 2 000$) à celui ou celle qui aura recruté le plus de nouveaux membres.

Il fallait également intéresser plus directement l'étudiant à la vie de la Corporation. Ce qui a conduit au concept d'étudiant affilié, catégorie de personnes sur la liste d'envoi de la Corporation qui fut acceptée par le Bureau en septembre dernier.

1982 vit dans l'intensification des efforts entrepris et la mise en application du plan de recrutement:

- La session de formation d'octobre dernier a porté fruit et les bénévoles ont été relancés pour entreprendre la visite des Cégeps du printemps;

- au 31 mars 1982, le permanent du siège social affecté au recrutement avait effectué dix (10) visites alors que les sections régionales en avaient réalisé quinze (15);

- Un total de plus de mille cinq cents (1 500) étudiants, principalement des finissants, ont été rencontrés.

Le rapport final du recrutemet 1982 n'est pas encore prêt mais je peux déjà dire que, au 31 mars, 108 étudiants affiliés étaient inscrits et 308 finissants étaient devenus membres comparativement à 177 l'année précédente.

LES SECTIONS RÉGIONALES

L'année 1981 fut presque l'année des sections régionales.

Suite à l'incorporation selon le Code, les sections régionales ont vu leur existence tirée à sa fin. L'inquiétude existait partout à ce sujet.

Une des tâches de la permanence a donc été d'être présente aux sections régionales et d'aider à l'organisation du colloque de novembre sur l'avenir des sections régionales.

En même temps, des discussions avec des associations de technologistes ont fait germer l'idée d'associations de secteurs comme élément de regroupement.

Le Bureau confiait donc à la section régionale de la Mauricie, la tâche d'organiser un colloque sur l'avenir des chapitres et dont le thème était " la fin des chapitres?".

Le colloque, sans présumer du rapport final, a cependant eu un effet très positif : il a tranquilisé les esprits sur l'orientation de la Corporation face à leur existence: ils auront une place et un rôle à jouer; de plus, s'il y a des associations de secteurs, ce sera pour les grosses technologies et elles ne devront pas nuire aux sections régionales.

Un rapport de plus de trois cents (300) pages a été déposé au Bureau et un Comité ad hoc sera chargé de préparer un règlement interne sur les sections régionales.

En plus d'apporter une assistance à l'organisation du colloque, le siège social a été présent aux sections régionales en participant à presque toutes les assemblées générales 1981 et 1982 des sections régionales en plus d'assister à des visites industrielles, à certaines réunions de conseil d'administration des sections régionales et à des événements tels la danse des technologues à Québec, le tournoi de golf et la journée des technologues aux Expos à Montréal.

Nous avons également fait un grand nombre d'envois pour les sections régionales avant l'intégration au Bulletin d'information. Depuis celui-ci, nous annonçons leurs activités en plus de continuer à faire certains envois spéciaux.

Nous leur rendons disponibles, également, la liste des membres de leur région ainsi qu'un tableau mensuel des membres indiquant la progression du nombre de membres.

Nous avons préparé, de plus, une politique portant sur la papeterie à utiliser par les chapitres, facilitant l'impression standardisée et à coût moindre pour chacun.

Enfin, nous administrons, selon les décisions du Bureau, les budgets des sections régionales: analyse des rapports trimestriels, analyse des rapports d'activités, versement des sommes d'argent permises, etc.

Mentionnons que nous avons simplifié au maximum la paperasse des sections régionales en développant une formule simple et rapide à compléter à la fois pour les dépenses fixes et pour les projets.

De plus, nous tenons à souligner la très bonne collaboration qui s'est établie avec plusieurs bénévoles de la section régionale de Montréal dans le cadre des expositions (I.S.A.-Aéronautique et Science et Technologie).

Finalement, les sections régionales utilisent régulièrement la section qui leur est réservée dans le Bulletin d'information.

NOS MEMBRES ET LES AUTRES PROFESSIONNELS

La reconnaissance de notre Corporation par l'Office des professions a semé une grande joie auprès de nos membres mais une certaine crainte chez les professionnels des Corporations à champ exclusif connexe au nôtre. Plus particulièrement, les ingénieurs et les architectes se montrent particulièrement susceptibles et même agressifs.

Les architectes semblent nettement privilégiés la voie législative et ils poursuivent nos membres en cour. Par contre, nous découvrons des causes antérieures où des technologues ont obtenu des jugements favorables.

Notre conseiller juridique a été grandement utilisé, principalement dans l'affaire des Dessins Drummond, dans l'interprétation de l'affaire Regent Construction et dans l'affaire Morrissette, affaire pour laquelle nous demandons un jugement déclaratoire sur l'interprétation du 100 000$.

Quant aux ingénieurs, ils sont plus subtils. Dans ce cas-ci, il est juste de parler de guérilla. De plus en plus de nos membres se plaignent que leur patron ingénieur leur défend soit de signer T.Sc.A. après leur nom, soit de signer leur plan, soit d'apposer leur sceau. D'autres voient leur soumission ou demande de permis refusés ou retardés indûment par des ingénieurs (qui contrôlent les directions d'allocation de permis des villes) sous prétexte qu'ils ne sont pas signés par un ingénieur; et les cas s'allongent comme peuvent le démontrer la correspondance et les nombreux appels téléphoniques à ce sujet.

De nombreux avis juridiques, dont vous avez reçu copie, ont été demandés à Me Bélanger. Nous progressons mais lentement. Peut-être serait-il pertinent d'adopter une stratégie globale sur le sujet.

CONCLUSION

L'année 1981-1982 a marqué un tournant dans la vie de la Corporation.

La structuration du siège social est passablement avancée. Les ressources humaines sont en place. Il manquerait une direction des communications mais ce poste ne pourrait être comblé avant une autre année.

La restructuration du Tableau des membres, pour le rendre conforme au règlement de l'Office, est démarrée avec l'avis de cotisation 1982-1983. Nous pouvons donc espérer la compléter durant la prochaine année.

De plus, la Corporation s'est dotée d'un outil d'administration et de gestion en élaborant et adoptant une planification de trois (3) ans. Cet outil, quoique perfectible, place cependant des jalons aux administrateurs et aux gestionnaires, les premiers pouvant ainsi mieux planifier les orientations et contrôler et les seconds pouvant mieux organiser et diriger.

Le siège social, avec son personnel actuel, suffit à peine à la tâche. Il faut réaliser que l'incorporation au Code des professions impose à notre Corporation des obligations insoupçonnées auparavant: la "paperasse" est nécessairement plus imposante et les services administratifs sont plus imposants. Il ne faut cependant pas oublier que sans membres, cela ne rimerait à rien. Il faut donc, en même temps, améliorer les services concrets offerts tout en s'assurant que les grands dossiers du Québec ne viendront pas ruiner l'effort de plusieurs générations.

Exprimons donc, en terminant, notre satisfaction du travail accompli et notre volonté de continuer ce qui est en marche.

Roméo Malenfant, t.s.
Directeur général et
secrétaire

RAPPORT DU SECRÉTAIRE DES ÉLECTIONS

Le 18 janvier dernier, à titre de secrétaire des élections, je faisais parvenir aux membres de la Corporation un avis d'élection comprenant le bulletin de présentation d'administrateurs.

Le 8 février, un rappel de l'avis était fait dans le Bulletin d'information, avis insistant sur l'importance de la démarche.

A la fermeture de la période de mise en candidature, j'avais reçu quatorze (14) bulletins de présentation. Deux (2) de ces bulletins n'étaient pas conformes et ont dû être annulés en vertu de l'article 67 du Code des professions et l'article 12 du règlement 3 concernant les modalités d'élection. Un autre candidat s'est retiré volontairement, invalidant ainsi sa candidature en vertu de l'article 11 du règlement 3 concernant les modalités d'élections. Suite à ces événements, il n'y a pas eu d'élection dans aucune des régions du Québec.

Ainsi, j'ai le plaisir de déclarer élues les personnes suivantes:

01- Région du Bas St-Laurent/Gaspésie:
Monsieur Jean-Guy Chrétien, de Rimouski, pour un mandat de un (1) an.

02- Région de Québec, sous-région 03:
Monsieur Guy Leclerc, de Loretteville et
Monsieur Alain Malenfant, de Val-Bélair, tous deux pour un mandat de un (1) an.

04- Région de Trois-Rivières:
Monsieur Gaston Lavoie, de Drummondville, pour un mandat de deux (2) ans.

05- Région des Cantons de l'Est:
Monsieur Denis Dubois, de Rock Forest, pour un mandat de deux (2) ans.

06- Région de Montréal, sous-régions 02,03,06:
Monsieur Gilles Y. Hamel, de Montréal;
Monsieur Michel Ladouceur, de La Salle;
Monsieur Mario Lanouette, de Saint-Hubert;
Monsieur Claude Pépin, de Longueuil;
Monsieur Jacques St-Marseille, de Laval
tous pour un mandat de un (1) an.

08- Région du Nord-Ouest:
Monsieur Jacques Barnabé, de Amos Est, pour un mandat de deux (2) ans.

Conformément à l'article 77 du Code des professions, les membres élus du Bureau verront à combler les postes vacants par des membres de la Corporation exerçant leur profession dans les régions et sous-régions suivantes:

02- Région du Saguenay/Lac Saint-Jean
1 administrateur, pour un mandat d'un (1) an.

03- Région de Québec, sous-région 05 (Beauce-Amiante)
1 administrateur, pour un mandat de deux (2) ans.

Région de Québec, sous-région 01 (K.R.T.)
1 administrateur, pour un mandat de deux (2) ans.

04- Région de Trois-Rivières
1 administrateur, pour un mandat de deux (2) ans.

06- Région de Montréal, sous-régions 01-04 (Rive-Sud sauf Longueuil Métropolitain)
1 administrateur, pour un mandat de deux (2) ans.

Région de Montréal, sous-régions 08-09 (Laurentides)
1 administrateur, pour un mandat de deux (2) ans.

Région de Montréal, sous-région 07 (Richelieu)
1 administrateur, pour un mandat de deux (2) ans.

07- Région de l'Outaouais
1 administrateur, pour un mandat de deux (2) ans.

09- Région de la Côte-Nord et Nouveau-Québec
1 administrateur, pour un mandat d'un (1) an.

Prenez note également que les administrateurs qui viennent d'être déclarés élus ne sont entrés en fonction, conformément à l'article 67 du Code des professions, qu'à la date de clôture du scrutin qui a été fixée cette année au vendredi, 2 avril 1982 à 17 heures, conformément à l'article 19 du règlement 3 concernant les modalités d'élection.

Le 2 avril dernier, l'Office des professions nous avisait que les personnes suivantes étaient nommées par le gouvernement à titre d'administrateurs:

Mademoiselle Suzanne Coallier, de Longueuil, pour un mandat de deux (2) ans.

Madame Marie-Josèphe Farizy-Chaussé, de Victoriaville, pour un mandat d'un (1) an.

Monsieur Robert Blanchette, de Saint-Hyacinthe, pour un mandat de deux (2) ans.

Monsieur Jean Bouchard, de Saint-Lambert, pour un mandat d'un (1) an.

Finalement, je dois mentionner que des mesures ont été prises pour combler les postes vacants avant le prochain Bureau.

Roméo Malenfant, t.s.
Secrétaire d'élection

LES ACTIVITÉS DU BUREAU

Depuis le ler avril 1981, le Bureau s'est réuni quatre fois en assemblée régulière.

Il n'a pris aucune décision en rapport avec l'inspection professionnelle.

Voici la liste et l'énoncé des décisions les plus importantes qu'il a prises.

B-68-81 Il est ensuite proposé par M. Gilles Y. Hamel, appuyé de M. Yvan Champoux, que l'on accepte le dépôt du rapport du président sur les activités du Comité administratif.

adoptée à l'unanimité

B-70-81 Il est ensuite proposé par M. Denis Dubois, appuyé de M. Adélard Lachance, que le Comité administratif, par le biais des personnes autorisées, négocie et contracte une hypothèque auprès d'une institution financière avec possibilité de remboursement sans pénalité et qu'un sondage d'opinion soit effectué selon le moyen jugé le plus approprié par le Comité administratif, pour ensuite évaluer la rentabilité et prendre une décision sur la faisabilité du financement par les membres.

M. Yvan Champoux demande le vote.

En faveur: 25
Contre: 1

adoptée

B-71-81 M. Yvan Chamoux, appuyé de M. Guy Leclerc, propose l'acceptation du dépôt du rapport financier en date du 31 mars 1981.

adoptée à l'unanimité

B-73-81 Il est alors proposé par M. Jean-Paul Turgeon, appuyé de Yvan Barrette, de rescinder la proposition B-033-80, en remplaçant le terme "responsable des finances" par celui de "directeur général".

adoptée à l'unanimité

B-74-81 Il est proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Guy Leclerc, d'accepter le dépôt du rapport financier pour l'exercice clos le 31 décembre 1980.

adoptée à l'unanimité

B-75-81 Il est alors proposé par M. Yvan Barrette, appuyé de M. Guy Leclerc, d'accepter le dépôt du rapport financier de trois (3) mois pour l'exercice clos le 31 mars 1981.

adoptée à l'unanimité

B-76-81 M. Gilles Y. Hamel, appuyé de M. Claude Pépin propose que le président et le vice-président aux finances signent, au nom de la Corporation, les deux (2) rapports financiers qui viennent d'être déposés.

adoptée à l'unanimité

B-77-81 Il est proposé par M. Michel Ecrement, appuyé de M. Denis Dubois, d'accepter le dépôt des recommandations des experts-comptables et d'en appliquer les recommandations.

adoptée à l'unanimité

B-78-81 Il est alors proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean-Paul Turgeon, que le Comité administratif s'en tienne au budget global original et fasse les réaménagements qu'il jugera nécessaire à l'intérieur de l'enveloppe budgétaire globale et qu'il en fasse rapport lors du prochain Bureau.

adoptée à l'unanimité

B-79-81 Il est alors proposé par M. Pierre Yelle, appuyé de M. Claude Pépin, que le Bureau recommande à l'assemblée générale que la cotisation 1982-83 soit fixée à 90$.

M. Michel Ecrement demande le vote.

En faveur: 23
Contre: 2
Absent: 1

adoptée

B-80-81 M. Pierre Yelle, appuyé de M. Gaston Grenier, propose qu'un Comité d'assurances soit formé et qu'il présente son rapport au prochain Bureau pour qu'une décision y soit prise.

adoptée à l'unanimité

B-81-81 Il est proposé par M. Gilles Y. Hamel, appuyé de M. Alain Malenfant, que l'on autorise la formation d'une catégorie "étudiants-affiliés" et que la cotisation pour en faire partie soit fixée à dix dollars (10$).

adoptée à l'unanimité

B-82-81 M. Yvan Barrette, appuyé de M. Denis Dubois, propose que l'on accepte la démission du vice-président aux finances.

adoptée à l'unanimité

B-84-81 Il est alors proposé par M. Pierre Yelle, appuyé de M. Gaston Grenier, que M. Claude Pépin soit nommé vice-président aux finances jusqu'aux prochaines élections.

adoptée à l'unanimité

B-86-81 Il est proposé par M. Denis Dubois, appuyé de M. Lionel Verreault, que les modifications suivantes soient apportées à nos règlements, à savoir:
- A la section 6, article 6.01, au lieu de lire "à l'élection de 1982", il faudrait lire: "à l'élection de 1983";
- A la section 6, article 6.02, au lieu de lire "à l'élection de 1983", il faudrait lire: "à l'élection de 1984".

adoptée à l'unanimité

B-88-81 M. Raymond Pelletier, appuyé de M. Georges Arsenault, propose que l'on accepte la démission de MM. Philippe Lecompte et Jean-Paul Turgeon et qu'une lettre de remerciement leur soit adressée.

adoptée à l'unanimité

B-89-81 Il est proposé par M. Guy Leclerc, appuyé de M. Gaston Bernier, que MM. Paul Lacasse, Yves St-Louis et Jacques St-Marseille soient nommés administrateurs du Bureau pous la durée non-écoulée du mandat des démissionnaires, conformément à l'article 77 du Code des professions.

adoptée à l'unanimité

B-92-81 Il est ensuite proposé par M. Yves St-Louis, appuyé de M. Yvan Barrette, d'accepter le dépôt du rapport du président.

adoptée à l'unanimité

B-93-81 Il est proposé par Yvan Champoux, appuyé de M. Yves St-Louis, d'accepter le dépôt du rapport financier au 31juillet 1981.

adoptée à l'unanimité

B-95-81 Il est proposé par M. Yvan Barrette, appuyé de M. Gaston Grenier, que l'on accepte les prévisions déficitaires 1981-1982 telles que déposées et corrigées.

B-96-81 M. Michel Ecrement, appuyé de M. Georges Arsenault, propose que la proposition principale soit amendée comme suit: que l'on conserve le même budget de dépenses pour l'année 1982-1983 en vue de récupérer le déficit.

Après discussion, le vote est demandé sur l'amendement.

En faveur de l'amendement: 7
Contre l'amendement: 15

amendement rejeté

Les personnes suivantes ont demandé que leur dissidence apparaisse au procès-verbal. Il s'agit de MM. Pierre Yelle, Gilles Y. Hamel, Michel Ecrement, Guy Leclerc, Jacques St-Marseille et Paul Lacasse.

Le vote est alors demandé sur la proposition principale.

En faveur: 15
Contre: 7

proposition adoptée

B-98-81 M. Denis Dubois, appuyé de M. Marcel Laforte, propose que l'on accepte le plan d'assurance responsabilité erreur et/ou omission offert par la maison Gérard Parizeau Ltée.

adoptée à l'unanimité

B-100-81 Il est proposé par M. Marcel Laforte, appuyé de M. Georges Arsenault, d'accepter la formation du Comité conseil au vice-président aux finances selon la formulation plus haut mentionnée.

adoptée à l'unanimité

B-101-81 Il est proposé par M. Guy Leclerc, appuyé de M. Gilles Y. Hamel, d'accepter la formation du Comité de planification selon la formulation plus-haut mentionnée.

adoptée à l'unanimité

B-106-81 Il est proposé par M. Alain Malenfant, appuyé de M. Georges Arsenault, d'accepter le document "Budget des chapitres pour l'année 1981" tel que déposé.

adoptée à l'unanimité

B-107-81 Il est proposé par M. Denis Dubois, appuyé de M. Georges Arsenault, d'accepter la "Politique de remboursement de dépenses, pour les administrateurs et les membres des comités."

adoptée à l'unanimité

B-112-81 Il est proposé par M. Yves St-Louis, appuyé de M. Jean-Claude Montplaisir, d'accepter le rapport du président.

adoptée à l'unanimité

B-114-81 Il est proposé par M. Denis Dubois, appuyé de M. Yvan Champoux, qu'un vote de félicitations soit adressé au vice-président aux finances et au Comité administratif pour avoir clarifier la présentation budgétaire de façon satisfaisante.

adoptée à l'unanimité

B-115-81 Il est proposé par M. Raymond Pelletier, appuyé de M. Gilles Y. Hamel, d'accepter le rapport du vice-président aux finances et les états financiers au 30 novembre 1981 tels que déposés.

adoptée à l'unanimité

B-118-81 Après discussion, M. Gilles Y. Hamel, appuyé de M. Jacques St-Marseille, propose que la Corporation insiste auprès du Conseil des collèges pour qu'un cours sur le professionnalisme soit inscrit au programme des futurs finissants de Cegep.

adoptée à l'unanimité

B-124-81 Il est proposé par M. Pierre Yelle, appuyé de M. André Gagnon, d'accepter la formation du Comité des bourses et de laisser au Comité administratif le soin de nommer les personnes qui feront partie de ce comité.

adoptée à l'unanimité

B-127-81 M. Jacques St-Marseille, appuyé de M. Adélard Lachance, propose que l'on accepte la cotisation du C.C.T.T., à savoir 3$ pour chacun des premiers mille membres, et 2,50$ pour chacun des autres membres au-delà des mille premiers.

adoptée à l'unanimité

B-128-81 Il est alors proposé par M. Gilles Y. Hamel, appuyé de M. Fernand Boucher, qu'une demande soit faite auprès du C.C.T.T. afin de changer le mot "technologiste" par "technologue".

adoptée à l'unanimité

B-130-81 Il est ensuite proposé par M. Gilles Y. Hamel, appuyé de M. Guy Leclerc, d'entériner la décision du Comité administratif d'accepter les modifications au règlement d'élection concernant les modalités d'élection.

adoptée à l'unanimité

B-131-81 Après discussion, il est proposé par M. Alain Malenfant, appuyé de M. Yvan Barrette, que le siège social verse au comité organisateur du colloque de Trois-Rivières, un montant de 313,98$ afin de couvrir le déficit encouru. Ce mcntant devra être ajouté au montant total de 17 000$ alloué aux chapitres. De plus, ce montant constituant une dépense non prévue, est à ajouter au déficit global de l'année en cours.

adoptée à l'unanimité

B-132-81 Il est alors proposé par M. Yvan Champoux, appuyé de M. Marcel Laforte, qu'un montant de 1 200$ soit versé au chapitre de Montréal. Ce montant devra être ajouté au montant global de 17 000$ alloué aux chapitres. De plus, ce montant est à ajouter au déficit global de l'année en cours.

adoptée à l'unanimité

B-139-82 Il est ensuite proposé par M. Gilles Y. Hamel, appuyé de M. Yves Saint-Louis, d'accepter le dépôt du rapport du président.

adoptée à l'unanimité

B-140-82 Il est enssuite proposé par M. Marcel Laforte, appuyé de M. Yvan Champoux, d'accepter le dépôt du rapport du vice-président aux finances.

adoptée à l'unanimité

B-141-82 Il est ensuite proposé par M. Yvan Barrette, appuyé de M. Yvan Champoux, d'accepter le dépôt des états financiers au 28 février 1982.

adoptée à l'unanimité

B-142-82 Le vice-président aux finances répond aux questions pertinentes qui lui sont posées, puis il est proposé par M. Yvan Barrette, appuyé de M. Adélard Lachance, d'accepter le rapport financier au 28 février 1982.

adoptée à l'unanimité

B-143-82 Il est ensuite proposé par M. Denis Dubois, appuyé de M. Jacques St-Marseille, d'accepter le dépôt du rapport des examinateurs.

adoptée à l'unanimité

B-144-82 Il est ensuite proposé par M. Raymond Pelletier, appuyé de M. Alain Malenfant, d'accepter le dépôt du rapport du Comité de réglementation.

adoptée à l'unanimité

B-145-82 Il est ensuite proposé par M. Gilles Y. Hamel, appuyé de M. André Gagnon, d'accepter le dépôt du rapport des activités du Comité des bourses.

adoptée à l'unanimité

B-146-82 Après que tous eurent pris connaissance de la liste, il est proposé par M. Yvan Barrette, appuyé de M. Alain Malenfant, d'accepter, conformément à la résolution no 80-81 du Bureau, les personnes sur la liste à titre d'étudiants-affiliés.

adoptée à l'unanimité

B-147-82 Il est ensuite proposé par M. Yvan Barrette, appuyé de M. Alain Malenfant, d'accepter les personnes sur la liste à titre de technologues juniors conformément à l'article 40 du Code des professions.

adoptée à l'unanimité

B-148-82 Il est également proposé par M. Yvan Barrette, appuyé de M. Alain Malenfant, d'accepter M. Marc Turgeon à titre de technologue des sciences appliquées junior, conformément à l'article 41 du Code des professions (permis temporaires).

adoptée à l'unanimité

B-149-82 Il est proposé par M. Yvan Barrette, appuyé de M. Alain Malenfant, d'accepter M. Assaad Saouma comme technologue des sciences appliquées junior conformément à l'article 86g) du Code des professions.

adoptée à l'unanimité

B-150-82 Il est ensuite proposé par M. Yvan Barrette, appuyé de M. Alain Malenfant, d'accepter les membres inscrits aux pages 11 et 12 à titre de technologues des sciences appliquées conformément à l'article 40 du Code des professions.

adoptée à l'unanimité

B-151-82 Puis, M. Yvan Barrette, appuyé de M. Alain Malenfant, propose que l'on accepte comme technologues des sciences appliquées, les personnes dont les noms apparaissent à la page 13 et ce, conformément à l'article 41 du Code des professions (permis temporaires).

adoptée à l'unanimité

B-152-82 M. Yvan Barrette, appuyé de M. Alain Malenfant, propose ensuite que les personnes dont les noms apparaissent à la page 14 soient acceptées à titre de technologues des sciences appliquées conformément à l'article 86g) du Code des professions.

adoptée à l'unanimité

B-153-82 Finalement, M. Yvan Barrette, appuyé de M. Alain Malenfant, propose d'accepter à titre de technologues des sciences appliquées les T.Sc.A. juniors dont les noms apparaissent aux pages 15 et 16 et ce, conformément à l'article 3-6d) des règlements généraux de la C.T.P.Q. et conformément à l'article 40 du Code des professions.

adoptée à l'unanimité

B-154-82 Il est finalement proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Yves St-Louis, que le Comité administratif soit mandaté pour former un comité ad hoc chargé d'étudier les recommandatons émises par les comités organisateurs des congrès antérieurs afin de formuler une orientation précise et un processus sur l'organisation des futurs congrès de notre Corporation. Ce projet d'organisation devra être présenté au Comité administratif pour ensuite faire l'objet d'une recommandation au Bureau de mois de juin.

adoptée à l'unanimité

B-155-82 Il est proposé par M. Jacques St-Marseille, appuyé de M. Gaston Grenier, d'accepter le dépôt du rapport du Comité de la réglementation.

adoptée à l'unanimité

B-156-82 M. Raymond Pelletier, appuyé de M. Gilles Y. Hamel, propose alors un vote de félicitation à M. Pronovost et à tout son comité.

adoptée à l'unanimité

B-157-82 Puis, M. Yvan Champoux, appuyé de M. Denis Dubois, propose d'adopter le règlement 4 concernant les diplômes donnant accès à la Corporation pour en faire une recommandation à l'Office des professions et au gouvernement du Québec et charge le Comité administratif et le secrétaire de faire parvenir à l'Office et au gouvernement, copie de ce règlement et du rationnel qui l'appuie.

adoptée à l'unanimité

B-158-82 Il est ensuite proposé par M. Marcel Laforte, appuyé de M. Raymond Pelletier, d'accepter le dépôt du rapport du Comité de planification.

adoptée à l'unanimité

B-159-82 M. Chrétien répond à quelques questions pertinentes au rapport, puis il est proposé par M. Yvan Barrette, appuyé de M. Guy Leclerc, d'accepter la planification 1982-1983 sous réserve des disponibilités financières.

adoptée à l'unanimité

B-160-82 Il est ensuite proposé par M. Marcel Laforte, appuyé de M. Gaston Grenier, d'accepter en principe les orientations qui se dessinent pour la planification 1983-1984 et 1984-1985.

adoptée à l'unanimité

B-161-82 Il est proposé par M. Guy Leclerc, appuyé de M. Henri L. Keleny, que le Comité de planification devienne un comité permanent et que le Comité administratif voit à sa composition. Le mandat du Comité de planification sera le suivant:

a) de procéder à la préparation d'une planification selon une structure de programme;

b) de procéder à l'analyse et l'évaluation du plan de l'année en cours;

c) de procéder à la révision, à la lumière de l'évaluation, des objectifs de l'année à venir;

d) de procéder à la préparation continuelle des objectifs d'une troisième année de planification.

adoptée à l'unanimité

B-162-82 Il est finalement proposé par M. Yvan Barrette, appuyé de Mme Marie-Josèphe Farizy-Chaussé, de prononcer un vote de félicitation à l'endroit du président et des membres du Comité de planification.

adoptée à l'unanimité

B-163-82 Il est ensuite proposé par M. Yvan Barrette, appuyé de M. Gilles Y. Hamel, d'accepter le dépôt du rapport du Comité conseil au vice-président aux finances.

adoptée à l'unanimité

B-164-82 Il est ensuite proposé par M. Gaston Grenier, appuyé de Mme Marie-Josèphe Farizy-Chaussé, d'accepter les prévisions budgétaires 1982-1983 telles que présentées aux membres du Bureau et corrigées ainsi que les politiques financières présentées.

adoptée à l'unanimité

B-165-82 Il est finalement proposé par M. Gaston Grenier, appuyé de M. Adélard Lachance, d'adresser un vote de félicitation au vice-président aux finances et à son comité.

adoptée à l'unanimité

B-166-82 Finalement, M. Montplaisir tient à souligner l'appui exceptionnel apporté par la permanence à l'occasion du colloque et aux suites de ce colloque, et propose, appuyé de M. Gaétan Lapiere, un vote de remerciement à la permanence du siège social.

adoptée à l'unanimité

B-167-82 Il est ensuite proposé par M. Gaston Grenier, proposé par M. Guy Leclerc, d'accepter le dépôt du secrétaire d'élections.

adoptée à l'unanimité

B-168-82 Après une courte discussion, il est proposé par M. Yvan Champoux, appuyé de M. Yves St-Louis, d'accepter la proposition d'assurance responsabilité pour décision des administrateurs et des cadres pour une somme de un million (1 000 000$) étant entendu que la prime de cette assurance est d'environ mille cinq cents dollars (1 500$).

adoptée à l'unanimité

B-169-82 Il est proposé par M. Gilles Y. Hamel, appuyé de M. Jean-Claude Montplaisir, d'accepter le dépôt de la politique d'utilisation des épingles de revers.

adoptée à l'unanimité

B-170-82 Après une courte discussion, il est proposé par M. Yvan Barrete, appuyé de M. Jacques St-Marseille, d'adopter la politique d'utilisation des épingles de revers telle que déposée en remplacement de la politique sur le même sujet émise en août 1981.

adoptée à l'unanimité

B-171-82 Il est proposé par M. Gilles Y. Hamel, appuyé de M. Jacques St-Marseille, d'apporter une modification au rapport portant sur les budgets des chapitres pour l'année 1981-1982 de telle sorte que toute réclamation pour projets soit présentée seulement à l'intérieur des rapports financiers trimestriels globaux.

adoptée à l'unanimité

LES ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Depuis le ler avril 1982, le Comité administratif s'est réuni neuf (9) fois en assemblée régulière et quatre (4) fois en assemblée spéciale.

Voici la liste des principales décisions qu'il a prises en rapport avec l'administration de la Corporation.

A-58-04-81

M. Lionel Verreault, appuyé de M. Jean Bouchard, propose que M. Jean-Guy Chrétien siège au Comité de sélection du logo à titre de représentant du Comité administratif.

adoptée à l'unanimité

A-59-04-81

M. Charles-A. Vigneault n'ayant pu se rendre au congrès de la S.E.T.B.C., il est proposé par M. Lionel Verreault, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, que le montant de 500$ qui avait été alloué pour sa participation à ce congrès, lui soit versé s'il décide de participer au congrès de l'Alberta.

adoptée à l'unanimité

A-60-04-81

Il est proposé par M. Jean-Guy Chrétien, appuyé de M. Jean Bouchard, que le rapport financier abrégé au 31 mars 1981 soit accepté tel que déposé.

adoptée à l'unanimité

A-61-04-81

Il est proposé par M. Jacques Sarrazin, appuyé de M. Lionel Verreault, d'accepter le dépôt du rapport des vérificateurs.

adoptée à l'unanimité

A-62-04-81

Il est proposé par M. Lionel Verreault, appuyé de M. Jean Bouchard, que les recommandations du Comité de sélection soient acceptées et mises en application par le directeur général.

adoptée à l'unanimité

A-63-04-81

Il est proposé par M. Lionel Verreault, appuyé de M. Jacques Sarrazin, que le rapport de publicité présenté par le directeur général, soit accepté tel que déposé et d'autoriser le directeur général à mettre en application les recommandations qu'il contient.

adoptée à l'unanimité

A-64-04-81

Il est proposé par M. Lionel Verreault, appuyé de M. Jean Bouchard, que l'augmentation de salaire pour quatre (4) des permanents du siège social tienne compte d'un taux d'augmentation statuaire de 8.5% et du résultat de l'évaluation faite par le directeur général, pour un montant variant entre 0 et 6% du salaire actuel.

adoptée à l'unanimité

A-65-04-81

Il est proposé par M. Lionel Verreault, appuyé de M. Jean Bouchard, qu'une politique salariale incluant une description de postes et de tâches soit présentée dans le courant de l'année au Comité administratif par le directeur général et que cette politique tienne compte des politiques salariales en vigueur dans les autres corporations professionnelles.

adoptée à l'unanimité

A-68-04-81

Il est proposé par M. Jacques Sarrazin, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, d'accepter le dépôt du rapport sur le financement.

adoptée à l'unanimité

A-69-04-81

M. Jean Bouchard, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, propose que le projet de financement à court terme soit accepté tel que décrit dans le rapport et que le directeur général voit à préparer un programme pour le financement à long terme.

adoptée à l'unanimité

A-70-04-81

Il est alors proposé par M. Jean-Guy Chrétien, appuyé de M. Jean Bouchard, que le mandat du Comité de réglementation soit extensionné jusqu'au 31 mars 1982.

adoptée à l'unanimité

A-71-04-81

Il est proposé par M. Jacques Sarrazin, appuyé de M. Jean Bouchard, qu'une avance de cinq cents dollars (500$) soit allouée à l'Association des technologistes forestiers du Québec afin de leur permettre de s'organiser.

adoptée à l'unanimité

A-72-04-81

Il est proposé par M. Jacques Sarrazin, appuyé de M. Jean Bouchard, que M. Jean-Claude Turbide soit nommé représentant pour siéger au Conseil d'administration de la section Metroleq et que les dépenses pour ce faire, ne devront pas excéder cent cinquante dollars (150$).

adoptée à l'unanimité

A-73-04-81

Vu l'expiration du mandat de M. Lecompte comme représentant de la Corporation au C.I.Q., et vu que c'est normalement le président qui assume ce poste, il est proposé par M. Lionel Verreault, appuyé de M. Jean Bouchard, que le président, M. Charles-A. Vigneault soit nommé représentant de la Corporation au C.I.Q. pour l'année 1981-1982.

adoptée à l'unanimité

A-75-04-81

Il est proposé par M. Jacques Sarrazin, appuyé de M. Jean Bouchard, que M. Roméo Malenfant adhère à l'Institut des directeurs d'associations.

adoptée à l'unanimité

A-76-04-81

Il est alors proposé par M. Jean-Guy Chrétien, appuyé de M. Jacques Sarrazin, de produire pour les administrateurs et pour les personnes concernées, un cahier de charge sur la structure et le fonctionnement du secrétariat permanent de la Corporation professionnelle des technologues des sciences appliquées du Québec en s'inspirant du travail de stratégie globale d'intervention de M. Charles-A. Vigneault et Mme Monique Duquette de novembre 1975.

adoptée à l'unanimité

A-81-05-81

Il est proposé par M. Jean Bouchard, appuyé de M. Lionel Verreault, que l'on accepte le dépôt des états financiers au 31 mars 1981.

adoptée à l'unanimité

A-82-05-81

Il est proposé par M. Lionel Verreault, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, que le directeur général prépare une révision budgétaire pour ensuite la présenter au vice-président aux finances et qu'il s'accorde avec lui sur un plan de redressement. Les résultats seront alors envoyés au Comité administratif qui tiendra une conférence téléphonique, s'il y a lieu.

adoptée à l'unanimité

A-83-05-81

Il est alors proposé par M. Jean-Guy Chrétien, appuyé de M. Jean Bouchard, d'accepter le dépôt du rapport du directeur général concernant la situation de l'information à la Corporation.

adoptée à l'unanimité

A-84-05-81

Il est alors proposé par M. Lionel Verreault, appuyé de M. Jean Bouchard, de mettre à exécution les recommandations de ce rapport.

adoptée à l'unanimité

A-85-05-81

Il est proposé par M. Lionel Verreault, appuyé de M. Jacques Sarrazin, qu'un vote de remerciement soit prononcé à l'endroit des membres du Comité du journal pour le travail accompli et que ce vote soit reformulé de nouveau lors du prochain Bureau.

adoptée à l'unanimité

A-86-05-81

Il est proposé par M. Lionel Verreault, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, que l'on approuve le "Revised Electronic Syllabus" présenté par le C.C.T.T.

adoptée à l'unanimité

A-87-05-81

Il et proposé par M. Lionel Verreault, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, que l'on fasse parvenir au C.C.T.T. une lettre d'appui concernant l'utilisation du titre C.E.T.

adoptée à l'unanimité

A-89-05-81

Il est de plus proposé par M. Jean-Guy Chrétien, appuyé de M. Lionel Verreault, que le logo numéro 117 soit accepté tel que proposé par le Comité du logo.

adoptée à l'unanimité

A-94-06-81

Il est proposé par M. Jean Bouchard, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, que l'on accepte le dépôt des rapports des vérificateurs au 31 décembre 1980 et au 31 mars 1981.

adoptée à l'unanimité

A-95-06-81

Il est proposé par M. Jean Bouchard, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, que le directeur général présente aux membres du Comité administratif, un rapport sur la mise en application des recommandations des vérificateurs.

adoptée à l'unanimité

A-96-06-81

Il est alors proposé par M. Jean Bouchard, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, que l'on accepte le dépôt des prévisions budgétaires revisées 1981-82.

adoptée à l'unanimité

A-98-07-81

Suite à la réunion du 9 juin dernier, au cours de laquelle une longue discussion sur le budget révisé a eu lieu, il est proposé par M. Lionel Verreault, appuyé de M. Jean Bouchard, que l'équipe de gestion prépare une révision budgétaire selon la nouvelle formule du Comité de gestion et que le directeur général la présente au Comité administratif lors de sa prochaine réunion.

adoptée à l'unanimité

A-99-07-81

Il est proposé par M. Jean-Guy Chrétien, appuyé de M. Lionel Verreault, que l'échelle d'approbation des dépenses prévues au budget soit la suivante:

- Le directeur des services administratifs et le directeur des services professionnels approuveront avant toute commande, les dépenses de 2 000$ et moins;
- Le directeur général approuvera les dépenses effectuées entre 2 001$ et 4 000$;
- Le vice-président aux finances et le directeur général et ce, jusqu'à ce qu'un Comité de vérification interne soit forné, approuveront les dépenses entre 4 001$ et 10 000;
- Le Comité administratif approuvera toute dépense excédant 10 001$.

adoptée à l'unanimité

A-100-07-81

Il est alors proposé par M. Jean-Guy Chrétien, appuyé de M. Jean Bouchard, que le montant affecté à la petite caisse soit porté à trois cents dollars (300$).

adoptée à l'unanimité

A-105-07-81

Il est proposé par M. Lionel Verreault, appuyé de M. Jean Guy Chrétien, que les noms de MM. Charles-A. Vigneault, Paul-Emile Guay et Gérard-Yvan Martel soient soumis au ministre de l'éducation en vue de la nomination d'un représentant au sein du Conseil des collèges.

adoptée à l'unanimité

A-106-07-81

M. Lionel Verreault, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, propose que le Comité de gestion mette en application les recommandations contenues dans le rapport du directeur général concernant le financement de la reconstruction du siège social.

adoptée à l'unanimité

A-111-07-81

Après discussion, il est proposé par M. Lionel Verreault, appuyé de M. Jean Bouchard, que le modèle numéro 3 soit retenu pour devenir le sceau officiel de la Corporation. Le diamètre du sceau sera toutefois de 2 pouces.

adoptée à l'unanimité

A-112-07-81

Après discussion, il est proposé par M. Lionel Verreault, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, que le slogan "L'avenir est entre nos mains" soit celui adopté par la Corporation.

adoptée à l'unanimité

A-117-08-81

Il est proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean Bouchard, qu'un Comité formé de MM. Charles-A. Vigneault et Jean-Guy Chrétien et/ou deux (2) autres personnes soient chargés d'étudier le document du C.I.Q. pour ensuite émettre leurs commentaires.

adoptée à l'unanimité

A-118-08-81

Il est proposé par M. Jean-Guy Chrétien, appuyé de M. Jean Bouchard, d'accepter le dépôt du rapport financier au 31 juillet 1981.

adoptée à l'unanimité

A-120-08-81

Il est proposé par M. Jean-Guy Chrétien, appuyé de M. Jean bouchard, d'accepter cette nouvelle présentation budgétaire.

adoptée à l'unanimité

A-121-08-81

Il est proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Lionel Verreault, que les membres du Bureau reçoivent, un (1) mois avant la tenue d'une réunion, les quatre (4) premières pages du rapport financier accompagnées du tableau de ventilation.

adoptée à l'unanimité

A-122-08-81

Il est proposé par M. Jean Bouchard, appuyé de M. Lionel Verreault, qu'un bilan corrigé soit préparé afin d'avoir une image réelle à ce jour de la situation financière de la Corporation. De plus, si le bilan montre un déficit, une projection des dépenses sur douze (12) mois, avec engagements pris, de même qu'un plan de correction, basé sur les revenus et les dépenses, devront être préparés.

adoptée à l'unanimité

A-123-08-81

Il est proposé par M. Lionel Verreault, appuyé de M. Jean Bouchard, qu'un Comité conseil au vice-président aux finances soit formé afin d'analyser les prévisions et révisions budgétaires pour ensuite transmettre des recommandations au Comité administratif. Ce Comité sera formé du vice-président aux finances, qui sera le président de ce Comité, du président de la Corporation ou de son représentant, d'un membre de la Corporation, spécialiste en comptabilité, et du directeur des services administratifs.

adoptée à l'unanimité

A-124-08-81

Il est ensuite proposé par M. Lionel Verreault, appuyé de M. Jean Bouchard, d'accepter la nouvelle politique de remboursement des dépenses telle que déposée et corrigée.

adoptée à l'unanimité

A-125-08-81

Il est proposé par M. Lionel Vereault, appuyé de M. Claude Pépin, que le programme et le budget 1982 proposés par le C.C.T.T. soient approuvés tels que déposés.

adoptée à l'unanimité

A-126-08-81

Il est proposé par M. Jean-Guy Chrétien, appuyé de M. Claude Pépin, que nous donnions notre appui au C.C.T.T. concernant l'utilisation des lettres C.E.T.

adoptée à l'unanimité

A-127-08-81

Il est proposé par M. Jean Bouchard, appuyé de M. Lionel Verreault, que nous acceptions les modifications aux règlements du C.C.T.T. concernant la cotisation annuelle.

adoptée à l'unanimité

A-128-08-81

Il est proposé par M. Jean-Guy Chrétien, appuyé de M. Lionel Verreault, que l'on remette à M. Azarias Servant, représentant de la C.P.T.Sc.A.Q. à la C.C.T.T., tous les documents pertinents pouvant l'informer et faciliter son travail. Préalablement, le directeur général verra à assermenter M. Servant concernant la discrétion.

adoptée à l'unanimité

A-129-08-81

Il est proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, que l'on recommande au Bureau l'acceptation de l'offre de la maison Gérard Parizeau Ltée concernant l'assurance-responsabilité erreurs et omissions.

adoptée à l'unanimité

A-130-08-81

M. Jean-Guy Chrétien, appuyé de M. Lionel Verreault, propose que l'on accepte l'offre de la S.S.Q. concernant l'assurance groupe des employés en limitant cependant l'assurance-vie à une (1) fois le salaire. Si certains employés veulent s'assurer pour des multiples de celui-ci, ils pourront cependant le faire à leurs frais.

adoptée à l'unanimité

A-131-08-81

Etant donné que ce document n'a été remis que ce matin, il est proposé par M. Lionel Verreault, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, d'accepter le dépôt du plan et de tenir une conférence téléphonique à ce sujet, mercredi le 2 septembre à l'heure du dîner.

adoptée à l'unanimité

A-132-08-81

Il est proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, qu'un montant maximum de quinze cents dollars soit engagé pour l'achat d'épingles de revers ceci afin de ne pas se constituer un inventaire qui risquerait de ne pas s'écouler.

adoptée à l'unanimité

A-133-08-81

M. Jean Bouchard, appuyé de M. Lionel Verreault, propose que l'on accepte le dépôt des documents suivants: organigramme et description de tâches, programmation 1981-82, politique d'utilisation des bons de commande, rapport final sur le recrutement 1981.

adoptée à l'unanimité

A-134-08-81

Par la suite, M. Lionel Verreault, appuyé de M. Claude Pépin, propose que le directeur général soit autorisé à prendre les mesures nécessaires concernant la terminaison de l'emploi de M. Dominique Vincent à titre de directeur des services administratifs à la Corporation.

adoptée à l'unanimité

A-135-08-81

M. Claude Pépin, appuyé de M. Lionel Verreault, propose qu'un montant de deux mille cinq cents (2 500$) soit alloué au Comité de sélection pour le choix d'un nouveau directeur des services administratifs.

adoptée à l'unanimité

A-136-08-81

M. Jean Bouchard, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, propose que le vice-président aux finances signe à l'avance les chèques faits au nom du Receveur général du Canada et destinés au paiement des timbres. Le directeur général apposera la deuxième signature lorsque le montant sera inscrit sur le chèque. Par la suite, le vice-président apposera ses initiales sur la copie du chèque lors de la séance de signature des chèques suivante.

adoptée à l'unanimité

A-137-08-81

Suite à la rencontre avec la chapitre de Montréal, où il est apparu important d'avoir une planification de plus d'un an, suite à l'importance de faire en sorte que la Corporation se fixe un échéancier dans l'atteinte de ses objectifs, il est proposé par M. Lionel Verreault, appuyé de M. Jean Bouchard, qu'un Comité de planification soit mis sur pied, que le président en soit M. Jean-Guy Chrétien, que M. Chrétien s'adjoigne un (1) représentant du chapitre de Québec, que le directeur général agisse comme secrétaire du Comité et que le mandat précis de ce Comité soit présenté au Bureau de septembre.

adoptée à l'unanimité

A-140-09-81

Finalement, il est proposé par M. Lionel Verreault, appuyé de M. Claude Pépin, d'accepter le document de travail concernant l'implantation de la Corporation dans les Cégeps et l'industrie en tenant compte des remarques et modifications et que la permanence soit autorisée à le mettre en application.

adoptée à l'unanimité

A-141-09-81

Puis, M. Lionel Verreault, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, propose l'adoption du rapport d'étude des finances du vice-président aux finances.

adoptée à l'unanimité

A-142-09-81

Il est ensuite proposé par M. Lionel Verreault, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, que le vice-président aux finances, au nom du Comité administratif, présente au Bureau les prévisions budgétaires et recommande au Bureau de les adopter.

adoptée à l'unanimité

A-143-09-81

Après explications, M. Jean-Guy Chrétien, appuyé de M. Claude Pépin, propose de présenter ce document de répartition des projets spéciaux 1981-82 au Bureau avec recommandation d'acceptation.

adoptée à l'unanimité

A-149-10-81

Il est proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, qu'une requête pour jugement déclaratoire soit déposée en Cour supérieure afin de trancher la question du 100 000$ à savoir si ce montant se rapporte aux travaux découlant des plans d'architecture ou aux honoraires pour préparation des plans d'architecture,

adoptée à l'unanimité

A-150-10-81

M. Jean-Guy Chrétien, appuyé de M. Jean Bouchard, propose l'acceptation de la technique d'un cahier contenant les politiques financières.

adoptée à l'unanimité

A-152-10-81

Il est proposé par M. Jean Bouchard, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, que MM. Claude Pépin et Roméo Malenfant soient les personnes autorisées à signer au nom de la C.P.T.Sc.A.Q., les effets bancaires à la Caisse populaire Saint-Enfant Jésus de Montréal.

adoptée à l'unanimité

A-153-10-81

Il est proposé par M. Lionel Verreault, appuyé de M. Jean Bouchard, que l'on retire l'argent des deux (2) comptes que nous avons à la Caisse populaire Sant-Enfant Jésus de Montréal et que ces argents soient déposés à notre compte courant.

adoptée à l'unanimité

A-154-10-81

Il est proposé par M. Jean Bouchard, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, que l'on demande une marge de crédit bancaire de 120 000$ à la Banque Nationale du Canada située au 3782, de la rue Saint-Denis à Montréal. Cette entente sera sujette à révision le 31 mars 1982.

adoptée à l'unanimité

A-155-10-81

Il est ensuite proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Lionel Verreault, d'accepter le rapport financier de septembre tel que déposé et corrigé.

adoptée à l'unanimité

A-156-10-81

Il est proposé par M. Lionel Verreault, appuyé de M. Claude Pépin, d'acepter la politique des cartes d'affaires telle que plus-haut décrite.

adoptée à l'unanimité

A-157-10-81

M. Jean-Guy Chrétien, appuyé de M. Jean bouchard, propose que le directeur général voit à l'engagement d'un directeur des services administratifs en se basant sur l'ordre de préférence des candidats déterminé par le Comité de sélection et approuvé par le Comité administratif.

adoptée à l'unanimité

A-158-10-81

M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean Bouchard, propose que le président soit mandaté pour former un comité ad hoc qui aura comme responsabilité d'étudier l'"Avis concernant les conditions supplémentaires au diplôme ou à la formation de base et les Comités de la formation" et de rédiger un rapport pour la réunion du Comité administratif du 28 novembre prochain.

adoptée à l'unanimité

A-159-10-81

Afin de rendre la proposition A-130-08-81 plus précise, il est proposé par M. Lionel Verreault, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, d'ajouter la phrase suivante à ladite proposition: "Le montant annualisé pour obtenir cette assurance ne devra pas excéder 3 316$ en 1981-82."

adoptée à l'unanimité

A-160-10-81

Il est proposé par M. Lionel Verreault, appuyé de M. Jean Bouchard, que le dernier paragraphe de la page 2 du procès-verbal de la réunion du 2 septembre 1981 et qui se lit comme suit:

"Afin de stimuler le recrutement en industrie, les membres se disent d'accord à ce que la cotisation pour les nouveaux membres s'inscrivant en septembre, octobre, novembre et décembre 1981 soit fixée à 50$ (plus 20$ pour frais d'inscription). Quant à ceux qui s'inscriront en janvier, février et mars 1982, il suffirait de les admettre pour l'année 1982-1983 au coût de 90$ (plus 20$ pour frais d'inscription)".

devienne la proposition A-139A-09-81.

adoptée à l'unanimité

A-161-10-81

Il est donc proposé par M. Lionel Verreault, appuyé de M. Jean Bouchard, que le montant de 2 000$ servant à défrayer le coût du voyage qui sera offert au meilleur recruteur soit budgété pour l'année 1982-1983.

adoptée à l'unanimité

A-162-10-81

Il est alors proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean Bouchard, que les deux (2) prochains numéros du Québec Technologie soient annulés et que la publication de notre magazine soit reprise en avril 1982.

adoptée à l'unanimité

A-168-11-81

Il est proposé par Jean-Guy Chrétien, appuyé de M. Jean Bouchard, d'accepter le dépôt du manuel des directives administratives.

adoptée à l'unanimité

A-169-11-81

Il est proposé par M. Jean Bouchard, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, d'accepter le dépôt du rapport du vice-président aux finances.

adoptée à l'unanimité

A-170-11-81

Il est proposé par M. Jean Bouchard, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, que le directeur général et le vice-président aux finances soient autorisés à négocier un emprunt hypothécaire le plus rapidement possible pour un montant n'excédant pas 100 000$ et qu'ils soient autorisés à signer les papiers pertinents.

adoptée à l'unanimité

A-171-11-81

Si la résolution antérieure nécessite l'ouverture d'un compte à l'institution bancaire prêteuse, il est proposé par M. Jean Bouchard, appuyé de M. Lionel Verreault, que la C.P.T.Sc.A.Q. ouvre un compte à l'institution bancaire choisie et que deux (2) des quatre (4) personnes suivantes soient autorisées à signer les effets bancaires: le président, le vice-président aux finances, le directeur général et le directeur administratif.

adoptée à l'unanimité

A-172-11-81

Il est alors proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean Bouchard, que le compte que nous avons à la succursale de la Banque Nationale du Canada située au 3782, de la rue Saint-Denis soit fermé et que nos effets bancaires soient transférés à la Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal, située au 4190, de la rue Saint-Denis à Montréal et que deux (2) des quatre (4) personnes suivantes soient autorisées à signer les effets bancaires: président, vice-président aux finances, directeur général et directeur des services administratifs.

adoptée à l'unanimité

A-173-11-81

Il est proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, que la permanence soit autorisée à demander aux chapitres leurs prévisions budgétaires 1982-1983 et ce, pour le 15 janvier 1982.

adoptée à l'unanimité

A-174-11-81

M. Jean bouchard, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, propose l'acceptation du rapport financier au 31 octobre 1981 tel que corrigé.

adoptée à l'unanimité

A-177-11-81

Après discussion, M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, propose qu'une enquête-salaire soit publiée en 1982.

adoptée à l'unanimité

A-178-11-81

Il est alors proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean Bouchard, d'accepter le règlement numéro 3 concernant les modalités d'élection tel que déposé.

adoptée à l'unanimité

A-179-11-81

A l'unanimité, les membres se disent d'accord pour que M. Jean-Marc Leblanc reçoive les provès-verbaux du Comité administratif.

A-180-11-81

Il est proposé par M. Jean-Guy Chrétien, appuyé de M. Claude Pépin, que les numéros de janvier et mars 1982 du magazine Science et Technologie soient envoyés à nos membres et que nous y achetions de la publicité.

adoptée à l'unanimité

A-185-01-82

Il est proposé par M. Lionel Verreault, appuyé de M. Jean Bouchard, d'accepter le dépôt du rapport du vice-président aux finances.

adoptée à l'unanimité

A-186-01-82

M. Jean Bouchard, appuyé de Jean-Guy Chrétien, propose l'acceptation du rapport d'activités du vice-président aux finances et des états financiers au 31 décembre 1981.

adoptée à l'unanimité

A-187-01-82

Il est ensuite proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean Bouchard, que les noms des quatre personnes suivantes, à savoir: MM. Paul Burman, André Gélinas, Gérald Mawn et Daniel Comtois, soient retenus pour faire partie du Comité des bourses.

adoptée à l'unanimité

A-188-01-82

Il est alors proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean Bouchard, que l'assemblée générale annuelle se tienne le 12 juin prochain à 14 heures au Parc-Régent de Montréal.

adoptée à l'unanimité

A-189-01-82

Considérant que nous sommes déjà probablement trop tard pour retenir les locaux;

Considérant la somme de travail nécessaire pour mener à bien cette entreprise;

Considérant également les coûts d'un tel évènement;

Considérant que nous avons eu un congrès en 1981;

Il est proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, de ne pas tenir un congrès cette année.

adoptée à l'unanimité

A-191-01-82

Puis, il est proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, d'accepter les politiques administratives telles que déposées.

adoptée à l'unanimité

A-192-01-82

Il est alors proposé par M. Jean-Guy Chrétien, appuyé de M. Claude Pépin, que le siège social défraie la facture de Malette, Benoît, Boulanger, Rondeau & Associés s'élevant à 225$ suite aux travaux que cette firme a accompli pour la vérification des livres compatables du chapitre de Montréal.

adoptée à l'unanimité

A-193-01-82

Il est ensuite proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Claude Bouchard, que toute demande de vérification comptable et/ou d'analyse des livres comptables des chapitres soit d'abord approuvée par le Comité administratif, si la facture doit revenir au siège social.

adoptée à l'unanimité

A-194-01-82

Il est alors proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, que le Comité administratif s'implique dans le dossier "Sciences appliquées".

adoptée à l'unanimité

A-195-01-82

Il est ensuite proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean Bouchard, que le directeur général soit mandaté pour faire faire par un contractuel, une analyse du dossier des sciences appliquées.

adoptée à l'unanimité

A-196-01-82

M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean Bouchard, propose qu'un montant de trois mille dollars (3 000$) soit débloqué pour permettre l'exécution du mandat précité.

adoptée à l'unanimité

A-197-01-82

Après discussion, il est proposé par M. Jean-Guy Chrétien, appuyé de M. Claude Pépin, de confier à Me Bélanger le mandat d'une part, de vérifier si la poursuite concernant I.C.M.Réfrigération est en relation directe avec les éléments que nous désirons vérifier en regard de l'article 5 b) de la Loi des ingénieurs et, si tel était le cas, d'agir à titre de conseiller juridique auprès du conseiller juridique de I.C.M. Réfrigération et, d'autre part, d'émettre une opinion quant au problème soulevé par Tragec Inc. Dépendamment de cette opinion, la Corporation apportera ou non son support à Tragec Inc. dans le risque qu'il court en signant les plans et en procédant aux travaux. Il est également convenu que l'implication financière de la Corporation se limitera à 6 000$.

adoptée à l'unanimité

A-198-01-82

Il est alors proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, qu'une lettre soit envoyée à M. Michel Jubinville, architecte et à Lani Construction Inc., les enjoignant de faire en sorte que le système d'alarme devienne fonctionnel et ce, d'ici le 28 février prochain sans quoi la Corporation fera elle-même effectuer les travaux à leurs frais. Entre-temps, si la Corporation ou sa locataire, étaient victimes d'un vol, Michel Jubinville et Lani Construction Inc. en seraient conjointement tenus responsables. La lettre devra également mentionner que nous désirons recevoir, dans les plus brefs délais, notre permis de construction.

adoptée à l'unanimité

A-205-01-82 (suite)

2.5.2.
2.5.3.
2.5.4. Mettre un comité sur pied pour analyser le résultat du colloque sur les chapitres et présenter des recommandations au Bureau en 1982-1983; présenter le rapport final du comité sur les sections régionales au Bureau de décembre 1982; et faire adopter par le Bureau, un règlement concernant les sections réginales en mars 1983.

adoptée à l'unanimité

A-207-01-82

Il est ensuite proposé par M. Jean Bouchard, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, qu'un document soit préparé contenant toutes les informations pertinentes à la compréhension du budget préliminaire 1982-1983, que ce document soit envoyé par courrier exprès aux membres du Comité administratif, et qu'une réunion spéciale du Comité administratif, sous forme de conférence téléphonique, ait lieu le 10 février prochain pour adopter les prévisions budgétaires de telle sorte que les prévisions puissent parvenir au Bureau dans les délais permettant l'adoption audit Bureau. Il est entendu que dans le même envoi les procès-verbaux des réunions du Comité administratif tenus le 16 janvier et le 23 janvier seront inclus, de sorte qu'ils puissent également être adoptés. D'autre part, il est également convenu que le budget sera également discuté sauf les articles salaires et avantages sociaux, lesquels seront à l'ordre du jour de la réunion du Comité administratif du 20 mars prochain.

adoptée à l'unanimité

A-212-02-

Il est alors proposé par M. Jean-Guy Chrétien, appuyé de M. Claude Pépin, que la Corporation professionnelle des technologues des sciences appliquées du Québec loue un coffret de sûreté à la Banque d'Epargne de la Cité et du district de Montréal située au 4190, rue Saint-Denis, que les signataires ayant accès à ce coffret de sûreté soient le président, le vice-président aux finances, le directeur général et le directeur des services administratifs et qu'une seule signature d'une de ces quatre (4) personnes donne accès au coffret.

adoptée à l'unanimité

A-205-01-82

Il est alors proposé par M. Jean Bouchard, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, d'accepter tous les objectifs prévus par le Comité de planification pour l'année 1982-1983 et qui font l'accord des deux (2) comités, à savoir le Comité conseil au vice-président aux finances et le Comité de planification, ce qui exclue le bloc des douze (12) articles suivants:

1.4.4. Développer un cours sur le professionnalisme pour les étudiants du Cégep.

1.5.1. Tenir au moins une session de formation pour les représentants du C.C.I.

1.5.2. Préparer une pochette d'information pour les conseillers en orientation et les informateurs scolaires pour les niveaux secondaire et collégial.

1.6.1. Réagir rapidement à des évènements imprévisibles.

1.7.5. Participer comme exposant à trois (3) expositions technologiques en 1982-1983.

1.7.7. Faire paraître des annonces dans six (6) médias spécialisés.

1.7.8. Imprimer un "auto-collant" et des macarons avec le slogan "Techniciens devenez technologues".

2.1.4. Publier un bottin annuel des membres autofinançables par annonces.

2.2.3. c.1. Publier Québec-Technologie comme revue professionnelle de la Corporation, une fois en 1982-1983.

2.2.5. Assurer la présence d'au moins un permanent cadre à au moins une activité dans chaque chapitre à chaque année.

2.3.2. Publier cinq mille (5 000) copies du "Profil du technologue" (monographie) et remettre ce document à jour tous les ans.

A-213-02-

Il est donc proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, d'autoriser le secrétaire de la Corporation à faire parvenir une lettre aux secrétaires des chapitres avec copies conformes aux présidents des chapitres concernant les élections des conseils d'administration des chapitres.

adoptée à l'unanimité

A-211-03-82

Il est ensuite proposé par M. Jean Bouchard, appuyé de M. Claude Pépin, d'adopter le rapport financier tel que déposé.

adoptée à l'unanimité

A-212-03-82

Il est ensuite proposé par M. Jean Bouchard, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, d'adopter les rapports du Comité conseil au vice-président aux finances et de recommander au Bureau, au nom du Comité administratif, que la nouvelle politique proposée à la page 10 du troisième procès-verbal du Comité conseil au vice-président aux finances soit adoptée. Mentionnons que cette politique refère aux mécanismes utilisés pour faire parvenir aux chapitres les sommes d'argent à titre de montants fixes et d'allouer les montants prévus pour les projets.

adoptée à l'unanimité

A-213-03-82

Il est proposé par M. Jean Bouchard, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, d'accepter la politique financière 01 telle que présentée.

adoptée à l'unanimité

A-214-03-82

Il est ensuite proposé par M. Jean Bouchard, appuyé de M. Jean-guy Chrétien, d'accepter la politique financière 05 telle que modifiée.

adoptée à l'unanimité

A-215-03-82

Il est ensuite proposé par M. Jean-Guy Chrétien, appuyé de M. Claude Pépin, d'accepter la politique financière 09 telle que modifiée.

adoptée à l'unanimité

A-216-03-82

Il est ensuite proposé par M. Jean-Guy Chrétien, appuyé de M. Claude Pépin, d'adopter la politique financière 11 telle que modifiée.

adoptée à l'unanimité

A-217-03-82

Il est proposé par M. Jean-Guy Chrétien, appuyé de M. Claude Pépin, d'adopter la politique financière 14 telle que présentée.

adoptée à l'unanimité

A-218-03-82

Il est proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean Bouchard, d'accepter la politique financière 15 telle que présentée.

adoptée à l'unanimité

A-219-03-82

Il est proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean Bouchard, d'accepter la politique financière 16 telle que présentée.

adoptée à l'unanimité

A-220-03-82

Il est proposé par M. Jean-Guy Chrétien, appuyé de M. Jean bouchard, d'accepter la politique financière 18 telle que présentée.

adoptée à l'unanimité

A-221-03-82

Il est proposé par M. Jean-Guy Chrétien, appuyé de M. Claude Pépin, d'accepter la politique financière 19 telle que modifiée.

adoptée à l'unanimité

A-222-03-82

Après une courte discussion, il est proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, d'ouvrir un compte à la maison Lévesque & Beaubien, d'effectuer via cette maison, des placements de nos argents lorsqu'il est plus avantageux de le faire à cet endroit tout en s'assurant que chacun de nos dépôts à terme soit garanti par la Caisse de dépôts. Les signataires seront les mêmes que les signataires bancaires, à savoir: le président ou le vice-président aux finances, le directeur général ou le directeur des services administratifs.

adoptée à l'unanimité

A-223-03-82

Il est donc proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean Bouchard, d'accepter le projet "La technologie au féminin", de désigner M. Roméo Malenfant comme responsable du projet et d'accepter tout déficit qui pourrait découler de ce projet.

adoptée à l'unanimité

A-224-03-82

Il est ensuite proposé par M. Jean-Guy Chrétien, appuyé de M. Jean Bouchard, d'accepter le dépôt du rapport du directeur général.

adoptée à l'unanimité

A-225-03-82

Il est ensuite proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean Bouchard, d'accepter le dépôt du rapport du Comité de la réglementation, de recommander au Bureau d'accepter le règlement pour recommandation à l'Office des professions et au gouvernement.

adoptée à l'unanimité

A-226-03-82

Il est ensuite proposé par M. Jean Bouchard, appuyé de M. Claude Pépin, d'accepter le dépôt du rapport du secrétaire d'élection.

adoptée à l'unanimité

A-227-03-82

Il est ensuite proposé par M. Jean-Guy Chrétien, appuyé de M. Claude Pépin, que les modifications aux avantages sociaux existants soient adoptées telles que discutées.

adoptée à l'unanimité

A-228-03-82

Après discussion, il est proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean Bouchard, qu'un taux d'augmentation de 10% soit appliqué à tous les salaires des permanents du siège social auquel s'ajoutera un taux de rendement de 0 à 6% étant convenu que l'ensemble ne doit pas dépasser 13%. Ilest également convenu que le salaire du directeur général, lequel fera l'objet d'une décision le 17 avril prochain, n'est pas inclus dans cette résolution.

adoptée à l'unanimité

A-229-03-82

Sur proposition de M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean Bouchard, il est également convenu qu'une somme de trois cents dollars (300$) era accordée à Mlle Francine Vinet pour compenser la période de cinq (5) heures comprises entre trente-cinq(35) heures de travail pour une semaine régulière et quarante (40) heures parce qu'elle travaille les samedis pour les réunions du Comité administratif, étant entendu que cette compensation ne couvre que le taux majoré qu'elle serait susceptible d'obtenir pendant cette période. Il est également convenu qu'après ses trente-cinq (35) heures, elle sera payée en temps supplémentaire et que ce temps supplémentaire sera un taux majoré de 50% après quarante (40) heures, tel que le prévoit la politique administrative.

adoptée à l'unanimité

A-231-03-82

M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, propose d'accepter le dépôt du rapport portant sur le dossier des sciences appliquées.

adoptée à l'unanimité

A-232-03-82

Après une courte discussion, il est proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Lionel Verreault, que la première partie de la prochaine réunion soit totalement consacrée à l'étude du dossier des sciences appliquées et du rapport rédigé par M. Michel Desrosiers portant sur ledit dossier.

adoptée à l'unanimité

A-234-03-82

Puis, il est proposé par M. Jean Bouchard, appuyé de M. Lionel Verreault, que le Comité administratif reconduise les trois (3) membres actuels du Comité de planification, à savoir: MM. Jean-Guy Chrétien, président, Yves Saint-Louis et Gilles Y. Hamel, jusqu'à la formation du prochain Bureau qui verra à en réviser la composition.

adoptée à l'unanimité

A-235-03-82

Ce comité sera composé, sur proposition de M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien des personnes suivantes:

M. Denis Dubois, président, M. Georges Arsenault, M. Daniel Comtois, ainsi que d'une personne ressource de l'extérieur de la Corporation probablement le directeur général de l'Association québécoise des techniques de l'eau (A.Q.T.E.). De plus, il est entendu que le président a toute la latitude voulue pour choisir d'autres personnes advenant le refus de celles-ci ou l'incapacité de celles-ci de faire partie du comité. Il est également entendu que Mme Micheline Lepage-Quenneville agira comme secrétaire du comité. De plus, tel que prévu par le Bureau, un budget de 500$ sera alloué pour ce comité qui devra remettre son rapport final au Comité administratif au mois de mai.

adoptée à l'unanimité

A-236-03-82

Après discussion, il est proposé par M. Lionel Verreault, appuyé de M. Jean-Guy Chrétien, que M. Denis Dubois soit nommé comme représentant au Conseil canadien des techniciens et technologistes à titre de deuxième représentant pour le mandat 1982-1983.

adoptée à l'unanimité

A-237-03-82

Il et ensuite proposé par M. Jean-Guy Chrétien, appuyé de M. Claude Pépin, d'accorder au chapitre de Montréal, un prêt d'honneur de 1 125$ aux conditions inscrites dans sa lettre de demande et remboursable au plus tard, le 31 mai 1982.

La discussion s'engage sur la proposition et le vote est demandé.

En faveur de la proposition: 2
Contre la proposition: 3

proposition rejetée

A-238-03-82

Compte tenu que le Comité administratif étudiera le rapport Desrosiers lors de sa prochaine rencontre et compte tenu que la demande du chapitre de Québec touche directement ce dossier, il est proposé par M. Jean-Guy Chrétien, appuyé de M. Jean bouchard, d'accepter le dépôt de la demande du chapitre de Québec et d'en remettre la discussion et une décision au prochain Comité administratif.

adoptée à l'unanimité

A-239-03-82

Après une courte discussion, il est proposé par M. Claude Pépin, appuyé de M. Jean Bouchard, que le Comité administratif recommande au Bureau, la nomination de Mme Micheline Lepage-Quenneville à titre de secrétaire du Comité de discipline.

adoptée à l'unanimité

LES ACTIVITÉS DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Ce comité n'étant pas encore formé, il n'y a donc aucune activité d'enregistrée.

LES ACTIVITÉS DU SYNDIC

Le syndic n'a pas encore été désigné par le Bureau. Cette nomination se fera pour des mandats ad hoc, advenant une plainte. D'autre part, vue la jeunesse de notre Corporation, aucune plainte n'a été enregistrée durant la période courante.

LES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE DISCIPLINE

Ce comité n'a pas encore été formé. Cependant, Me Marcel Dumas, de Québec, a vu son mandat renouvelé comme président de ce comité par un décret du gouvernement.

LES ACTIVITÉS DU COMITÉ DES EXAMINATEURS

LE MANDAT

Le Comité des examinateurs est chargé d'examiner les candidatures (autres que les détenteurs de D.E.C.) pour l'admission à l'exercice de la profession et d'examiner les programmes des établissements délivrant les diplômes dans les technologies du génie et de l'aménagement en vue de l'accréditation ou de la reconnaissance de tels programmes pour l'admission à la Corporation.

LES MEMBRES

Le Comité des examinateurs est un comité permanent composé de six (6) membres.

MM. Jean-Jules bergeron, T.Sc.A.
Président du Comité

Yvan Champoux, T.Sc.A.
Membre

Jean-Eudes Fiola, T.Sc.A.
Membre

Roger Plouffe, T.Sc.A.
Membre

Maurice Duval
Représentant de la D.G.E.C.

Mlle Gisèle Desjardins
Secrétaire du Comité

LES RÉALISATIONS

Durant le période du ler avril 1981 au 31 mars 1982, le Comité a tenu sept (7) réunions. Au total, 124 demandes ont été étudiées. (Il est à noter que, de ces 124 demandes, 43 ont nécessité plus d'une étude).

Le Comité a recommandé au Bureau de la Corporation l'admission de 33 candidats. 76 demandes ont été refusées et le Comité a accordé 26 entrevues durant cette période. Au 31 mars 1982, 15 demandes étaient en suspens.

Quant aux changements de titre, le Comité des examinateurs a soumis au Bureau 129 demandes.

LES PRÉVISIONS 1982-1983

Compte tenu du statut professionnel et des avantages qui en découlent, le Comité prévoit une hausse de demandes pour l'exercice 1982-1983.

Également, le Comité poursuivra ses activités conformément aux directives du Bureau de la Corporation.

Jean-Jules Bergeron, T.Sc.A.
Président du Comité

LES ACTIVITES DU COMITÉ DE LA RÉGLEMENTATION

LE MANDAT

Le Comité de la réglementation est un comité ad hoc qui a pour mandat:

"Élaborer et préparer la nouvelle réglementation en conformité avec les exigences du Code des professions en tenant compte des priorités établies par le Comité administratif après consultation avec le contentieux de l'Office des professions" (résolution du Bureau de la C.P.T.Sc.A.Q. B-021-80 du 14 novembre 1980).

LES MEMBRES

MM. Albert Pronovost, T.Sc.A.
Président (depuis septembre 1980)

Charles-A. Vigneault, T.Sc.A.
Président de la Corporation

Jean-Pierre Barrette, T.Sc.A.
Membre (jusqu'à juin 1981)

Réal Dugal, T.Sc.A.
Membre (jusqu'à juin 1981)

Adélard Lachance, T.Sc.A.
Membre (depuis septembre 1981)

Normand Lachance, T.Sc.A.
Membre (depuis mai 1981)

Guy Leclerc, T.Sc.A.
Membre (depuis décembre 1980)

Maurice Duval, T.Sc.A.
Représentant de la D.G.E.C.
Conseiller spécial

Michel Douville
Secrétaire du Comité (depuis septembre 1981)

Le Comité a effectué quinze (15) réunions totalisant 560 heures/hommes de travail en comité. Il faut ajouter le travail individuel de chacun des membres incluant celui du secrétaire qui est un employé permanent. Le taux de présence aux réunions du Comité fut de 96%.

LES RÉALISATIONS

INTRODUCTION

Le règlement concernant les diplômes donnant accès à un permis de la Corporation est un règlement du gouvernement. Par contre, il nous a demandé de lui soumettre un projet de règlement ce qui, selon nous, représente une marque de confiance. Toutefois, le Comité de la réglementation ayant reçu le mandat de mener à bien cette tâche, était conscient que le gouvernement questionnerait soigneusement le projet car déjà, à l'époque de l'inclusion au Code des professions en 1980, l'Office des professions avait manifesté des doutes sur certaines des spécialités que la Corporation regroupe.

La difficulté majeure que le Comité a rencontrée est le champ de pratique de la Corporation qu'on qualifie d'évocateur mais qui n'en reste pas moins imprécis. Le texte intitulé "La rationnelle (sic) de protection pour la reconnaissance d'une éventulle corporation de techniciens, en vertu du Code des professions" qui a servi de document de base lors des rencontres avec l'Office des professions du Québec, souligne cet état de fait:

> "La difficulté principale d'une définition du champ de compétence des technologistes de génie et de l'aménagement tient essentiellement au grand nombre de technologistes concernés qui interdit toute référence à l'une ou l'autre des cadres juridiques du Code des professions. En effet, l'ensemble de ces technologies ne peut être considéré entièrement complémentaire ni aux professions à usage exclusif et encore moins aux professions à titre réservé. Bien plus, plusieurs d'entre elles ne sont ni complémentaires ni à l'une ni à l'autre. Toute tentative de définition à partir de références aux activités de corporations professionnelles existantes apparaît vouée à l'échec.

> La démarche la plus logique, (c'est elle que nous avons suivie) nous semble être une analyse exhaustive des compétences et des activités des technologies concernées qui nous permettrait de construire une définition évocatrice, mais à laquelle aucune des technologies n'échapperait. Cette démarche peut paraître complexe mais c'est la seule logique."

La document poursuit ainsi sa discussion sur le champ évocateur:

> "Par définition, le technologiste est celui qui met en application et utilise un ensemble de procédés et de méthodes reconnus d'un art ou d'un métier. Ses instruments, ce sont des codes, des normes et des standards reconnus... Le seul dénominateur commun et celui qui nous semble le plus près de la réalité est la notion des sciences naturelles par opposition aux sciences humaines. C'est cette notion que nous avons donc retenue."

On peut conclure de ceci que le champ de pratique de la C.P.T.Sc.A.Q. est vaste. Toutes techniques des sciences naturelles pourraient donc en faire partie.

Lors de son étude, le Comité a cru bon de garder cette ligne de pensée. Examinant les programmes collégiaux, le Comité a premièrement dressé une liste de tous les programmes qui cadraient avec cette définition de technologue des sciences appliquées. Dans un deuxième temps, tous les programmes conduisant à d'autres corporations professionnelles ont été rayés de la liste. C'est ainsi que le Comité a retenu soixante-seize (76) programmes pour son étude.

Le Comité croit qu'il était essentiel de développer un rationnel scientifique pour la sélection de tous ces programmes (diplômes) qui donneront accès à un permis. Ce rationnel permettrait aussi de jauger les nouveaux diplômes qui s'ajouteront sans doute dans le futur. De plus, il pourrait aussi servir de base pour l'étude du règlement sur les équivalences. C'est pourquoi le Comité s'est donné la tâche énorme de développer une méthodologie qui se veut quantifiable et avant tout impartiale.

METHODOLOGIE

Le premier travail du Comité a été de faire un relevé de tous les programmes collégiaux qui pourraient mener à l'obtention d'un permis de la Corporation. Soixante-seize (76) programmes ont été ainsi dénombrés. L'étude préliminaire de ces programmes a démontré une nette différence dans la nature même des programmes, certains font appel aux sciences physiques, ceux-là, déjà bien connus de notre Corporation et d'autres non moins valables en sciences biologiques ou admimnistratives qui ont retenu notre attention parce que relevant du vaste domaine du génie et de l'aménagement. Une autre constation évidente est le profil tantôt vertical tantôt horizontal des différents programmes. Par exemple, le cours de mécanique du bâtiment (221.03) diffère du cours d'architecture (221.01) car le premier est une spécialité du deuxième. Le technologue en architecture est plus généraliste (possède donc un profil horizontal: connaissances dans plusieurs spécialités) que le technologue en mécanique du bâtiment qui lui possède un profil à la verticale (plus de connaissances précises dans une spécialité).

Afin d'évaluer le contenu de tous ces programmes en tenant compte de ces constations, le Comité a divisé l'ensemble des cours collégiaux en cinq (5) catégories bien distinctes. Cette méthode nous a permis de décortiquer chacun des programmes à l'étude.

Description des catégories et préparation des graphiques

Catégorie 1) Cours de sciences de base; sciences pures (ex: calcul différentiel et intégral I (201-966-78), dans le programme de génie civil (221.02)).

Catégorie 2) Cours de technologie de base; sciences appliquées de base. On retrouve dans cette catégorie, tous les cours d'initiation à la technologie (ex: construction I (221-110-78), milieu physique (221-230-78)..., dans le programme de génie civil (221.02)).

Catégorie 3) Cours de technologie spécifique ou avancé: sciences appliquées avancées dans lesquelles les spécialités sont vues en profondeur (ex: dessin de structure d'acier II (221-542-76),... du programme de génie civil (221.02)).

Catégorie 4) Cours de soutien à la technologie: cours d'administration et tout autre cours entrant dans la formation du technologue qui n'est pas basé sur les sciences pures et appliquées (ex: direction d'entreprise (221-672-78) du programme de génie civil)).

Catégorie 5) Cours obligatoires et complémentaires: cours pour l'obtention du D.E.C. (ex: français, philosophie et éducation physique) et les cours laissés au choix de l'étudiant. Il peut les prendre dans n'importe quelles disciplines offertes par le Cégep s'il possède les pré-requis nécessaires.

Le Comité a classifié ensuite par cette méthode tous les cours contenus dans chacun des programmes à l'étude. Cet exercice a demandé plusieurs mois de travail car plus de 3,400 cours ont été ainsi analysés avec l'aide des cahiers de l'enseignement collégial 1981-1982 qui les décrivent.

Tous les cours ne représentant pas la même somme de travail, le Comité a procédé à un autre exercice avant d'établir ses critères de sélection. Ainsi, la pondération des cours a dû être prise en considération. Toujours avec l'aide des cahiers de l'enseignement collégial, le Comité a compilé la somme d'heures de travail requise pour chaque cours. La Direction générale de l'enseignement collégial pondère les cours de la façon suivante: Trois (3) chiffres sont utilisés à cette fin. Le premier chiffre (3) indique le nombre d'heures par semaine de cours théoriques. Le deuxième chiffre (2) nous donne le nombre d'heures de laboratoire, d'atelier ou de stage. Enfin, le troisième chiffre (3) indique le nombre d'heures de travail personnel.

"Un crédit = 45 heures d'activités d'apprentissage comprenant les cours théoriques, laboratoires, stages, ateliers et travaux personnels".

Utilisant cette définition du crédit provenant du ministère de l'Education , le Comité a trouvé pour chacun des programmes étudiés, le nombre de crédits contenus dans

chacune des catégories (1,2,3,4 et 5). Ces résultats furent portés sur soixante-seize (76) graphiques. Possédant un outil de travail objectif, le Comité s'est penché ensuite sur les critères de sélection.

Les critères de sélection

Notre vocation étant celle de protéger le public, il fallait s'assurer lors du choix des critères de sélection qu'un technologue possède et possèdera un minimum de connaissances dans chacune des catégories de cours. Le diplôme d'études collégiales, de par sa conception, nous assure que le futur technologue possèdera un minimum de connaissances générales acquises dans les cours obligatoires. Cependant, le diplôme n'assure pas la qualité et la quantité de la formation technologique. Vu cet état de fait, le Comité recommande l'utilisation des critères de sélection suivants:

a) Un minimum de cinq (5) crédits pour les cours de sciences de base (catégorie 1)

Ce minimum assure que l'étudiant possède une certaine connaissance des sciences de base. Cinq (5) crédits représentant 225 heures de formation en sciences (maths, physique...). Leur présence dans les programmes donne l'assurance que les cours de technologie auront une base scientifique.

b) Un minimum de vingt (20) crédits de cours de technologie (catégories 2 et 3)

Ce minimum a été établi parce que nos membres sont avant tout des technologues et que le nombre de cours technologiques devrait dépasser le nombre de cours de sciences. Vingt (20) crédits totalisent 900 heures de travail dans la spécialité. C'est un minimum qu'il sera capital de respecter si l'on veut conserver un niveau acceptable de connaissances technologiques.

c) Un minimum de cinquante-quatre (54) crédits de cours de sciences et de technologie (catégories 1,2 et 3)

Un cours professionnel comporte environ 90 crédits. Le Comité croit que tout cours admissible devrait avoir un minimum de 60% de ses crédits en cours de sciences et de technologie. Sans cela, il serait difficile de concevoir qu'un finissant de un de ces programmes possède des connaissances suffisantes pour que la Corporation puisse assurer le public qu'il sera protégé adéquatement.

Certains diront que nous exigeons un grand nombre de crédits pour les catégories de un, deux et trois réunies et si peu pour les catégories un, deux et trois prises séparément. Ceci s'explique facilement.

Comme nous l'expliquions plus haut, des programmes ont un profil vertical et d'autres horizontal. Des critères minimum trop élevés pour les catégories prises séparément élimineraient des programmes valables.

Deuxièmement, certains programmes demandent une base de cours de sciences pures plus élaborés que d'autres. Ainsi les cours technologiques qui préparent à un travail en laboratoire demandent plus de connaissances scientifiques que les cours menant vers l'aménagement. Par exemple, le technologue en architecture (221.01) touche en plus de la physique, le domaine de l'art et de l'esthétique. Tandis que le technologue en techniques physiques (244.00) ne fait que de l'expérimentation dans ce domaine.

Troisièmement, plusieurs programmes sont bâtis de façon à ce que l'on retrouve une partie des connaissances de base nécessaires à l'intérieur même des cours de technologie. Et il est souvent difficile de départager celles-ci lors de l'étude des cours. Tout ceci vous explique donc le processus employé. Les critères minimums de chaque catégorie prise séparément sont donc plus faibles et le critère pour les trois (3) catégories groupées est plus élevé et ceci afin d'assurer une sélection juste pour tous les programmes.

LA SELECTION

Les critères de sélection étant établis, le Comité a effectué un graphique (annexe) contenant tous les programmes étudiés. On peut voir sur ce graphique pour chacun des programmes, une courbe divisée en deux (2) segments. Le nombre de crédits en sciences pures est représenté par le trait continu (catégorie 1) et le nombre de crédits en sciences appliquées est représenté par un trait pointillé (catégories 2 et 3).

De plus, deux (2) grandes lignes horizontales représentant respectivement le nombre de crédits minimums pour les sciences pures et le nombre de crédits minimums pour les sciences pures et appliquées ont été tracées. Ce graphique permet donc de voir, en un coup d'oeil, les programmes que le Comité juge acceptables et de voir aussi pourquoi certains ne le sont pas.

L'ensemble de ce travail a permis au Comité de proposer le règlement déposé au Bureau. Le Comité tient à souligner que les décisions prises sur certains programmes non recommandés ne sont pas irrévocables. A la lueur des connaissances actuelles, ils ne peuvent être acceptables, toutefois une modificaiton de ces programmes pourrait les rendre éligibles.

Par exemple, nous avons dû rejeter le programme "Techniques du milieu naturel" (147.00) même si certaines options (comme exploitation forestière (147.00 a) et aménagement forestier (147.00 b) rencontrent nos critères. Cependant, la Direction générale de l'enseignement collégial (D.G.E.C.) ne spécifie pas sur les diplômes, l'option suivie par l'étudiant. Seul le nom du programme "Techniques du milieu naturel" (147.00) est inscrit.

Etant donné que d'autres options de ce programme ne peuvent être acceptables (exploitation touristique (147.00e), par exemple), le Comité a dû rejeter le groupe d'options en bloc. Si, dans le futur, la D.G.E.C. décidait d'inscrire l'option sur le diplôme, le Comité serait disposé à recommander les options qui rencontrent les critères de sélection.

En conclusion, cette étude se veut scientifique et sans parti pris. Elle nous donnera aussi un outil de travail valable pour juger les nouveaux programmes et ceux qui seront modifiés.

RECOMMANDATION DU COMITÉ

Le comité de la réglementation recommande au Bureau d'informer le Conseil des collèges, des programmes reconnus et des programmes non reconnus par la Corporation. Ainsi, on pourrait être en mesure de faire des pressions afin d'obtenir les changements nécessaires à l'acceptation d'un programme. Par exemple, le programme "Techniques du milieu naturel" (147.00), cité plus haut, contient certaines options acceptables. La Corporation pourrait inciter la D.G.E.C. à inscrire l'option sur le diplôme et ainsi reconnaître ces mêmes options. La Corporation pourrait aussi exiger des modifications à certains programmes jugés trop faibles dans l'une des catégories. La rationnelle que le comité a développée nous donnera un outil utile lors des démarches que nous

devrons faire auprès du ministère de l'Eudcation.
ASSURER LE PUBLIC DE LA COMPÉTENCE DES TECHNOLOGUES
EST NOTRE MISSION LA PLUS IMPORTANTE. NOUS DEVONS DONC
SURVEILLER DE PRÈS LA FORMATION DE NOS FUTURS TECHNOLOGUES.

LES PRÉVISIONS 1982-1983

En 1982-1983, le comité prévoit tenir environ dix (10) réunions pour l'élaboration du Code de déontologie.

Albert Pronovost, T.Sc.A.
Président du comité

ANNEXE

LA LISTE DES DIPLÔMES COLLÉGIAUX PROFESSIONNELS

	LISTE DE PROGRAMMES COLLÉGIAUX PROFESSIONNELS	ÉTUDIÉ PAR LE COMITÉ Recommandé	ÉTUDIÉ PAR LE COMITÉ Non recommandé	AUTRES CORPORATIONS	HORS DU GÉNIE ET DE L'AMÉNAGEMENT
110.01	Techniques dentaires			X	
110.02	Techniques de denturologie			X	
111.00	Techniques d'hygiène dentaire			X	
120.00	Techniques de diététique			X	
140.01	Techniques de laboratoire médical			X	
140.02	Cytotechnologie			X	
140.04	Techniques d'électrophysiologie médicale			X	
141.00	Techniques d'inhalothérapie et d'anesthésie				X
142.01	Techniques de radiodiagnostic				X
142.02	Techniques de médecine nucléaire				X
142.03	Techniques de radiothérapie				X
144.00	Techniques de réadaptation				X
145.01	Aménagement de la faune	X			
145.02	Laboratoire d'enseignement et de recherche	X			
145.03	Santé animale	X			
145.04	Techniques d'aménagement cynégétique et halieutique				
147.01	Techniques du milieu naturel				
	a) Exploitation forestière		X		
	b) Aménagement forestier		X		
	c) Chasse et pêche		X		
	d) Aménagement de la faune		X		
	e) Exploitation touristique		X		
	f) Protection du milieu		X		
	g) Laboratoire de biologie		X		
	h) Santé animale		X		
	i) Pisciculture		X		

	LISTE DE PROGRAMMES COLLÉGIAUX PROFESSIONNELS	ÉTUDIÉ PAR LE COMITÉ Recommandé	Non recommandé	AUTRES CORPORATIONS	HORS DU GÉNIE ET DE L'AMÉNAGEMENT
*152.01	Gestion d'entreprises agricoles		X		
*152.02	Exploitants de ferme		X		
153.01	Zootechnologie	X			
153.02	Horticulture légumière et fruitière	X			
153.03	Horticulture ornementale	X			
153.04	Machinisme agricole	X			
153.05	Hydraulique agricole	X			
153.06	Phytotechnologie	X			
153.07	Economie rurale		X		
153.08	Technologie des sols	X			
154.01	Technologie alimentaire	X			
154.02	Technologie laitière	X			
154.03	Génie industriel alimentaire	X			
155.01	Hygiène publique	X			
155.05	Technologie équine		X		
155.07	Techniques d'aménagement agricole		X		
160.01	Prothèses visuelles (prog. exp.)				X
180.00	Techniques infirmières			X	
190.01	Aménagement forestier	X			
190.02	Exploitation forestière	X			
190.03	Transformation des produits forestiers	X			
210.01	Techniques de chimie analytique	X			
210.02	Techniques du génie chimique	X			
210.03	Techniques de chimie-biologie	X			
211.00	Techniques des matières plastiques	X			
221.01	Technologie de l'architecture	X			
221.02	Technologie du génie civil	X			
221.03	Mécanique du bâtiment	X			
221.04	Technologie de l'estimation et de l'évaluation foncière	X			
230.01	Techniques cartographiques	X			

LISTE DE PROGRAMMES COLLÉGIAUX PROFESSIONNELS		ÉTUDIÉ PAR LE COMITÉ Recommandé	Non recommandé	AUTRES CORPORATIONS	HORS DU GÉNIE ET DE L'AMÉNAGEMENT
230.02	Techniques géodésiques	X			
231.03	TRaitement des produits marins	X			
231.04	Exploitation et aménagement	X			
232.00	Technologie du papier	X			
233.00	Techniques du meuble et du bois ouvré	X			
241.01	Techniques de fabrication mécanique	X			
241.02	Equipement motorisé	X			
241.03	Dessin de conception mécanique	X			
243.01	Electrodynamique	X			
243.02	Instrumentation et contrôle	X			
243.03	Electronique	X			
243.05	Equipement audio-visuels	X			
244.00	Technologie physique	X			
247.01	Technologie de systèmes	X			
248.01	Techniques d'architecture navale	X			
248.02	Navigation	X			
248.03	Mécanique de marine	X			
251.01	Chimie-teinture	X			
251.02	Production et contrôle	X			
260.01	Assainissement de l'eau	X			
260.02	Assainissement de l'air et du milieu	X			
270.02	Contrôle de la qualité	X			
270.03	Soudage	X			
270.04	Procédés métallurgiques	X			
271.01	Géologie appliquée	X			
271.02	Exploitation	X			

	LISTE DE PROGRAMMES COLLÉGIAUX PROFESSIONNELS	ÉTUDIÉ PAR LE COMITÉ Recommandé	Non recommandé	AUTRES CORPORATIONS	HORS DU GÉNIE ET DE L'AMÉNAGEMENT
271.03	Minéralurgie	X			
280.01	Techniques de fabrication	X			
280.02	Pilotage d'aéronefs		X		
280.03	Entretien d'aéronefs	X			
280.04	Avionique	X			
310.01	Techniques policières				X
310.02	Techniques correctionnelles				X
310.03	Techniques juridiques				X
310.04	Techniques parapolicières				X
311.01	Techniques de prévention				X
322.03	Garderie d'enfants				X
351.00	Techniques d'éducation spécialisée		X		X
*222.01	Techniques d'aménagement (382.00)				
384.01	Techniques de recherche psychosociales				X
388.00	Assistance sociale				X
391.00	Techniques de loisirs				X
393.00	Techniques de la documentation				X
410.01	Marketing				X
410.02	Personnel				X
410.03	Finance				X
*410.04	Gestion industrielle		X		
410.05	Assurances				X
410.07	Transport				X
410.11	Administration générale				X
411.00	Archives médicales				X
412.01	Secrétariat				X
413.01	Administration et coopération				X
414.00	Tourisme				X
(1)420.00	Informatique (programme antérieur à 1982)		X		
(2)420.00	Informatique (programme commencant en 1982)	X			

	LISTE DE PROGRAMMES COLLÉGIAUX PROFESSIONNELS	ÉTUDIÉ PAR LE COMITÉ Recommandé	Non recommandé	AUTRES CORPORATIONS	HORS DU GÉNIE ET DE L'AMÉNAGEMENT
430.01	Hôtellerie				X
430.02	Techniques de gestion des services alimentaires				X
511.01	Arts plastiques				X
551.01	Musique				X
551.02	Musique populaire				X
561.01	Interprétation				X
561.02	Production				X
561.03	Conception				X
561.04	Techniques scéniques				X
561.06	Danse-ballet				X
570.01	Céramique				X
570.02	Esthétique de présentation				X
570.03	Aménagement d'intérieur				X
570.04	Photographie				X
570.06	Graphisme				X
570.07	Techniques de sesign industriel				X
571.01	Techniques de vêtement				X
571.02	Dessin de la mode				X
571.03	Production de la mode				X
571.04	Mise en marché de la mode				X
581.01	Graphisme				X
581.02	Typographie-photocomposition				X
581.03	Photolithographie (technique)				X
581.04	Impression (technique)				X
581.05	Reliure (technique)				X
581.06	Photomécanique/photographie				X
589.01	Arts et technologie des médias				X
620.01	Sciences de la parole				X

* Programmes qui étaient acceptés dans l'ancienne réglementation et qui ne le sont plus.

GRAPHIQUE DE SÉLECTION REPRÉSENTANT LE NOMBRE DE CRÉDITS EN SCIENCES PURES ET APPLIQUÉES PAR PROGRAMME

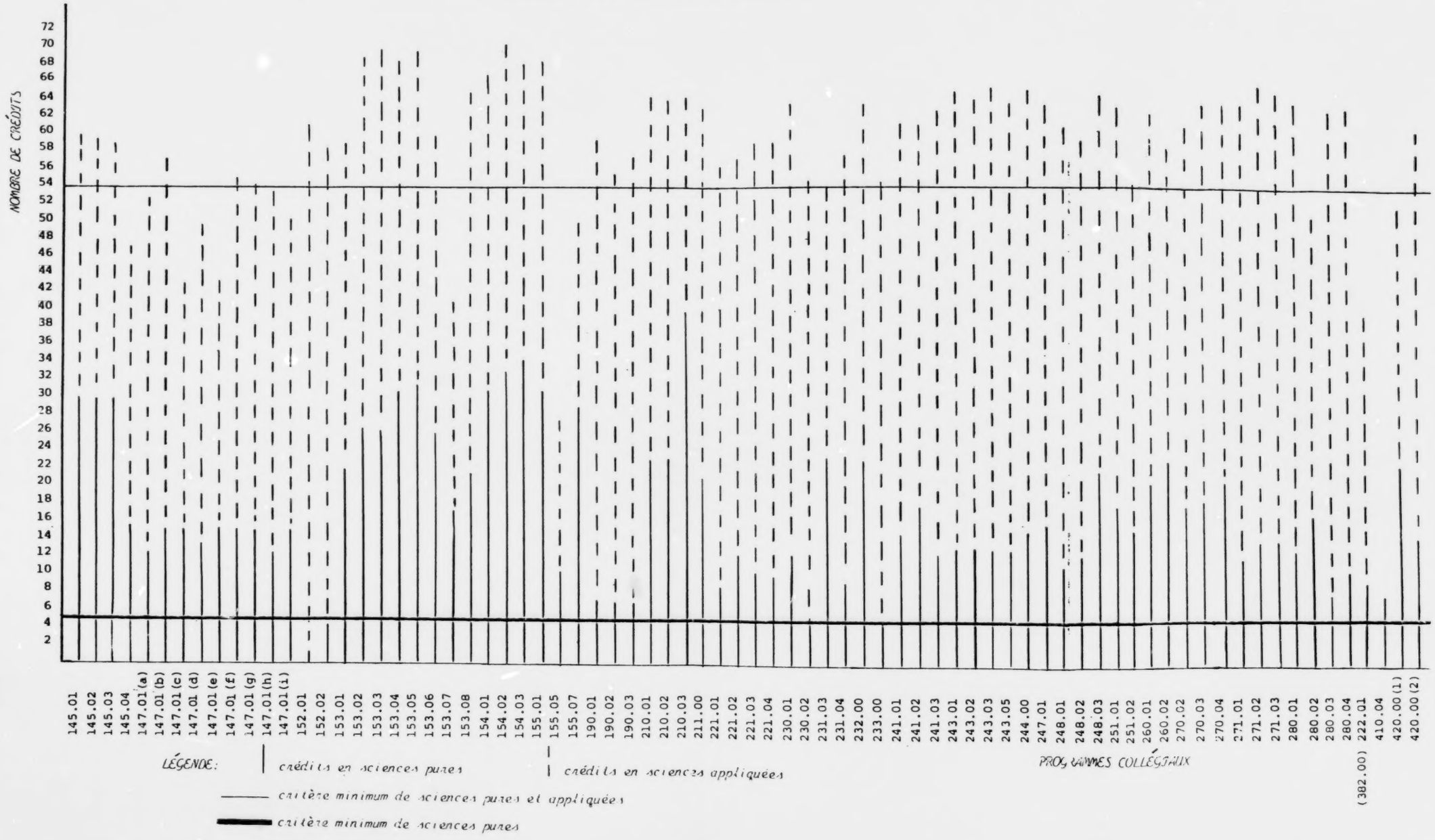

LES ACTIVITES DU COMITE DE PLANIFICATION

MANDAT

Ce Comité fut créé en septembre 1981, lors de la quatrième (4) réunion du Bureau, avec le statut de Comité ad hoc. Son mandat fut le suivant:

> "Préparer, après consultation des membres via leurs représentants, une planification de trois (3) ans minimum, avec prévisions générales pour cinq (5) ans si possible. Cette planification devrait comprendre les programmes nécessaires à une oudgétisation compréhensible."

Le statut et le mandat du Comité furent modifiés en mars 1982. Le Comité devenait permanent et son mandat devenait:

a.- de procéder à la préparation d'une planification selon une structure de programme;

b.- de procéder à l'analyse et l'évaluation du plan de l'année en cours;

c.- de procéder à la révision, à la lumière de l'évaluation, des objectifs de l'année à venir;

d.- de procéder à la préparation continuelle des objectifs d'une troisième année de planification.

MEMBRES

Les membres du Comité étaient en 1981-1982, les personnes suivantes:

- Monsieur Jean-Guy Chrétien, T.Sc.A.
  Président
- Monsieur Gilles Y. Hamel, T.Sc.A.
- Monsieur Yves St-Louis, T.Sc.A.
- Monsieur Roméo Malenfant, t.s., secrétaire

NOMBRES DE REUNIONS

Le Comité a tenu neuf (9) réunions, dont deux (2) conjointement avec le Comité conseil au vice-président aux finances.

REALISATION

Les membres du Comité se sont demandés quels étaient la ou les missions et les buts de la Corporation.

Ils ont d'abord constaté que la nouvelle incorporation selon le Code des professions avait apporté un changement de la mission fondamentale de la Corporation. Ils ont donc dû définir tentativement ce qu'était maintenant la finalité de la Corporation. L'histoire de la Corporation et le Code des professions ont servi de référence pour ce faire.

Les missions

Le Code des professions est la loi qui régit les corporations professionnelles, le Conseil interprofessionnel du Québec et l'Office des professions.

C'est donc dans ce Code que nous retrouvons la mission officielle de toute Corporation.

L'article 23 est sans équivoque:

> "23. Chaque corporation a pour principale fonction d'assurer la protection du public."

La protection du public est donc la raison d'être d'une corporation professionnelle, sa mission première.

A l'article 25, le législateur donne les critères de constitution d'une corporation professionnelle. Chacun de ces critères est relié à la protection du public et nous permet de circonscrire quelque peu la notion de celle-ci.

"25. Pour déterminer si une corporation professionnelle doit ou non être constituée, il est tenu compte notamment de l'ensemble des facteurs suivants:

1° les connaissances requises pour exercer les activités des personnes qui seraient régies par la Corporation dont la constitution est proposée;

2° le degré d'autonomie dont jouissent les personnes qui seraient membres de la Corporation dans l'exercice des activités dont il s'agit, et la difficulté de porter un jugement sur ces activités pour des gens ne possédant pas une formation et une qualification de même nature;

3° le caractère personnel des rapports entre ces personnes et les gens recourant à leurs services, en raison de la confiance particulière que ces derniers sont appelés à leur témoigner, par le fait notamment qu'elles leur dispensent des soins ou qu'elles administrent leurs biens;

4° la gravité du préjudice ou des dommages qui pourraient être subis par les gens recourant aux services de ces personnes par la suite du fait que leur compétence ou leur intégrité ne seraient pas contrôlées par la Corporation;

> 5° le caratère confidentiel des renseignements que ces personnes sont appelées à connaître dans l'exercice de leur profession."

Cependant, le législateur a prévu deux (2) niveaux de protection du public.

Le premier est celui où un champ d'exercice est essentiel à cette protection de telle sorte que personne ne puisse exercer, hors de la Corporation, les actes en question.

> "26. Le droit exclusif d'exercer une profession ne peut être conféré aux membres d'une corporation que par une loi; un tel droit ne doit être conféré que dans les cas où la nature des actes posés par ces personnes et la latitude dont elles disposent en raison de la nature de leur milieu de travail habituel sont telles qu'en vue de la protection du public, ces actes ne peuvent être posés par des personnes ne possédant pas la formation et la qualification requises pour être membres de cette corporation."

Le second niveau regroupe les corporations dont les activités peuvent être qualifiées de moindre gravité puisque les actes ne sont pas exclusifs. Seul le titre est réservé aux seuls membres de ces corporations, d'autres individus pouvant poser les mêmes actes à la condition de ne pas porter le titre qui s'y rattache normalement.

L'existence de ces deux (2) niveaux explique pourquoi nous retrouvons, à l'article 23, l'adjectif "principale" rattaché au mot "fonction". La protection du public n'est pas l'unique mission même si, officiellement, c'est la seule spécifiquement identifiée.

Ainsi la Corporation professionnelle des technologues des sciences appliquées du Québec, corporation à titre réservé, devra se donner une autre mission, une mission complémentaire, si elle veut répondre adéquatement à la première.

Cette deuxième mission nous vient directement de la Corporation des techniciens professionnels. En effet, cette corporation, nous l'avons vu au premier chapitre, a été mise sur pied principalement pour regrouper les diplômés des Ecoles Techniques et pour faire reconnaître par le public en général l'importance du travail de ses membres. Or, la Corporation professionnelle des technologues se doit de poursuivre une fin analogue si elle veut répondre adéquatement à sa mission première.

Cette mission complémentaire, ou mission II, fut énoncée comme suit:

> Offrir un environnement favorable au développement professionnel des technologues des sciences appliquées du Québec.

Qu'est-ce à dire? Cela signifie que la corporation se doit d'être à ce point vivante que les technologues potentiels joindront ses rangs et y resteront membres. Ceci est capital. En effet, comment une Corporation professionnelle sans membres ferait-elle pour protéger le public? De plus, sans cette mission complémentaire, il est difficile, pour ne pas dire impossible, de rattacher à la mission première les buts nécessaires pour rendre la Corporation suffisamment attrayante. Ainsi donc le comité recommande que la Corporation axe ses buts autour de ces deux (2) missions:

MISSION I : ASSURER LA PROTECTION DU PUBLIC.

MISSION II : OFFRIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES TECHNOLOGUES DES SCIENCES APPLIQUEES DU QUEBEC.

Les buts

A ces deux (2) missions, il devient donc possible de développer des buts concrets qui préciseront chacune.

Ces buts, nous l'avons vu, devront être assez généreux tout en étant suffisamment clairs pour clarifier la mission à laquelle ils se rattachent et pour permettre de développer des objectifs précis d'action.

1. Les buts de la mission I:

1.1 Délivrer un permis.

Le premier but est de délivrer un permis à toute personne qui satisfait aux conditions prescrites.

Ce premier but nous est d'ailleurs donné par le Code des professions, à l'article 40, lequel précise:

> "40. Le Bureau d'une corporation délivre un permis à toute personne qui satisfait aux conditions prescrites par le présent code, la loi constituant cette corporation et les règlements adoptés conformément au présent code ou à la dite loi."

Voilà qui est clair.

1.2 Adopter des règlements.

Un deuxième but découle également du Code des professions et s'énonce comme suit,

> " Adopter les règlements prévus par le Code des professions."

En effet, notre corporation est toute jeune. Elle se doit donc de développer, selon sa spécialité, les règlements énumérés au Code. Ce but sera appelé à durer quelques années mais sera aussi appelé, lorsque rempli, à disparaître.

1.3 Contrôler l'exercice de la profession.

Voilà un autre but que le Code impose à toute corporation. En effet, à l'article 23, 2e paragraphe, nous lisons:

> "23. A cette fin, elle doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres."

Ce but signifie à toute fin pratique que la Corporation aura à développer un ensemble d'objectifs pour en arriver à protéger le public adéquatement mais ceci par le travail et l'implication directe de ses membres.

1.4 Favoriser le développement de l'autonomie professionnelle.

Ce but est particulièrement important pour notre corporation. En effet, une des contatations importantes de la Commission d'Enquête sur la santé et le Bien-Être Social (Commission Castonguay-Nepveu), constatation qui avait conduit les commissaires à faire porter la 5e partie, tome I de leur rapport sur les professions et la société, était que certains professionnels exerçaient pour ainsi dire une tutelle permanente sur d'autres professions. Ne pensons qu'au pouvoir qu'avaient les médecins sur les infirmières.

Cette constatation avait amené la Commission à formuler la recommandation 7.1.3, à savoir:

> "qu'aucune profession ne soit juridiquement assujettie au contrôle d'une autre profession."

La commission recommandait par ailleurs la constitution d'un Code des professions et la création d'un Office pour régir l'ensemble des professions.

Or les techniciens ont été traditionnellement les "bras droits" des ingénieurs et des architectes, pour ne mentionner que ceux-là. Ces professionnels ont toujours essayé d'exercer une domination sur les techniciens, situation qui pouvait se concevoir, même si ce n'était pas acceptable, lorsque ceux-ci n'étaient pas constitués en corps professionnel, mais situation qui n'a pas sa raison d'être.

C'est donc un but important à réaliser que d'amener les membres à se dégager de la tutelle d'autres professionnels et d'amener ceux-ci à considérer nos membres comme des professionnels. Ce but sera d'autant plus difficile à atteindre qu'une partie importante des professeurs enseignant à nos futurs membres font justement partie de ces autres professionnels.

1.5 Développer notre présence auprès des instances de l'Education.

Dans le code des professions, à l'article 184 b), il est prévu que les corporations professionnelles collaborent avec les institutions d'enseignement. Voilà donc un but important en fonction de la protection du public. En effet, il est essentiel que notre présence au monde de l'éducation soit forte et structurée de sorte que la formation de nos futurs membres soit de plus en plus solide.

1.6 Favoriser l'implication de la Corporation dans la société.

Qu'est-ce à dire? Ceci signifie clairement qu'il deviendra de plus en plus important, pour la protection du public, que

notre corporation prenne position sur les lois, les règlements, les problèmes et les situations qui touchent aux domaines du génie et de l'aménagement. Le public a le droit de connaître les risques de centrales nucléaires, les dangers de la pollution, etc. Et c'est un des rôles de la Corporation face à sa mission de protection du public.

Mais aussi, la Corporation doit se donner les mécanismes nécessaires pour être capable de fournir rapidement des commentaires ou avis pertinents et conformes à son orientation, et ce, sur demande de l'Office des professions, du Ministre ou de toute autre instance pertinente.

1.7 Promouvoir l'image de la Corporation.

Voilà un autre but qui consiste à établir la connaissance de la Corporation et sa crédibilité auprès du public en général, auprès de l'industrie et des étudiants. Cette crédibilité est d'autant plus essentielle à la protection du public que c'est grâce à elle que le public aura recours à la Corporation pour faire valoir ses droits.

Voilà qui constitue les sept (7) buts reliés à la protection du public. A chacun de ces buts sont reliés des objectifs, comme nous le verrons au chapitre suivant.

2. <u>Les buts reliés à la mission II</u>

2.1 Maintenir et améliorer les services aux membres.

La Corporation, au cours des ans, a développé un certain nombre de services appréciés des membres. Il est évident qu'elle peut difficilement reculer sur les sujets. Elle doit au contraire améliorer ces services et, autant que possible, en développer de nouveaux. C'est la base même d'un environnement favorable au regroupement. Son attrait se retouve dans la qualité de ses services.

2.2 Développer le sentiment d'appartenance des membres envers la Corporation.

Allant de pair avec le but précédent mais y étant distinct par son orientation, le développement d'un sentiment d'appartenance est capital. Depuis dix (10) ans, le membership de la Corporation se maintient dans son total mais une analyse approfondie démontre que chaque année plus de mille (1 000) membres quittent les rangs. Ce phénomène démontrant l'attrait de la Corporation, autant la quitte, dénotant qu'elle n'a pas su développer ce sentiment d'appartenance. C'est un but à atteindre.

2.3 Faire connaître le technologue dans l'industrie.

Oeuvrant lui-même dans l'industrie, le technologue, surtout depuis son accession au statut professionnel et l'utilisation d'un terminologie entièrement nouvelle, a la nette impression qu'il n'est pas connu et reconnu dans son milieu de travail. Le sondage effectué cet automne le démontre sans équivoque. Il devient donc impérieux de chercher à atteindre ce but.

2.4 Susciter l'implication de bénévoles actifs au sein de la Corporation.

Traditionnellement, le bénévole a été la base de la Corporation. N'oublions pas que de 1927 à 1961, aucune

personne rémunérée n'oeuvrait pour la Corporation. C'est dire que tout était accompli bénévolement par les membres.

Les changements de la société et le travail incessant des vingt (20) dernières années pour accéder au statut professionnel de même que l'exigence de plus en plus grande des membres d'avoir des services stables et constants ont amené les administrateurs à confier les tâches cléricales à des employés, se réservant le rôle de définir les orientations et de présider certains comités. De plus, la dernière décennie en a essoufflé plusieurs.

Mais la Corporation ne peut pas vivre sans l'apport des bénévoles. Ce sont eux qui ont le pouls des membres, ce sont eux qui peuvent mener les combats politiques, et ce devra toujours être eux qui dirigeront les destinées de la Corporation. Il est donc impérieux de poursuivre le but de susciter leur implication au sein de la Corporation.

2.5 Voir à maintenir des sections régionales (chapitres) dynamiques et bien structurées.

L'histoire de la Gorporation est explicite: la structure essentielle de la Corporation a toujours passé par les sections régionales (chapitres).

Or, le Code des professions ne dit pas un mot à leur sujet et les élimine du processus d'élection des administrateurs. Le colloque de Trois-Rivières a cependant clairement démontré que les membres ont besoin des sections régionales, sinon leur sentiment d'appartenance, déjà faible, disparaîtra complètement.

Voilà pourquoi un tel but s'impose. Il est urgent de réorganiser les sections régionales en organes vivants et actifs de la Corporation.

2.6 Voir à maintenir un siège soial dynamique et bien structuré.

Finalement, un but qui est administratif, pour ainsi dire de soutien.

Le siège social est relativement bien organisé actuellement au niveau de la gestion générale.

Cependant, de grands progrès restent à faire pour rendre efficace à son maximum la permanence de sorte que les sommes investies en salaires rapportent comme il se doit et que la structure d'accueil réponde adéquatement aux demandes des membres.

Malgré le rôle capital des bénévoles, la corporation a besoin d'un lieu central auquel peuvent constamment se référer les membres. Ceux-ci le font d'ailleurs en très grand nombre.

Organiser administrativement le siège social signifie également la mise en place de mécanismes pour avoir une connaissance adéquate des membres de sorte que la corporation puisse répondre adéquatement à leurs besoins.

Cela signifie aussi l'application du Code des professions et de ses nombreuses exigences.

C'est donc tout dire de l'importance de ce but.

Ce sont, rapidement esquissés, les principaux buts suggérés par le comité à la suite de son analyse.

MISSION I

PROTECTION DU PUBLIC

B U T S

1.1 Délivrer un permis.	1.2 Adopter les règlements prévus au Code.	1.3 Contrôler l'exercice de la profession.	1.4 Favoriser le développement de l'autonomie professionnelle.	1.5 Développer notre présence auprès des instances de l'Education.	1.6 Favoriser l'implication de la Corporation dans la société.	1.7 Promouvoir l'image de la Corporation.

****

MISSION II

OFFRIR UN ENVIRONNEMENT FAVORABLE AU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL DES TECHNOLOGUES DES SCIENCES APPLIQUÉES DU QUÉBEC

B U T S

2.1 Maintenir et améliorer les services aux membres.	2.2 Développer le sentiment d'appartenance par une information adéquate.	2.3 Faire connaître le technologue dans l'industrie.	2.4 Susciter l'implication des bénévoles actifs au sein de la Corporation.	2.5 Voir à maintenir des section régionales (chapitres) dynamiques et bien structurées.	2.6 Voir à maintenir un siège social dynamique et bien structuré.

LES PROGRAMMES

Après avoir défini les missions et buts de la Corporation, le Comité de planification a utilisé la structure par buts pour établir les objectifs pour les années 1982-1985.

Cette méthode a permis d'établir pour chaque but les objectifs spécifiques. Cependant, elle s'avéra déficiente pour assurer un lien harmonieux entre la planification et la budgétisation. La planification selon une structure de programmes, par ailleurs, permet cette harmonisation tout en facilitant l'attribution des responsabilités et des enveloppes budgétaires.

Pour en arriver à définir les programmes, il a fallu tenir compte de plusieurs facteurs:

- les missions;
- la quantité des buts poursuivis;
- la nécessité d'avoir suffisamment de programmes pour permettre de bien cerner la réalité et pas trop pour éviter les complications budgétaires;
- l'attribution des responsabilités: un programme doit être suffisamment autonome pour être capable d'en désigner une seule personne responsable;
- la structure actuelle de la Corporation.

Le Comité en est ainsi arrivé à recommander l'adoption des programmes et les enveloppes budgétaires suivantes:

STRUCTURE DE PROGRAMMES

I ADMISSION	
10	15
Evaluation de dossiers	Inscription au tableau
1.1.5	1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4
D.S.P.	D.S.A.

II CONTROLE DE L'EXERCICE	
20	25
Inspection professionnelle	Discipline
D.S.P.	D.S.A.

III. AUTONOMIE PROFESSIONNELLE
30
1.4.1, 1.4.2, 1.4.3, 1.4.6, 1.5.10,
2.1.1, 2.1.8
D.G.

IV RELATIONS AVEC LE MILIEU
40
1.5.1.a et b, 1.5.2, 1.5.3, 1.5.5 1.5.6, 1.5.6, 1.5.8
1.6.1, 1.7.5, 1.7.7, 1.7.8 1.7.10
D.G.

V REGLEMENTATION
50
1.2.1, 1.2.3, 1.2.6
D.S.P.

VI SERVICES AUX MEMBRES	
60	65
Relations directes avec les membres	Relations administratives avec les membres
	1.4.4,
2.1, 2.2, 2.3,1,2.3.2, 2.3.5	2.1.6, 2.1.9
D S.P.	D.S.A.

VII PARTICIPATION DES MEMBRES	
70	75
Les membres et les sections régionales	Les administrateurs et les mandataires
1.7.1, 1.7.2, 1.7.3, 1.74	
2.2.2,2.2.6: 2.4,2.5, 2.3.4	2.6.3 , 2.6.6

VIII GESTION ET SOUTIEN
80
D.S.A.: 2.6.1, 2.6.4, 2.6.5
D.G. : 2.6.2

PROGRAMME : L'ADMISSION

Les activités de l'admission recouvrent en fait deux (2) réalités:

10)Évaluation de dossiers.
15)Inscription au tableau.

10)Évaluation de dossiers

Ces procédures vont des formulaires d'admission jusqu'aux activités du Comité des examinateurs. Ces procédures se retrouvent sous la mission I, le but 1.1.

Nous y retrouvons:
- le salaire de la personne responsable de l'admission;
- les formulaires et les feuillets publicitaires;
- les activités de recrutement dans les Cégeps ou ailleurs.

1.1 Délivrer un permis à toute personne qui satisfait aux aux conditions prescrites.

1.1.5 ☐ Faire étudier par le Comité des examinateurs les équivalences pour les candidats étrangers ou autres qui veulent être admis.

Contenu additionnel

- recrutement
- 15 000 dépliants publicitaires
- info-services
- divers documents admission
- support bénévoles: formation / recrutement
- relance / finissants
- Comité des examinateurs
- formulaires d'adhésion.

. Budget

010	Salaires	22 912.
020	Avantages sociaux	2 291.
030	Papeterie	130.
040	Impression	3 150.
070	Frais de poste	2 300.
143	Comités et autres (frais de déplacement)	3 318.
153	Comités et autres (dép. d'assemblées)	7 462.
163	Comités et autres (all. de congrès)	1 000.
200	Frais d'adressage	520.
290	Colloque et congrès	1 000.
350	Divers	100.
		44 183.

Ce sous-programme serait sous la responsabilité du directeur des services professionnels.

PROGRAMME : L'ADMISSION

15)Inscription au Tableau

La tenue et la mise à jour continuelle du tableau des membres nécessite une foule d'activités que l'on retrouve dans les objectifs 1.1.1 à 1.1.4.

1.1.1 ☐ Emettre une carte de membre, un collant de validation du permis et un reçu pour fins d'impôt, à chacune des personnes admissibles qui s'inscrira.

1.1.2 ☐ Emettre un permis à tout nouveau membre admis et inscrit.

1.1.3 ☐ Tenir à jour le tableau des membres en fonction du règlement de l'Office des professions précisant son contenu.

1.1.4 ☐ Emettre un permis temporaire selon le Code des professions et la charte de la langue française aux personnes qui le nécessitent.

Contenu additionnel

- avis de cotisation
- lettre du président
- cartes de membre et reçus
- collants de validation
- tableau informatisé.

. Budget

010	Salaire	20 550.
020	Avantages sociaux	2 055.
030	Papeterie	720.
040	Impression	3 357.
070	Frais de poste	8 195.
180	Permis	1 750.
190	Tableau des membres	10 600.
200	Frais d'adressage	890.
350	Divers	100.
		48 217.

Ce sous-programme serait sous la responsabilité du directeur des services administratifs.

PROGRAMME : CONTRÔLE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

Ce deuxième programme recouvre également deux (2) réalités bien distinctes:

20) L'inspection professionnelle.
25) La discipline.

20) L'inspection professionnelle

Prévue explicitement dans le Code des professions, l'inspection professionnelle se retrouve sous la mission I, but 1.3

1.3 Contrôler l'exercice de la profession

1982-1983

NIL

Il recouvre toutes les activités du Comité de l'inspection professionnelle de même que les inspecteurs et les activités liées au programme de l'inspection et à la formation continue des membres.

Budget

010	Salaires	1 653.
020	Avantages sociaux	165.
		1 818.

Ce sous-programme serait sous la responsabilité du directeur des services professionnels.

PROGRAMME : CONTRÔLE DE L'EXERCICE DE LA PROFESSION

25) La discipline

Il en est de même pour la discipline.

1.3 Contrôler l'exercice de la profession

1982-1983

NIL

Nous y retrouvons les activités du Comité de discipline et du syndic et les procédures de plaintes (en un mot, le bureau du syndic).

Budget

010	Salaires	2 835.
020	Avantages sociaux	283.
		3 118.

Ce sous-programme serait sous la responsabilité du directeur des services administratifs.

PROGRAMME 30 : L'AUTONOMIE PROFESSIONNELLE

Nous retrouvons intégralement le but 1.4 de la mission I. Essentiellement, ce programme comprend les activités liées à la définition du champ de pratique, à l'affirmation de la position de la Corporation dans le domaine des sciences appliquées et toute activité visant à établir des normes professionnelles. Il en va de même de l'accréditation possible des programmes scolaire.

Ainsi, l'affiliation au C.I.Q. et au C.C.T.T. s'y inscrit parfaitement.

1.4 Favoriser le développement de l'autonomie professionnelle

1982-1983

1.4.1 ☐ Définir clairement le champ de pratique dans chacun des domaines technologiques. Nous sommes conscients de l'ampleur de cet objectif. Cependant, il est essentiel de le poursuivre même si sa réalisation complète prend dix (10) ans; cet objectif se réalisera au fur et à mesure de l'évolution de la situation de nos membres en relation avec les autres professionnels.

1.4.2 ☐ Développer un cours sur le professionnalisme pour les étudiants du Cégep.

1.4.3 ☐ Publier six (6) articles destinés aux membres sur le professionnalisme (6/an).

1.4.6 ☐ Définir ce qu'est "la formation continue".

1.5 Développer notre présence auprès des instances de l'éducation

1.5.10 ☐ Préparer la mise sur pied d'un Comité d'accréditation des programmes donnant accès à la Corporation.

2.1 Maintenir et améliorer les services aux membres

2.1.1 Rendre disponible à nos membres des services juridiques.

2.1.1.1 ☐ Publier, au fur et à mesure des jugements et des découvertes, un répertoire de la jurisprudence concernant les affaires de la profession.

2.1.1.2 ☐ Mettre sur pied un Comité de "défense professionnelle" composé du directeur général, du conseiller juridique et d'un membre de la spécialité en cause (celui-ci change donc selon le problème juridique) en vue de préparer des dossiers juridiques sur toute matière ayant un effet sur le statut professionnel de nos membres. En définir son rôle. Agir ad hoc.

2.1.1.3 ☐ Faire et publier à nos membres la différenciation entre syndicat et Corporation professionnelle.

2.1.1.3.1 Assister au colloque du C.I.Q. sur le sujet.

2.1.1.3.2 Publier les résultats préliminaires de ce Colloque dès que possible.

2.1.1.4 ☐ Supporter nos membres lors des poursuites judiciaires intentées contre eux par les professionnels de professions connexes toutes les fois que la poursuite impliquera le champ de pratique professionnelle.

2.1.8 ☐ Constituer un fonds de "défense professionnelle" avec les argents budgetés mais non utilisés à la fin de l'année pour l'article 2.1.1.4

Contenu additionnel

- frais juridiques
- consultations diverses

Budget

010	Salaires	10 866.
020	Avantages sociaux	1 087.
040	Impression	2 016.
070	Frais de poste	1 000.
120	Cotisations	27 835.
143	Comités et autres (frais de déplacement)	1 500.
240	Frais juridiques	11 000.
260	Frais de consultations diverses	2 500.
350	Divers	100.
		57 904.

Ce programme serait sous la responsabilité du directeur général.

PROGRAMME 40: RELATIONS AVEC LE MILIEU

Essentiellement, ce programme recouvre toutes les activités de relations extérieures. Plus spécifiquement, nous y retrouvons celles reliées aux buts 1.5, 1.6 et 1.7 de la mission I.

1.5 Développer notre présence auprès des instances de l'éducation

1.5.1.a ☐ Présence de représentants au sein de douze (12) Comités consultatifs industriels.

1.5.1.b ▽ Tenir au moins une (1) session de formation pour ces représentants de la Corporation.

1.5.2 ▽ Préparation d'une pochette d'information pour les conseillers en orientation et les informateurs scolaires pour les niveaux secondaire et collégial.

1.5.3 ☐ Contacter les Corporations professionnelles correspondantes (cf. 1.5.2) pour la diffusion de la pochette.

1.5.5 ☐ Avoir deux (2) rencontres avec la Fédération des Cégeps.

1.5.6 ☐ Avoir deux (2) rencontres avec le Conseil des collèges.

1.5.7 ☐ Avoir une (1) rencontre avec le ministre de l'éducation.

1.5.8 ☐ Faire et livrer la monographie sur la Corporation pour le C.I.Q. pour publication en septembre.

1.6 Implication de la Corporation dans la société

1.6.1 ☐ Réagir rapidement à des événements imprévisibles tels:

- prise de position publique sur un problème de l'heure;
- sur demande, présentation d'avis ou de commentaires soit au ministre, soit à l'Office des professions, soit à d'autres instances.

1.7 Promouvoir l'image de la Corporation

1.7.5 ☐ Participer comme exposant à trois (3) expositions technologiques ou autres.

1.7.7 ▽ Faire paraître des annonces dans cinq (5) médias spécialisés.

1.7.8 ▽ Imprimer un auto-collant et des macarons avec le slogan "Techniciens, devenez technologues".

1.7.10 ☐ Emettre douze (12) communiqués de presse.

Contenu additionnel

- participation à deux expositions:
  - Science & Technologie
  - Batimat
- cotisation à la ligue de l'électricité du Québec

- cotisation à l'I.D.A.
- représentations diverses
- relations avec l'Office des professions du Québec; conseil des collèges, etc.

Budget

010	Salaires	10 866.
020	Avantages sociaux	1 087.
070	Frais de poste	80.
120	Cotisations	850.
143	Comités et autres (frais de déplacement)	1 791.
170	Frais de représentation	6 000.
270	Publicité	1 680.
290	Colloque et congrès	3 740.
350	Divers	100.
		26 194.

Ce programme serait sous la responsabilité du directeur général.

PROGRAMME 50: LA RÉGLEMENTATION

Ce programme est essentiel à cause de l'importance des activités à ce niveau pour les prochaines années. Même lorsque la réglementation sera complétée, il y aura probablement alors lieu de la réviser.

Ainsi donc, nous retrouvons ici le but 1.2 de la mission I.

1.2 Adopter les règlements prévus par le Code des professions

1.2.1 Présenter pour adoption au Bureau le règlement
☐ sur les diplômes d'accès à la Corporation (juin 1982).

1.2.3 Présenter pour adoption au Bureau le règlement
☐ sur le Code de déontologie (mars 1983).

1.2.6 Maintenir un Comité de réglementation.
☐

Contenu additionnel

- Comité de réglementation
- envoi aux membres du code de déontologie préliminaire

Budget

010	Salaires	11 101.
020	Avantages sociaux	1 110.
030	Papeterie	230.
070	Frais de poste	1 060.
143	Comités et autres (frais de déplacement)	1 923.
153	Comités et autres (dépenses d'assemblées)	4 095.
163	Comités et autres (allocation de congrès)	1 200.
200	Frais d'adressage	689.
350	Divers	100.
		21 508.

Ce programme serait sous la responsabilité du directeur des services professionnels.

PROGRAMME: SERVICES AUX MEMBRES

Ce programme se divise en deux (2) sous-programmes:

60) Relations directes avec les membres
65) Relations administratives avec les membres

60) Relations directes avec les membres

2.1 Maintenir et améliorer les services aux membres

2.1.2 Développer le service de placement à l'emploi.

2.1.2.1 Maintenir en l'améliorant le service tel qu'il existe actuellement. ☐

2.1.2.2 Développer une philosophie et une orientation du service de placement. ☐

2.1.2.3 Vendre vingt (20) bulletins d'emploi. ☐

2.1.3 Continuer à offrir à nos membres les services socio-économiques suivants:

2.1.3.1 Assurance-auto. ☐

2.1.3.2 Assurance résidentielle. ☐

2.1.3.3 Assurance-vie. ☐

2.1.3.4 Assurance-salaire. ☐

2.1.3.5 Régime enregistré d'épargne retraite. ☐

Note: ces services sont offerts par des agences extérieures et ne nécessitent de la part de la Corporation que la diffusion d'information et la supervision des plans.

2.1.3 a ☐ Offrir à nos membres un nouveau service socio-économique d'assurance responsabilité professionnelle via une agence extérieure.

2.1.4 ☐ Imprimer un bottin annuel des membres auto-finançable par annonces.

2.1.5 ☐ Faire et publier une enquête salaires.

2.1.7 ☐ Continuer à offrir le service d'information par téléphone (c'est-à-dire, répondre par téléphone à toute demande d'information venant des membres).

2.2 Développer le sentiment d'appartenance des membres envers la Corporation

2.2.1 ☐ Publier seize (16) Bulletins d'information.

2.2.3 a ☐ Rendre disponible à nos membres la revue Science et Technologie (6 par an).

2.2.3 b ☐ Rendre Science et Technologie accessible à nos membres qui désireraient publier un article technologique.

2.2.3 c ▽ Publier Québec-Technologie comme revue professionnelle de la Corporation.

2.2.4 Publier six (6) biographies de nos membres grands réalisateurs via le Bulletin d'information.

☐

2.2.5 ▽ Assurer la présence d'au moins un permanent cadre à au moins une activité dans chaque chapitre.

2.2.7 □ Informer les membres sur les activités de la permanence via quatre (4) articles dans le Bulletin d'information.

2.2.8 □ Annoncer régulièrement (dans chaque Bulletin d'information) la nomination de nos membres à des postes.

2.3 Faire connaître le technologue dans l'industrie

2.3.1 □ Développer un programme d'implantation de la Corporation dans l'industrie.

2.3.1.1 Développer le plan.

2.3.2 ▽ Publier 5 000 copies du "Profil du technologue" (monographies) et remettre à jour ce document tous les ans.

2.3.5 □ Faire connaître à nos membres la structure industrielle actuelle.

2.3.5.1 □ En faisant les références nécessaires dans le Bulletin d'information.

Contenu additionnel

- bulletin d'information
- enquête-salaires
- envoi de la revue Science & Technologie
- annonces publicitaires

Budget

010	Salaires	36 613.
020	Avantages sociaux	3 661.
030	Papeterie	3 880.
040	Impression	1 240.
070	Frais de poste	20 020.
090	Equipement de bureau	5 134.
143	Comités et autres (frais de déplacement)	1 408.
200	Frais d'adressage	7 689.
270	Publicité	2 200.
310	Bulletin d'information	14 400.
350	Divers	100.
		96 345.

Ce sous-programme serait sous la responsabilité du directeur des services professionnels.

PROGRAMME: SERVICES AUX MEMBRES

65) Relations administratives avec les membres

1.4 Favoriser le développement de l'autonomie professionnelle

1.4.4 ☐ Procéder aux préparatifs du congrès, tels thèmes du congrès, mise sur pied du Comité organisateur, etc.

2.1 Maintenir et améliorer les services aux membres

2.1.6 Développer un centre de documentation.

2.1.6.1 ☐ Définir les besoins en documentation.

2.1.6.2 ☐ Développer le concept et le fonctionnement.

2.1.9 ☐ Maintenir le service d'identification déjà offert à nos membres et en promouvoir l'utilisation.

2.1.9.1 Sceaux.

2.1.9.2 Joncs.

2.1.9.3 Epingles de revers.

2.1.9.4 Logo sur cartes d'affaires.

Contenu additionnel

- sceaux
- joncs
- épingles de revers
- Comité organisateur du congrès

Budget

010	Salaires	14 645.
020	Avantages sociaux	1 464.
030	Papeterie	90.
040	Impression	1 140.
070	Frais de poste	4 000.
143	Comités et autres (frais de déplacement)	1 200.
280	Achats divers	5 200.
290	Colloque et congrès	500.
350	Divers	100.
		28 339.

Ce sous-programme serait sous la responsabilité du directeur des services administratifs.

PROGRAMME: PARTICIPATION DES MEMBRES

Ce programme peut se diviser en deux (2) sous-programmes pour fins de responsabilité:

70) Les membres et les sections régionales.
75) Les administrateurs et les mandataires.

70) Les membres et les sections régionales

1.7 Promouvoir l'image de la Corporation

1.7.1 ☐ Mettre sur pied le Comité des bourses et le rendre opérationnel.

1.7.2 ☐ Déterminer des critères objectifs de sélection des boursiers.

1.7.3 ☐ Donner douze (12) bourses d'étude.

1.7.4 ☐ Décerner vingt (20) prix d'exposition scolaire.

2.2 Développer le sentiment d'appartenance des membres envers la Corporation

2.2.2 ☐ Valoriser le membre à l'intérieur de la Corporation.

2.2.6 ☐ Obtenir la nomination de nos membres à titre d'homme du mois par la Ligue de l'Electricité du Québec.

2.3 Faire connaître le technologue dans l'industrie

2.3.4. ☐ Faire des présentations de l'audio-visuel de la Corporation dans les entreprises.

2.4 Susciter l'implication des bénévoles actifs au sein de la Corporation

2.4.1 ☐ Faire l'inventaire des possibilités d'implication des bénévoles.

2.4.2 Développer un programme dynamique de valorisation
☐ des bénévoles.

2.4.3 Développer un programme de formation des bénévoles.
☐

2.4.3.1 Tenir 2 sessions de formation des bénévoles
☐ en recrutement.

2.5 Voir à maintenir des sections régionales dynamiques et bien structurées

2.5.1 Maintenir les sections régionales actuelles.
☐

2.5.2 Mettre sur pied un Comité ad hoc pour analyser le
☐ résultat du colloque sur les chapitres et présenter des recommandations au Bureau.

2.5.3 Présenter le rapport final du Comité sur les sections
☐ régionales au Bureau de décembre.

2.5.4 Faire adopter par le Bureau un règlement interne concernant
☐ les sections régionales (mars).

2.5.5 Entre-temps, laisser la responsabilité à chaque section
☐ régionale de planifier ses activités sociales, professionnelles, industrielles ou autres en fonction des buts et objectifs de la Corporation.

Essentiellement, il vise à susciter l'implication de bénévoles au niveau des sections régionales et au niveau de la Corporation provinciale et assurer une organisation régionale souple mais efficace.

Contenu additionnel

- prix d'exposition
- posters et annonces pour bourses
- Comité des bourses
- projets spéciaux
- Comité sur l'organisation des sections régionales

Budget

010	Salaires	17 715.
020	Avantages sociaux	1 771.
030	Papeterie	160.
040	Impression	1 090.
070	Frais de poste	1 300.
143	Comités et autres (frais de déplacement)	1 361.
153	Comités et autres (dépenses d'assemblées)	2 617.
163	Comités et autres (allocation de congrès)	1 175.
200	Frais d'adressage	550.
300	Remises aux sections régionales	25 000.
320	Bourses d'études et prix d'exposition	9 200.
330	Projets spéciaux	2 000.
350	Divers	100.
		64 039.

Ce sous-programme serait sous la responsabilité du directeur des services professionnels.

PROGRAMME: PARTICIPATION DES MEMBRES

75) Les administrateurs et les mandataires

Ce sous-programme recouvre les activités du Bureau, du Comité administratif et des Comités officiels (ad hoc ou permanent) de la Corporation qui ne seraient pas déjà incluses dans un autre programme, entre autres le Comité de planification.

2.6 Voir à maintenir un siège social dynamique et bien structuré

2.6.3 ☐ Tenir à jour la planification générale et l'évaluation continue de la programmation.

2.6.6 Faire en sorte que la jonction de la planification et du budget soit faite (1983-1984).

Contenu additionnel

- Bureau
- Comité administratif
- Assemblée générale
- Comité de planification
- Comité des finances
- élections
- rapport annuel
- frais de vérification

Budget

010	Salaires	22 676.
020	Avantages sociaux	2 268.
030	Papeterie	435.
040	Impression	4 044.
070	Frais de poste	2 110.
141	Déplacements-bureau	695.
142	Déplacements-Comité administratif	1 552.
143	Déplacements-Comités et autres	5 864.
151	Dépenses-Bureau	19 144.
152	Dépenses-Comité administratif	10 045.
153	Dépenses-Comités et autres	7 074.
161	Allocations de congrès-Bureau	9 000.
162	Allocations de congrès-Comité administratif	3 750.
163	Allocations de congrès-Comités et autres	1 425.
200	Frais d'adressage	742.
220	Assurances et taxes	1 500.
250	Frais de vérification	5 500.
350	Divers	100.
		97 924.

Ce sous-programme serait sous la responsabilité du directeur général.

PROGRAMME: GESTION ET SOUTIEN

Ce programme est essentiellement un programme administratif. On y retrouve l'entretien de la bâtisse, les taxes, assurances, mobilier, etc. Il répond à l'objectif 2.6 de la Mission II.

2.6. Voir à maintenir un siège social dynamique et bien structuré

2.6.1 ☐ Connaître de façon adéquate et opérationnelle le membership et ses particularités.

2.6.2 Instaurer des mécanismes de contrôle efficaces:

☐ 2.6.2.1 Des services administratifs.

2.6.2.2 Des services professionnels.

2.6.4 Avoir un système compréhensible d'information de gestion

☐ et de traitement des données.

2.6.4.1 Développer un système d'information de gestion et de traitement des données.

2.6.5 Rationaliser le système comptable.

☐

Contenu additionnel

- équipe de gestion

Budget

010	Salaires	63 777.
020	Avantages sociaux	6 378.
030	Papeterie	4 196.
040	Impression	7 149.
050	Fournitures de bureau	6 500.
060	Photocopie	3 150.
070	Frais de poste	3 050.
080	Téléphones-télégrammes	13 400.
090	Equipement de bureau	5 281.
100	Entretien de l'équipement	3 700.
110	Tenue de livres	4 000.
120	Cotisations	410.
130	Intérêt sur emprunts	2 000.
210	Intérêt sur hypothèque	19 800.
220	Assurances-taxes	17 958.
230	Entretien immeuble	11 598.
330	Projets spéciaux	500.
340	Documentation	500.
350	Divers	100.
		173 447.

Ce programme serait sous la responsabilité du directeur des services administratifs pour 2.6.1, 2.6.4 et 2.6.5 et du directeur général pour 2.6.2.

PREVISIONS 1982-1983

En 1982-1983, le Comité prévoit évaluer la planification 1982-1983, faire la planification 1985-1986 et préciser de façon concrète la planification et la programmation 1983-1984.

Jean-Guy Chrétien, T.Sc.A.
Président du comité
administrateur élu au
comité administratif

LES ACTIVITÉS DU COMITÉ CONSEIL AU VICE-PRÉSIDENT AUX FINANCES

LE MANDAT

Ce Comité a été créé au mois d'août 1981, suite à une résolution du Comité administratif lui déterminant le mandat suivant: analyser les prévisions et les révisions budgétaires pour, ensuite, transmettre des recommandations au Comité administratif.

LES MEMBRES

Claude Pépin, T.Sc.A.,	vice-président aux finances et président du Comité
Jean-Marc Leblanc, T.Sc.A.	
Micheline Lepage, Adm. A.,	directeur des services administratifs et secrétaire du Comité

LES REUNIONS

Pour l'année se terminant le 31 mars 1982, le Comité a tenu quatre (4) réunions et il a rencontré le Comité de planification à deux (2) reprises.

LES REALISATIONS

Les principales réalisations du Comité se résument ainsi:

- conception d'une structure budgétaire par secteur d'activités;
- définition de chacun des secteurs de façon opérationnelle;
- définition des postes budgétaires;
- préparation et présentation au Bureau d'un budget révisé 1981-1982;

- élaboration du budget 1982-1983, selon la structure par secteur d'activités de l'année financière 1981-1982;

- structuration et synthèse des politiques financières en usage à l'intérieur du siège social; ces politiques tiennent compte des recommandations émises par nos vérificateurs: la firme Malette, Benoit, Boulanger, Rondeau & Associés;

- mise en place d'un mécanisme objectif d'octroi des fonds disponibles aux sections régionales;

- description détaillée des programmes et des postes budgétaires;

- en fonction de la nouvelle structure par programmes présentée par le Comité de planification, répartition du budget 1982-1983, à l'intérieur de cette nouvelle structure; vous trouverez le tableau-synthèse à la fin de ce chapitre.

LES PREVISIONS 1982-1983

Le Comité, de par la nature de son mandat, devrait se pencher sur la gestion et le contrôle du budget actuel et sur la conception du budget 1983-1984 en travaillant étroitement avec le Comité de planification.

Claude Pépin, T.Sc.A.
Vice-président aux
finances et président
du Comité

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1982-1983

DÉPENSES

NO	ET INDEX DES POSTES COMPTABLES	ADMISSION		CONTROLE DE L'EXERCICE		AUTORITE PROFESSIONNELLE	RELATIONS AVEC LE MILIEU	REGLEMENTATION	SERVICES AUX MEMBRES		PARTICIPATION DES MEMBRES		GESTION ET SOUTIEN	TOTAL
		10 Evaluation et ajustement	15 Inscription au tableau	20 Inspection professionnelle	25 Discipline	30	40	50	60 Relations directes avec les membres	65 Relations administratives avec les membres	30 Les membres et les sections régionales	25 Les administrateurs et les mandataires	80	
		BUDGET	BUDGET	BUDGET	BUDGET	BUDGET	BUDGET	BUDGET	BUDGET	BUDGET	BUDGET	BUDGET	BUDGET	BUDGET
810	Salaires	22 912.	20 550	1 653.	2 835.	10 866.	10 868.	11 181.	38 813.	14 645.	17 715.	22 678.	63 777.	236 209
820	Avantages sociaux	2 291.	2 055	165.	283.	1 087.	1 087	1 118.	3 881.	1 464.	1 771.	2 268.	6 378.	23 470
830	Papeterie	130.	720.	0	0	0	0	230.	3 880.	80.	160.	435.	4 196.	9 851.
840	Imprimés	3 150.	3 357.	0	0	2 016.	0	0	1 240.	1 140.	1 080.	4 044.	7 149.	23 196.
850	Fournitures de bureau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	6 500.	6 500.
860	Photocopies	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 150.	3 150.
870	Frais de poste	2 300.	8 195.	0	0	1 000.	30.	1 080.	29 020.	4 000.	1 300.	2 110.	3 050.	43 115.
880	Téléphones-télégrammes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	13 400.	13 400.
890	Equipement de bureau	0	0	0	0	0	0	0	5 134.	0	0	0	5 281.	10 415.
900	Entretien de l'équipement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 700.	3 700.
910	Usure de livres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4 000.	4 000.
920	Cotisations	0	0	0	0	27 835.	850.	0	0	0	0	0	410.	29 095.
930	Intérêt sur emprunts	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000.	2 000.
941	Déplacements-Bureau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	695.	0	695.
942	Déplacements-Comité administratif	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 552.	0	1 552.
943	Déplacements-Comités et autres	3 318.	0	0	0	1 500.	1 791.	1 923.	1 408.	1 200.	1 361.	5 864.	0	16 365.
951	Dépenses d'assemblées- Bureau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	18 144.	0	18 144.
952	Dépenses d'assemblées- C.A.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 045.	0	10 045.
953	Dép. d'assemblées- Comités & autres	7 462	0	0	0	0	0	4 085.	0	0	2 617.	7 074.	0	21 248.
961	AII. congrès- Bureau	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 000.	0	9 000.
962	AII. congrès- C.A.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 750.	0	3 750.
963	AII. congrès- Comités & autres	1 000.	0	0	0	0	0	1 200.	0	0	1 175.	1 425.	0	4 800.
970	Frais de représentation	0	0	0	0	0	6 000.	0	0	0	0	0	0	6 000.
980	Permis	0	1 750.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 750.
990	Tableau des membres	0	10 600.	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10 600.
999	Frais d'adressage	520.	880.	0	0	0	0	630.	7 889.	0	550.	742.	0	11 080.
210	Intérêt sur hypothèque	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	19 800.	19 800.
220	Assurances-taxes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 500.	17 958.	19 458.
230	Entretien immeuble	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11 598.	11 598.
240	Frais juridiques	0	0	0	0	11 000.	0	0	0	0	0	0	0	11 000.
250	Frais de vérification	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5 500.	0	5 500.
260	Frais de consultations diverses	0	0	0	0	2 500.	0	0	0	0	0	0	0	2 500.
270	Publicité	0	0	0	0	0	1 680.	0	2 200.	0	0	0	0	3 880.
280	Achats divers	0	0	0	0	0	0	0	0	5 200.	0	0	0	5 200.
290	Colloque et congrès	1 000.	0	0	0	0	3 240.	0	0	500.	0	0	0	5 240.
300	Remises aux sections régionales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	25 000.	0	0	25 000.
310	Bulletin d'information	0	0	0	0	0	0	0	14 400.	0	0	0	0	14 400.
320	Bourses d'études et prix d'excellence	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9 200.	0	0	9 200.
330	Projets spéciaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2 000.	0	500.	2 500.
340	Documentation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500.	500.
350	Divers	100.	100	0	0	100.	100.	100.	100.	100.	100.	100.	100.	1 000.
	TOTAL DES DEPENSES	44 183.	48 217.	1 818.	3 118.	57 804.	26 184.	21 508.	88 345.	28 338.	64 038.	97 975.	173 447.	663 036.

LES ACTIVITÉS DU COMITÉ DU COLLOQUE SUR LES CHAPITRES

Mandat

Ce comité fut formé par le Bureau le 14 novembre 1980 avec comme mandat de rechercher des solutions possibles au rôle des régions auprès des autres chapitres et des membres. Dans ce but, le comité devra organiser un colloque, à Trois-Rivières, en vue d'impliquer les membres dans sa démarche.

Membres du comité

Les membres du comité furent les suivants:

Président	Jean-Claude Montplaisir
Responsables des comités:	
Secrétariat	Claude Forest
Publicité	Gilles Hébert Michel Doucet Pierre Fafard
Finances	Michel Laurin
Inscirptions	Maurice Désilets Michel Doucet
Accueil & liaison	Pierre Fafard Gérald Mawn André Gélinas Claude Forest Michel Laurin Denis Magnan
Programme	René St-Louis Yvan Champoux Jean-Claude Montplaisir Claude Forest

Rapport final

Jean-Claude Montplaisir
René St-Louis
Michel Laurin
Denis Magnan
Claude Forest
Pierre Fafard

Réalisations

Il me fait plaisir au nom du Comité organisateur, de vous soumettre le rapport final découlant de la tenue du colloque d'orientation provincial, dont l'objectif principal visait à amener les membres à réfléchir sérieusement sur l'avenir du principe de fonctionnement des régions, ainsi que sur la forme souhaitée de participation future des membres à la vie et à l'administration de notre Corporation.

Dans le but d'éviter de la redondance littéraire par rapport au contenu textuel de ce document, je me permets tout au long de ces quelques lignes d'introduction, d'attirer votre attention plus particulièrement sur les trois (3) volets suivants: rapports des comités, compte-rendu des activités professionnelles de la journée et recommandations.

Chacun de ces volets reflète bien à mon avis l'essence même de la démarche progressive qui a permis l'organisation, la réalisation ainsi que le traitement de l'information d'une telle activité de niveau provincial à haute teneur en professionnalisme.

J'ose espérer que l'ensemble des échanges établis lors de cette journée du 7 novembre 1981, produira les fruits nécessaires à l'élaboration d'une décision finale concernant le principe et la forme de fonctionnement des régions.

J'ouvre ici une parenthèse à l'effet qu'on peut affirmer dès maintenant, sans toutefois polariser les décisions finales, que l'image générale reflétant de ces discussions laisse supposer une corrélation directe avec les objectifs généraux présentés à l'item "Mission II" découlant de l'étude du comité de planification (mars 1982).

Ceci nous laisse présager que le chemin tracé permettra sûrement à un comité mandaté de définir les recommandations finales en ce qui concerne les régions. De plus, nous pouvons penser que les moyens préconisés pour obtenir des résultats concrets lors de cette journée, semblaient des plus appropriés compte tenu du contexte d'alors.

En dernier lieu, je m'en voudrais d'oublier l'équipe qui a permis la réalisation d'une telle activité. Je suis fier d'avoir su coordonner un groupe aussi dynamique. En effet, lorsque vous avez à diriger une poignée de volontaires bénévoles vers un objectif commun, le succès ne vous appartient pas seul. Messieurs du Comité organisateur, je dois vous dire que ce fut un plaisir et une expérience enrichissante que de travailler avec vous tous. Du début à la fin, vous avez démontré un intéressement et une disponibilité sans relâche, nécessaire à l'atteinte des objectifs visés. Je vous en remercie.

Prévisions 1982-1983

Le comité étant ad hoc, il est dissout à la présentation de son rapport final en mars 1982.

Cependant, un autre comité ad hoc est proposé dans ce rapport pour analyser les résultats du colloque et proposer un projet de règlement interne au Bureau.

Jean-Claude Montplaisir, T.Sc.A.
Président du comité d'organisation
du colloque d'orientation régionale 1981

LES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE SÉLECTION DES BOURSES AUX ÉTUDIANTS

LE MANDAT

Le Comité de sélection des bourses aux étudiants est un comité permanent qui a pour mandat:

- Fixer les modalités de sélection des candidats éligibles aux bourses accordées par la Corporation (12 bourses en 1982) aux étudiants-affiliés et recommander au Comité administratif des candidats aux bourses selon les critères établis;

- Effectuer une analyse du programme de bourses à la fin de la sélection et après la remise de celles-ci, faire des recommandations au Comité administratif (résolution B-124-81 du Bureau du 11 décembre 1981).

LES MEMBRES

MM. Paul Burman, T.Sc.A.
Président (depuis février 1982)

André Gélinas, T.Sc.A.
Membre (depuis février 1982)

Gérald Mawn, T.Sc.A.
Membre (depuis février 1982)

Denis Daigneault, T.Sc.A.
Secrétaire (depuis février 1982)

LES RÉALISATIONS 1982

Le Comité a tenu trois (3) réunions en 1982. Le taux de participation des membres aux réunions, a été de 100%.

Le Comité s'est acquitté de la première partie de son mandat soit: l'élaboration de critères de sélection et la sélection de boursiers pour 1982.

Les membres du Comité ont d'abord pris connaissance de différents documents traitant entres autres du plan d'implantation de la Corporation dans les Cégeps (Programme de bourse et prix d'exposition) ainsi que différentes données concernant les étudiants éligibles à devenir membres de la Corporation. A la suite de l'étude de ces documents, une première réunion fut tenue le 5 avril dernier. Par la suite, une conférence téléphonique fut tenue le 28 avril 1982 et une deuxième réunion eut lieu le 6 mai 1982.

La discussion s'est articulée autour des deux thèmes suivants:

- critères de sélection des candidats;

- critères de répartition des bourses.

En ce qui concerne les critères de sélection des candidats, la discussion a porté sur ce qui avait été demandé aux candidats, c'est-à-dire: être étudiant-affilié à la Corporation, un curriculum vitae, un bulletin cumulatif et un texte sur les visées professionnelles.

Le Comité a donc abouti sur les critères de sélection suivants:

- élimination des candidats non-affiliés à la Corporation;

- élimination des mauvaises présentations c'est-à-dire: documents incomplets;

- élimination des candidats dont la moyenne des résultats scolaires était inférieure à 70%;

- la pertinence du texte des visées professionnelles servira au choix final.

Critères de répartition des bourses

A partir de l'étude des différents tableaux que le Comité avait en sa possession, les critères suivants ont été retenus:

- Une répartition géographique qui tienne compte du Cégep le plus important de chaque région (9 régions), des Cégeps les plus importants (10) en nombre absolu d'inscriptions à la Corporation, des Cégeps les plus importants (10) en nombre de finissants à la Corporation;

- Une répartition en fonction du potentiel de finissants admissibles à la Corporation;

- Une répartition en fonction d'une action marketing particulière face à des régions précises.

A partir de ces critères de répartition, le Comité a retenu huit (8) Cégeps, soit:

Chicoutimi
Limoilou
Sherbrooke
Athuntsic
Vieux-Montréal
Montmorency
Trois-Rivières
Rimouski

Il fut décidé de répartir les quatre (4) autres bourses selon le mérite des candidatures à travers le Québec.

Par rapport aux niveaux collégiaux (1,2,3), les huit (8) premières bourses ont été distribuées en fonction des candidatures reçues (le Comité ne pouvant évidemment pas émettre une bourse dans un Cégep à un niveau collégial où il n'y avait aucune candidature).

Le résultat de la répartition en fonction des niveaux collégiaux fut donc le suivant (pour les huit premières bourses): une bourse de niveau 1, quatre bourses de niveau 2 et trois bourses de niveau 3. Les bourses accordées au mérite étant automatiquement trois de première année et une bourse de troisième année.

A la suite de son étude des candidatures, le Comité propose donc les boursiers suivants:

Niveau 1, bourses de 400$

Michel St-Martin
258, Lacroix
Ste-Rose de Laval (Québec)
H7L 1T7
(Cégep Athuntsic, techniques des matières plastiques)

Michel St-Pierre
15970, St-Louis
St-Hyacinthe (Québec)
J2T 3E6
(Cégep de St-Hyacinthe, mécanique du bâtiment)

Steeve Bérubé
2940, rue Goyer, app. 209
Montréal (Québec)
H3S 1H6
(Institut Teccart, électrotechnique)

François Allard
321, Place des Bouleaux
Ste-Julie (Québec)
J0L 2S0
(Cégep Edouard-Montpetit, électrotechnique)

Niveau 2, bourses de 600$

Jean-Pierre Girard
359, Lafontaine
Chicoutimi (Québec)
G7H 4T9
(Cégep de Chicoutimi, techniques forestières)

Robert Charron
2209, Desmarteau
Montréal (Québec)
H1L 4M7
(Cégep du Vieux-Montréal, génie civil)

Maryse Latour
2915, David, app. 3
Longueil (Québec)
J4L 3S7
(Cégep de Sherbrooke, informatique)

Claude Buissières
1365, Frontenac
Québec (Québec)
G1L 2S6
(Cégep de Limoilou, génie civil)

Niveau 3, bourses de 800$

Gérard Poirier
8, Lahaie
Laval (Québec)
H7G 3A8
(Cégep de Montmorency, architecture)

Jean Dubé
451, bd Val Cartier
Lorretteville (Québec)
G2A 2V5
(Cégep de Trois-Rivières, métallurgie)

France Couillard
183, St-Jacques
Rimouski (Québec)
G5L 4G7
(Cégep de Rimouski, architecture)

Sylvain Lacombe
3415, Côte Terrebonne
St-Louis
de Terrebonne (Québec)
J0N 1N0
(Cégep Athuntsic, génie civil)

LES PRÉVISIONS 1982-1983

Le Comité prévoit s'acquitter de la deuxième partie de son mandat avant l'automne 1982. Les bourses 1982-1983 seront déterminées à l'hiver et au printemps 1983.

Paul Burman, T.Sc.A.
Président du Comité

LES ACTIVITÉS DU COMITÉ AD HOC SUR L'AVIS DE L'OFFICE CONCERNANT LES COMITÉS DE FORMATION ET LES CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

Mandat

Ce comité fut formé par le Comité administratif dans le but de produire les commentaires de la Corporation sur l'avis de l'Office concernant les comités de formation et les conditions supplémentaires.

Membres

Réal Dugal, T.Sc.A., président
Pierre Vigneault, T.Sc.A.
Denis Dubois, T.Sc.A.
Denis Daigneault, T.Sc.A., secrétaire

Nombre de réunions

Le comité a tenu deux (2) réunions dont une (1) sous forme de conférence téléphonique.

Réalisation

Le comité a produit des commentaires qui ont permis au Comité administratif de préparer son avis à l'Office ainsi que les commentaires du président lors de sa comparution aux audiences que l'Office a tenues sur le sujet.

Les prévisions 1982-1983

Ce comité étant ad hoc, il fut dissout lors de la soumission de son rapport.

Réal Dugal, T.Sc.A.
Président du comité

LA COTISATION

En 1981-1982, la cotisation avait été fixée par les membres à quatre-vingt-dix dollars (90$) pour quinze (15) mois.

A l'assemblée générale de juin 1981, les membres avaient accepté que la cotisation soit fixée à quatre-vingt-dix dollars (90$) pour douze (12) mois pour 1982-1983.

STATISTIQUES

1) Au 31 décembre 1980, le nombre de membres était de 6 407; réparti de la façon suivante:

Section régionale Bas St-Laurent/Gaspésie	:	474
Section régionale de l'Estrie	:	555
Section régionale de la Mauricie	:	461
Section régionale de Montréal	:	3 073
Section régionale de Québec	:	1 156
Section régionale du Saguenay/Lac St-Jean	:	368
Sous-section Richelieu	:	230
Sous-section Nord-Ouest	:	90

2) Au 31 mars 1982, le nombre de membres était de 6 338, distribué ainsi:

RÉGION	82-03-31
01- Bas St-Laurent/Gaspésie	287
02- Saguenay/Lac St-Jean	335
03- Québec	1 227
04- Trois-Rivières	552
05- Cantons de l'Est	327
06- Montréal	3 239
07- Outaouais	88
08- Nord-Ouest	88
09- Côte Nord	123
10- Nouveau-Québec	17
Hors Québec/au Canada	48
Hors Canada	7

Nous ne pouvons établir de comparaison avec l'année 1980-1981 pour deux (2) raisons:

- l'année se terminant le 31 décembre 1980 était de 12 mois alors que la période se terminant le 31 mars 1982 s'étend sur 15 mois;

- pour l'année se terminant le 31 mars 1982, les régions ont été divisées selon les exigences du Code des professions, alors que tel n'était pas le cas au 31 décembre 1980.

3) Les 717 nouveaux membres se répartissent comme suit:

25 permis temporaire

262 T.Sc.A.

430 T.Sc.A. Jr

4) Au 31 mars 1982, la distribution de nos membres selon leur spécialité de graduation est illustrée ci-contre:

Techniques forestières	:	104	1.6%
Techniques de chimie industrielle	:	254	4.1%
Techniques de matières plastiques	:	10	.2%
Bâtiment et travaux publics	:	1 544	24.8%
Cartographie et géodésie	:	47	.8%
Techniques de la pêche	:	4	.06%
Technologie du papier	:	101	1.6%
Meuble et bois	:	179	2.9%
Technologie de la mécanique	:	1 166	18.7%
Electrotechnique	:	2 390	38.36%
Technologie physique	:	8	.1%
Techniques maritimes	:	11	.2%
Techniques d'assainissement	:	47	.8%

Techniques du textile	:	25	.4%
Technologie de la métallurgie	:	115	1.8%
Technologie minérale	:	54	.9%
Aéronautique	:	71	1.1%
Gestion industrielle	:	24	.4%
Informatique	:	45	.7%
Techniques d'aménagement	:	5	.08%
Agriculture	:	26	.4%
TOTAL	:	6 230	100%

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES TECHNOLOGUES
DES SCIENCES APPLIQUÉES DU QUÉBEC

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	1
ÉTATS FINANCIERS:	
Revenus et dépenses	2
Avoir net	3
Bilan	4
Évolution de la situation financière	5
NOTES COMPLÉMENTAIRES	6
AUTRES RENSEIGNEMENTS:	
Annexe A - Revenus	9
B - Services aux membres et administration	10
C - Information	11
D - Promotion	11
E - Bureau et assemblées générales	12
F - Comité administratif	12
G - Inspection professionnelle	13
H - Syndic	13
I - Comités permanents et ad hoc	13
J - Dépenses cumulatives	14

Mallette
Benoit
Boulanger
Rondeau & Associés

Mallette
Benoit
Boulanger
Rondeau & Associés

COMPTABLES AGREES
CHARTERED ACCOUNTANTS

CASE POSTALE 95
1, COMPLEXE DESJARDINS
MONTREAL, QC
CANADA H5B 1B2

(514) 281-1850
TELEX 05 25426

ASSOCIÉS RÉSIDANTS

RÉAL BERTRAND, C.A.
GEORGES BORDUAS, C.A.
PIERRE Y. BROSSEAU, C.A.
RENÉ CHÉNIER, C.A.
GILLES CHOQUETTE, C.A.
ROBERT CRÉVIER, C.A.
JOSEPH E. DEREPENTIGNY, C.A.
JEAN-PIERRE DUBEAU, C.A.
JACQUES G. HÉBERT, C.A.
JEAN LA COUTURE, C.A.
JEAN-JACQUES LECAVALIER, C.A.
RENÉ LEMIRE, C.A.
ANDRÉ LOUBIER, C.A.
PAUL E. MALETTE, C.A.
PIERRE D. POISSON, C.A.
PIERRE PRÉMONT, C.A.
ANDRÉ ROUSSEL, C.A.
PAUL G. SOFIO, C.A.
RICHARD TÉOLI, C.A.
JEAN-MARC TURGEON, C.A.
RAYNALD VERMETTE, C.A.

BUREAUX

MONTRÉAL
QUÉBEC
SHERBROOKE
RIMOUSKI
MAGOG
SAINT-JÉRÔME
SAINTE-AGATHE-DES-MONTS
MONTMAGNY
PORT-CARTIER
SEPT-ÎLES
TROIS-PISTOLES
LONGUEUIL

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

**Aux membres de la
Corporation Professionnelle des Technologues
des Sciences Appliquées du Québec**

Nous avons vérifié le bilan de CORPORATION PROFESSIONNELLE DES TECHNOLOGUES DES SCIENCES APPLIQUÉES DU QUÉBEC au 31 mars 1982 ainsi que les états des revenus et dépenses, de l'avoir net et de l'évolution de la situation financière de l'exercice clos à cette date. Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues et a comporté par conséquent les sondages et autres procédés que nous avons jugés nécessaires dans les circonstances. Nous avons obtenu toutes les explications et tous les renseignements demandés.

À notre avis et du mieux que nous avons pu nous en rendre compte par les explications et les renseignements qui nous ont été donnés et d'après ce qu'indiquent les livres de la Corporation, ces états financiers présentent fidèlement l'état véritable et exact de la situation financière de la Corporation au 31 mars 1982 ainsi que ses revenus et dépenses et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les principes comptables généralement reconnus, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Les prévisions des revenus et des dépenses de l'exercice clos le 31 mars 1982 ont été préparées sur la base d'hypothèses comptables, financières et statistiques; conséquemment, nous n'exprimons pas d'opinion sur ces prévisions.

Les chiffres montrés pour fins de comparaison proviennent d'états financiers non vérifiés.

Mallette, Benoit, Boulanger, Rondeau & Associés

Comptables agréés

**Montréal,
le 23 avril 1982**

1/

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES TECHNOLOGUES
DES SCIENCES APPLIQUÉES DU QUÉBEC

REVENUS ET DÉPENSES
EXERCICE CLOS LE 31 MARS

	1982 (12 mois)		1981 (3 mois)
	Prévisions	Réalisation	Réalisation
REVENUS (annexe A)	$ 488 971	$ 535 276	$ 178 467
DÉPENSES (annexes B à J)	540 597	569 392	188 352
EXCÉDENT DES DÉPENSES SUR LES REVENUS	$(51 626)	$(34 116)	$(9 885)

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES TECHNOLOGUES
DES SCIENCES APPLIQUÉES DU QUÉBEC

AVOIR NET
EXERCICE CLOS LE 31 MARS

	1982 (12 mois)	1981 (3 mois)
SOLDE AU DÉBUT	$ 83 840	$ 93 725
DÉDUIRE:		
Excédent des dépenses sur les revenus	34 116	9 885
SOLDE À LA FIN	$ 49 724	$ 83 840

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES TECHNOLOGUES
DES SCIENCES APPLIQUÉES DU QUÉBEC

BILAN
31 MARS

ACTIF

	1982	1981
ÉLÉMENTS À COURT TERME		
Encaisse	$ 32 679	$ 26 128
Dépôts à terme	150 000	329 400
Débiteurs	7 436	9 555
Réclamations d'assurance	-	74 900
Financement à recevoir (note 3)	100 000	-
Frais reportés au prochain exercice	527	5 374
	290 642	445 357
IMMOBILISATIONS (note 4)	207 291	53 471
	$ 497 933	$ 498 828

PASSIF

DETTE À COURT TERME		
Fournisseurs et frais courus (note 5)	$ 43 659	$ 70 954
Revenus reportés	301 650	344 034
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 6)	1 870	-
	347 179	414 988
DETTE À LONG TERME (note 6)	101 030	-
AVOIR NET	49 724	83 840
	$ 497 933	$ 498 828

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

..... administrateur

..... administrateur

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES TECHNOLOGUES
DES SCIENCES APPLIQUÉES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE
EXERCICE CLOS LE 31 MARS

	1982 (12 mois)	1981 (3 mois)
PROVENANCE DES FONDS:		
Exploitation		
Excédent des dépenses sur les revenus	$ -	$(9 885)
Éléments n'impliquant aucun mouvement de fonds:		
Amortissement des immobilisations	-	245
Perte sur l'aliénation d'immobilisations	-	40 275
	-	30 635
Financement	102 900	-
	102 900	30 635
AFFECTATION DES FONDS:		
Exploitation		
Excédent des dépenses sur les revenus	34 116	-
Élément n'impliquant aucun mouvement de fonds:		
Amortissement des immobilisations	(4 686)	-
	29 430	-
Acquisitions d'immobilisations	158 506	45 720
Diminution de la dette à long terme	1 870	-
	189 806	45 720
DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	(86 906)	(15 085)
FONDS DE ROULEMENT AU DÉBUT	30 369	45 454
FONDS DE ROULEMENT (NÉGATIF) À LA FIN	$(56 537)	$ 30 369

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES TECHNOLOGUES
DES SCIENCES APPLIQUÉES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 1982

1- CONVENTIONS COMPTABLES:

a) Reconnaissance des revenus -

Les revenus des cotisations des membres sont comptabilisés sur une base d'encaissement, c'est-à-dire qu'ils sont enregistrés au fur et à mesure qu'ils sont encaissés.

b) Immobilisations et amortissement -

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition.

L'amortissement du mobilier de bureau est calculé selon la méthode du solde décroissant au taux de 20%.

Suite à une décision des administrateurs de la Corporation, aucun amortissement n'a été porté aux livres de la corporation pour la bâtisse.

2- STATUTS CONSTITUTIFS:

La Corporation a été constituée en vertu du Code des professions.

3- FINANCEMENT À RECEVOIR:

Emprunt, garanti par une hypothèque de premier rang sur le terrain et la bâtisse, contracté le 17 mars 1982, d'un montant original de $ 100 000, portant intérêt au taux de 17¼%	$ 100 000

Ce financement servira à couvrir une partie des coûts de reconstruction du siège social.

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES TECHNOLOGUES
DES SCIENCES APPLIQUÉES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 1982

4- IMMOBILISATIONS:

	1982			1981
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	$ 5 000	$ -	$ 5 000	$ 5 000
Bâtisse	183 549	-	183 549	43 823
Mobilier de bureau	44 304	25 562	18 742	4 648
	$ 232 853	$ 25 562	$ 207 291	$ 53 471

5- FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS:

	1982	1981
Fournisseurs	$ 32 791	$ 61 248
Salaires	3 082	924
Déductions à la source	5 286	3 457
Autres frais courus	2 500	5 325
	$ 43 659	$ 70 954

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES TECHNOLOGUES
DES SCIENCES APPLIQUÉES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 1982

6- DETTE À LONG TERME:

	1982	1981
Emprunt, garanti par une hypothèque de premier rang sur le terrain et la bâtisse, contractée le 17 mars 1982, d'un montant original de $ 100 000, remboursable par versements mensuels de $ 1 548, incluant capital et intérêts au taux de 17¼%, renouvelable le 17 mars 1983	$ 100 000	$ -
Emprunt des membres, remboursable par tirage au sort à raison de 10% annuellement, portant intérêt au taux de 1% plus 1% par année d'attente	2 900	-
	102 900	-
Portion échéant à court terme	1 870	-
	$ 101 030	$ -

Les remboursements en capital de la dette à long terme à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants:

1983 - $ 1 870
1984 - $ 2 161
1985 - $ 2 506
1986 - $ 2 915
1987 - $ 3 399

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES TECHNOLOGUES
DES SCIENCES APPLIQUÉES DU QUÉBEC

ANNEXE A - AUTRES RENSEIGNEMENTS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1982

A - REVENUS:	Prévisions	Réalisation
Cotisations:		
Technologues	$ 434 000	$ 410 431
Autres membres	3 000	680
	437 000	411 111
Revenus indirects d'exploitation:		
Étude de dossiers	3 000	8 774
Service de placement	7 000	16 122
Ventes de joncs et sceaux	6 000	34 756
	16 000	59 652
Autres revenus:		
Intérêts sur dépôts à terme	12 000	19 422
Loyer	4 165	4 152
Subvention	13 900	18 600
Revenu - journal	2 406	1 656
Revenu - divers	3 500	5 153
Dons des membres	-	15 530
	35 971	64 513
	$ 488 971	$ 535 276

Mallette
Benoit
Bouanoni
Rondeau & Associés

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES TECHNOLOGUES
DES SCIENCES APPLIQUÉES DU QUÉBEC

ANNEXE B - AUTRES RENSEIGNEMENTS
EXERCICE LE 31 MARS 1982

B - SERVICES AUX MEMBRES ET ADMINISTRATION:	Prévisions	Réalisation
Salaires	$ 127 896	$ 114 793
Avantages sociaux	8 640	12 899
Papeterie	6 000	7 874
Impression	20 000	27 262
Fournitures de bureau	6 500	7 453
Photocopies	500	3 575
Frais de poste	11 100	7 682
Téléphones et télégrammes	8 000	11 973
Équipement de bureau	3 400	4 686
Entretien de l'équipement	2 500	3 848
Tenue de livres	3 500	5 018
Cotisations	7 931	8 018
Frais bancaires	4 000	3 251
Frais de déplacements	4 100	6 927
Frais de représentation	1 000	348
Tableau des membres	7 500	7 099
Frais d'adressage	1 200	(3 161)
Loyer	7 800	900
Assurances - taxes	2 400	1 999
Entretien - immeuble	7 000	10 568
Frais juridiques	3 200	268
Frais de vérification	4 541	2 541
Frais de consultations diverses	2 000	4 582
Publicité	3 500	1 260
Achats divers	6 000	26 833
Colloques et congrès	5 000	3 893
Remises aux chapitre	17 000	22 480
Journal - bulletin d'information	-	(595)
Divers	250	1 756
	$ 282 458	$ 306 030

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES TECHNOLOGUES
DES SCIENCES APPLIQUÉES DU QUÉBEC

ANNEXES C ET D - AUTRES RENSEIGNEMENTS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1982

C - INFORMATION:	Prévisions	Réalisation
Salaires	$ 23 161	$ 23 064
Avantages sociaux	1 553	1 931
Papeterie	2 000	39
Impression	-	335
Photocopies	500	69
Frais de poste	13 000	10 400
Téléphones et télégrammes	2 500	1 552
Cotisations	500	135
Frais de déplacements	2 000	376
Frais de représentation	-	32
Tableau des membres	-	133
Frais d'adressage	7 800	6 705
Frais juridiques	1 000	421
Publicité	2 500	282
Journal - bulletin d'information	14 700	15 013
Divers	250	(84)
	$ 71 464	$ 60 403

D - PROMOTION:		
Salaires	$ 19 133	$ 19 053
Avantages sociaux	1 282	1 576
Papeterie	2 000	-
Impression	4 000	4 865
Frais de poste	2 000	3 894
Cotisations	12 010	12 156
Frais de déplacements	2 500	2 188
Frais d'adressage	800	855
Frais juridiques	1 000	2 703
Frais de consultations diverses	-	3 031
Publicité	25 000	33 670
Bourses d'études	-	700
Projets spéciaux	1 390	1 390
Divers	250	66
	$ 71 365	$ 86 147

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES TECHNOLOGUES
DES SCIENCES APPLIQUÉES DU QUÉBEC

ANNEXES E ET F - AUTRES RENSEIGNEMENTS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1982

E - BUREAU ET ASSEMBLÉES GÉNÉRALES	Prévisions	Réalisation
Salaires	$ 4 834	$ 4 813
Avantages sociaux	324	395
Papeterie	500	276
Impression	3 000	4 402
Photocopies	500	165
Frais de poste	2 400	1 415
Frais de déplacements	2 000	538
Dépenses d'assemblées	15 200	20 706
Allocation de congrès	8 400	7 388
Frais de représentation	-	522
Frais juridiques	1 000	500
Frais de consultations diverses	400	230
Divers	250	(150)
	$ 38 808	$ 41 200

F - COMITÉ ADMINISTRATIF:		
Salaires	$ 5 236	$ 5 214
Avantages sociaux	351	489
Papeterie	500	-
Impression	-	98
Fournitures de bureau	-	7
Photocopies	500	134
Frais de poste	500	615
Téléphones et télégrammes	-	25
Frais de déplacements	2 000	297
Dépenses d'assemblées	9 800	12 665
Allocation de congrès	4 425	4 546
Frais de représentation	1 000	1 962
Frais juridiques	1 000	400
Frais de consultations diverses	3 200	2 539
Divers	250	(129)
	$ 28 762	$ 28 862

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES TECHNOLOGUES
DES SCIENCES APPLIQUÉES DU QUÉBEC

ANNEXES G, H ET I - AUTRES RENSEIGNEMENTS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1982

G - INSPECTION PROFESSIONNELLE:	Prévisions	Réalisation
Salaires	$ 6 042	$ 6 017
Avantages sociaux	405	490
Permis	1 000	1 201
Frais de consultations diverses	-	2 200
Divers	250	(129)
	$ 7 697	$ 9 779

H - SYNDIC:		
Salaires	$ 6 042	$ 6 017
Avantages sociaux	405	518
Divers	250	(129)
	$ 6 697	$ 6 406

I - COMITÉS PERMANENTS ET AD HOC:		
Salaires	$ 8 056	$ 8 023
Avantages sociaux	540	637
Impression	-	806
Fournitures de bureau	-	24
Photocopies	500	134
Frais de poste	-	15
Téléphones et télégrammes	-	16
Frais de déplacement	2 400	1 920
Dépenses d'assemblées	18 600	15 947
Allocation de congrès	3 000	3 200
Divers	250	(157)
	$ 33 346	$ 30 565

CORPORATION PROFESSIONNELLE DES TECHNOLOGUES
DES SCIENCES APPLIQUÉES DU QUÉBEC

ANNEXE J - AUTRES RENSEIGNEMENTS
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 1982

J - DÉPENSES CUMULATIVES:	Prévisions	Réalisation
Salaires	$ 200 400	$ 186 994
Avantages sociaux	13 500	18 935
Papeterie	11 000	8 189
Impression	27 000	37 768
Fournitures de bureau	6 500	7 484
Photocopies	2 500	4 077
Frais de poste	29 000	24 021
Téléphones et télégrammes	10 500	13 566
Amortissement - mobilier de bureau	3 400	4 686
Entretien de l'équipement	2 500	3 848
Tenue de livres	3 500	5 018
Cotisations	20 441	20 309
Frais bancaires	4 000	3 251
Frais de déplacements	15 000	12 246
Dépenses d'assemblées	43 600	49 318
Allocation de congrès	15 825	15 134
Frais de représentation	2 000	2 864
Permis	1 000	1 201
Tableau des membres	7 500	7 232
Frais d'adressage	9 800	4 399
Loyer	7 800	900
Assurance - taxes	2 400	1 999
Entretien - immeuble	7 000	10 568
Frais juridiques	7 200	4 292
Frais de vérification	4 541	2 541
Frais de consultations diverses	5 600	12 582
Publicité	31 000	35 212
Achats divers	6 000	26 833
Colloques et congrès	5 000	3 893
Remises aux chapitres	17 000	22 480
Journal - bulletin d'information	14 700	14 418
Bourses d'études	-	700
Projets spéciaux	1 390	1 390
Divers	2 000	1 044
	$ 540 597	$ 569 392

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 1982-1983

Les prévisions budgétaires 1982-1983 ont été préparées conjointement par le comité conseil au vice-président aux finances et le comité de planification selon la structure par programmes définie également par ce deux comités.

Elles furent adoptées au Bureau du 26 mars 1982.

PREVISIONS BUDGETAIRES

1982-1983

R E V E N U S

****

500	Cotisations	594 000.	(6 600 x 90$)
510	Etude de dossiers	12 000.	(600 x 20$)
520	Service de placement	10 000.	(500$ x 20)
530	Ventes	7 000.	
540	Loyer	7 117.	
550	Intérêts	16 000.	
560	Location de service	1 000.	
570	Subventions	15 000.	
580	Etudiants affiliés	5 000.	(500 x 10$)
595	Autres revenus	1 000.	
	TOTAL	668 117$	

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

1982-1983

DÉPENSES

****

010-	Salaires	236 209.
020-	Avantages sociaux	23 620.
030-	Papeterie	9 841.
040	Impression	23 186.
050	Fournitures de bureau	6 500.
060	Photocopies	3 150.
070	Frais de poste	43 115.
080	Téléphones et télégrammes	13 400.
090	Equipement de bureau	10 415.
100	Entretien de l'équipement	3 700.
110	Tenue de livres	4 000.
120	Cotisations	29 095.
130	Intérêt sur emprunts	2 000.
141	Déplacements-Bureau	695.
142	Déplacements-Comité administratif	1 552.
143	Déplacements-Comités et autres	18 365.
151	Dépenses d'assemblées-Bureau	19 144.
152	Dépenses d'assemblées-Comité administratif	10 045.
153	Dépenses d'assemblées-Comités et autres	21 248.
161	Allocations de congrès-Bureau	9 000.
162	Allocations de congrès-Comité administratif	3 750.
163	Allocations de congrès-Comités	4 800.
170	Frais de représentation	6 000.
180	Permis	1 750.
190	Tableau des membres	10 600.
200	Frais d'adressage	11 080.
210	Intérêt sur Hypothèque	19 800.
220	Assurances-taxes	19 458.
230	Entretien immeuble	11 598.
240	Frais juridiques	11 000.
250	Frais de vérification	5 500.
260	Frais de consultations diverses	2 500.
270	Publicité	3 880.
280	Achats divers	5 200.
290	Colloque et congrès	5 240.
300	Remise aux sections régionales	25 000.
310	Bulletin d'information	14 400.
320	Bourses d'études et prix d'exposition	9 200.
330	Projets spéciaux	2 500.
340	Documentation	500.
350	Divers	1 000.
	TOTAL	663 036$